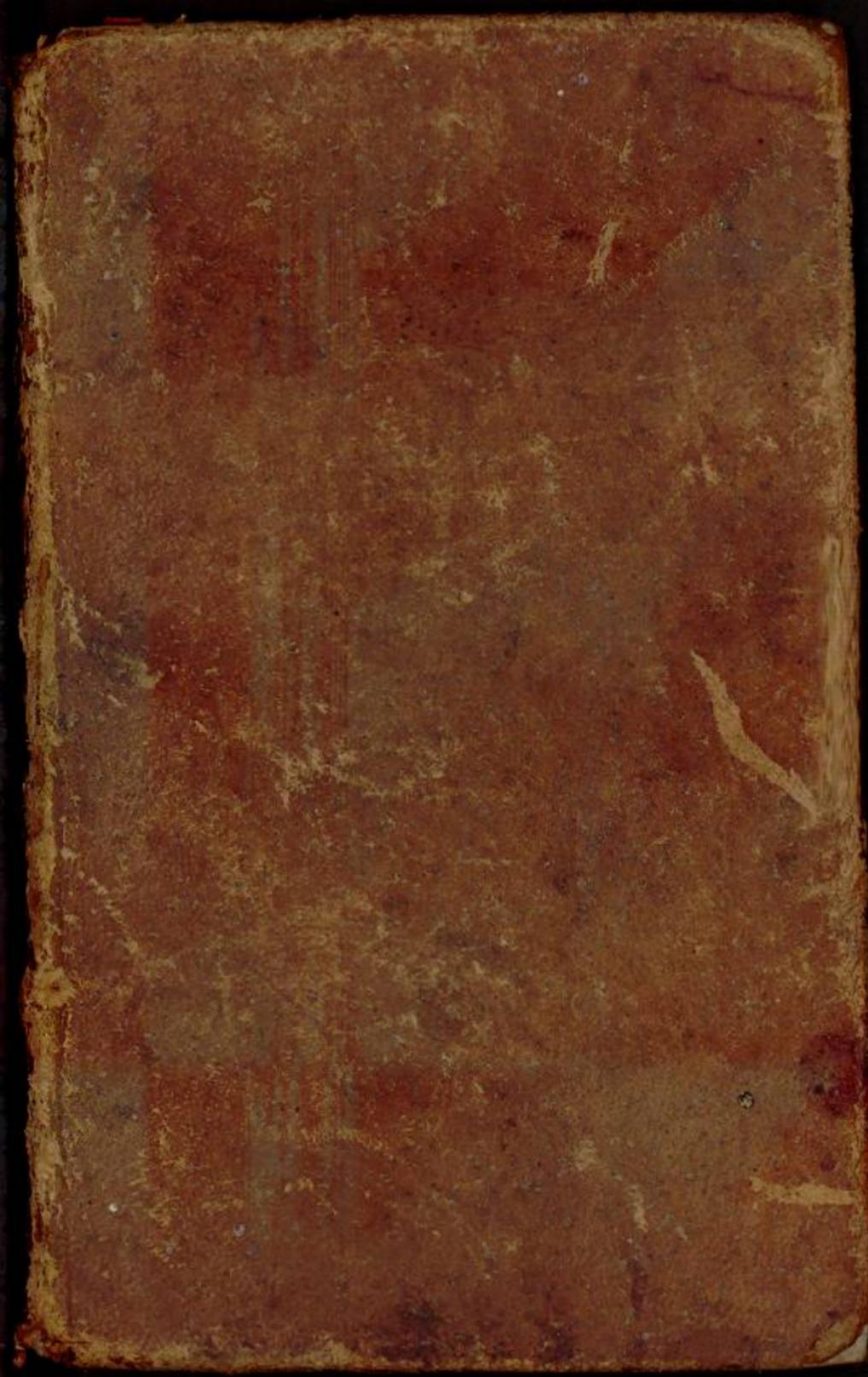


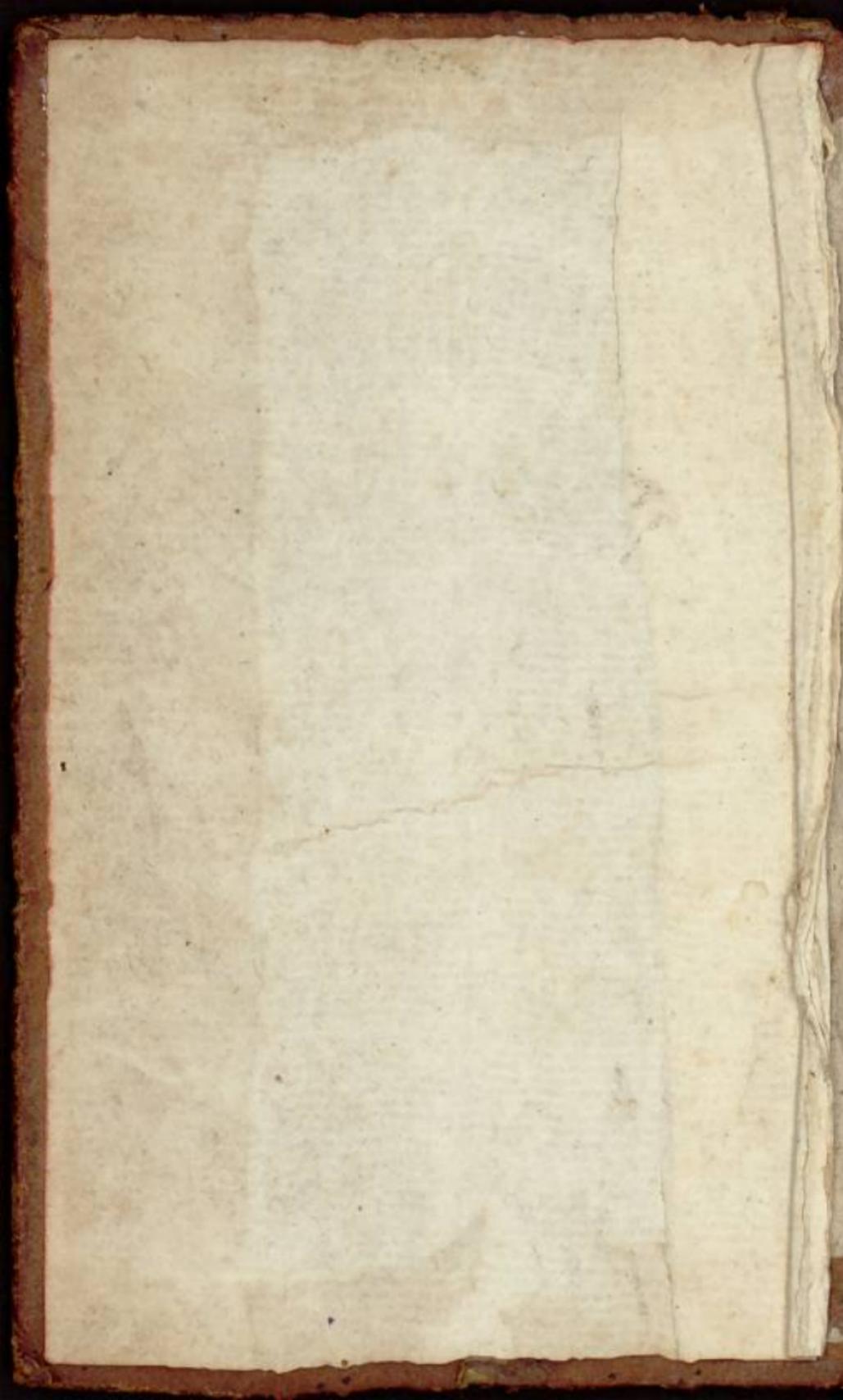
RÈGLES

ET

PROGRES







ET PRIMUM

LA...

...

...

...

...

...

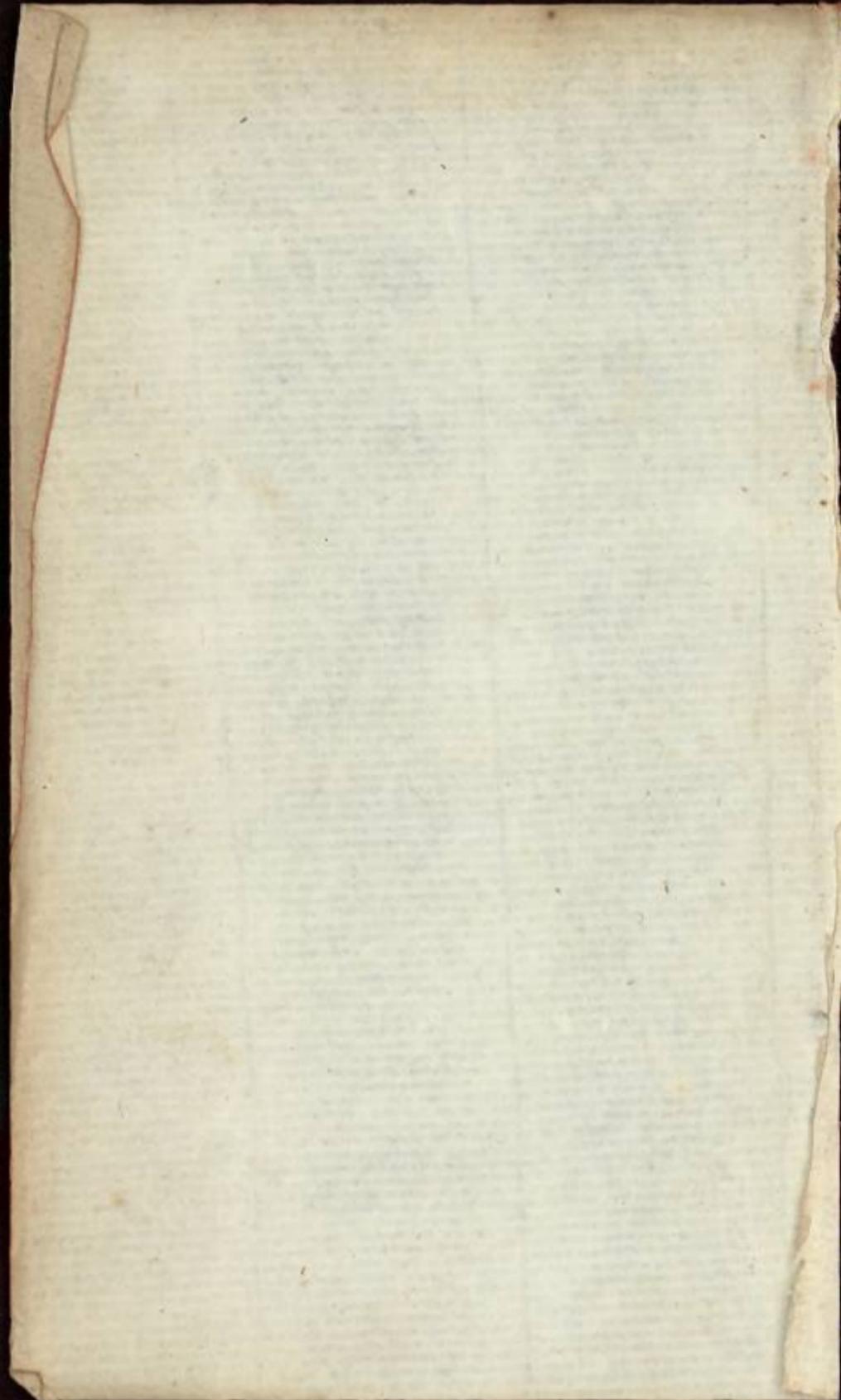
...

...

...

...

...



Reçu PFX 1X 402

# RÈGLES ET PRIÈRES

## DE LA CONGRÉGATION

CONSACRÉE à JÉSUS couvert de plaies  
et couronné d'épines, et à MARIE  
transpercée d'un glaive de douleur,

*Avec le Catalogue des Indulgences que les  
Confrères (et les Affiliés de l'un et de l'autre  
sexe) peuvent gagner.*



TOULOUSE,  
IMPRIMERIE DE J.N-M. EU DOULADOURE.

1828.



THE  
MUSEUM

OF THE  
MUSEUM

OF THE  
MUSEUM

OF THE  
MUSEUM



---

---

## AVIS AUX ASSOCIÉS.

---

LES premières éditions de ce livre se trouvaient épuisées; dans la nécessité d'en faire une nouvelle, on a cru devoir y ajouter le détail des règles qui constituent le régime de la congrégation et de l'affiliation, les devoirs généraux et particuliers des associés. On n'a fait que seconder en cela l'empressement de plusieurs confrères, qui, pour mieux connaître leurs obligations en qualité de congréganistes, et les mieux remplir, ont désiré d'avoir ce recueil imprimé entre leurs mains. Une pareille disposition de leur part, nous fait espérer que cet ouvrage ne tournera pas moins à la gloire de JÉSUS couronné d'épines,

et de MARIE transpercée d'un glaive de douleur, qu'à la sanctification des âmes. C'est l'unique motif que nous nous sommes proposé en présentant ce livre avec plus d'étendue que les précédens. Daigne le Seigneur répandre ses plus abondantes bénédictions sur tous les chers associés qui doivent s'en servir, et leur inspirer de se souvenir de nous dans leurs prières !



---

---

## AVANT-PROPOS.

---

LA science la plus essentielle à un chrétien ; est de bien connaître Jésus-Christ, et tout ce que l'amour lui a fait endurer de souffrances pour notre salut. Que de vérités sublimes et touchantes ne lui découvre pas la seule vue de JÉSUS couvert de plaies, couronné d'épines, suspendu à un infâme gibet ! Il voit dans cette considération un prodige d'amour, un terrible exemple de justice, un motif et un modèle de pénitence. Il y trouve un remède efficace à tous les maux, un aiguillon puissant à la vertu. Le grand Apôtre en était si persuadé qu'il ne voyait rien de si important à savoir, que JÉSUS devenu un homme de douleur pour expier nos crimes ; pénétrés des mêmes sentimens, tous les saints se sont appliqués à le méditer et à en retracer en eux une vive image. C'est par ce moyen qu'ils sont parvenus, avec le secours de la grâce, à ce haut degré de sainteté et de perfection que nous admirons en eux, et dont nous sommes, hélas ! si éloignés. Si nous voulons y atteindre, faisons-nous, à leur

exemple, une sainte habitude du souvenir de la passion de Jésus-Christ; transportons-nous en esprit dans le prétoire et sur le calvaire; réfugions-nous souvent dans ses sacrées plaies, sur-tout dans celle de son cœur adorable. Cette pratique est des plus saintes dans son objet, et des plus sanctifiantes dans ses effets.

Un serviteur de Dieu, vivement touché de cette vérité, s'est senti inspiré de se réunir à un certain nombre d'âmes d'élite, pour former une société, dont l'objet spécial serait de contempler assidûment l'homme de douleur tel qu'il fut montré aux juifs par Pilate, après une cruelle flagellation, et de s'animer mutuellement à former leur conduite sur ce touchant modèle, afin de pouvoir plus aisément mériter d'être associés un jour à la gloire de JÉSUS dans le ciel, après l'avoir été ici-bas à ses humiliations et à ses souffrances. Pour seconder un si pieux dessein, nous allons tracer quelques pratiques de piété, et plusieurs réglemens dont une heureuse expérience nous a démontré la sagesse.



# RÈGLES

DE

## LA CONGRÉGATION.

---

---

### CHAPITRE PREMIER.

DE LA NATURE ET DES FINS DE L'UNION.

---

1.° L'ASSOCIATION dont on va tracer quelques règles, est une société d'hommes pieux d'un âge mûr, en rapport d'état et d'éducation, unis ensemble par les liens de la charité, pour rendre un culte spécial à JÉSUS couvert de plaies et couronné d'épines, et à MARIE transpercée d'un glaive de douleur, pour travailler de concert à se sanctifier par l'étude et l'imitation de ces grands modèles de tous les prédestinés.

2.° Dans cette vue, les confrères s'uniront les uns les autres de l'union la plus intime et la plus rapprochant de celle qui régnait entre les premiers chrétiens, dont il est dit, *qu'ils n'avaient qu'un cœur et qu'une âme, et que tout était commun parmi eux.*

3.° Il y aura entre tous les membres de la société, une communion de biens spirituels, de prières et de bonnes œuvres.

4.° Ils auront aussi un empressement sincère à se rendre des services effectifs dans toutes les occasions, tant en santé que dans la maladie.

5.° Ils se ressouviendront que l'esprit propre de la société, est un esprit d'une sainte componction, un esprit d'abnégation et de sacrifice, un esprit de résignation parfaite aux dispositions de la divine Providence, quelque pénibles et quelque rigoureuses qu'elles soient; et comme rien n'est plus propre à nous faire entrer dans cet esprit, que la considération du Roi de gloire rassasié d'opprobres,

couvert de plaies, couronné d'épines ; et baigné dans son sang, les associés s'appliqueront à méditer souvent sur ce grand objet que la foi leur présente. Ils s'animeront par de fréquens entretiens à l'estime et à l'amour des croix, en conformité de sentimens avec les cœurs sacrés de JÉSUS et MARIE, imitant ces séraphins du propitiatoire, qui s'excitaient et s'embrasaient l'un l'autre par le battement de leurs ailes.

---

## CHAPITRE II.

### PRATIQUES DE PIÉTÉ.

LES membres de la société s'assujétissent librement à un petit nombre de pratiques qui tendent à leur rappeler l'esprit de l'union.

*Chaque jour.*

1.° Ils s'accoutumeront à baiser leur crucifix indulgentié, en se mettant au lit et en se levant, et ils feront cette

élévation de cœur les uns pour les autres : « O JÉSUS, couvert de plaies » et couronné d'épines pour expier » nos péchés, ayez pitié de nous ! » donnez-nous un cœur semblable au » vôtre. »

2.<sup>o</sup> Ils renouvelleront, après la prière du matin, les promesses du baptême, à peu près en ces termes : « O mon Dieu ! je renonce bien sincèrement au démon et au péché, au » monde et à ses plaisirs, à la chair » et à toutes ses convoitises. Je prends » la ferme résolution d'imiter mon » Sauveur JÉSUS, et sur-tout JÉSUS » couvert de plaies et couronné d'épines. »

3.<sup>o</sup> Ils se rendront en esprit sur le Calvaire, à midi, et feront cette aspiration : « O JÉSUS élevé en croix, » attirez-nous à vous ! »

4.<sup>o</sup> Dans leurs prières ordinaires, les associés joindront à leurs intentions, celles de prier, 1.<sup>o</sup> pour le bien de l'église et de l'état ; 2.<sup>o</sup> pour l'heureux progrès de la congrégation ;

3.<sup>o</sup> pour tous les confrères , bienfaiteurs et affiliés vivans ou décédés.

*Chaque semaine.*

Tous les vendredis de l'année , à l'exception du temps pascal , les associés se priveront de quelque chose dans leur repas du soir , en union aux souffrances de Jésus-Christ.

*Chaque mois.*

1.<sup>o</sup> Les associés se feront un devoir de ne passer aucun mois sans se présenter au tribunal de la pénitence. Il est à désirer que les principaux officiers se confessent tous les quinze jours , et que tous les congréganistes vivent de manière à mériter de communier souvent. Ils doivent être bien persuadés qu'il n'y a point de meilleur moyen pour se corriger de ses défauts , et empêcher qu'il ne se forme de mauvaises habitudes , pour se maintenir et avancer dans la vertu , que de fréquenter les sacremens.

2.° Ils recevront avec dévotion le billet du saint protecteur, qui leur sera donné par M. le directeur au commencement du mois. Ce billet contient cinq choses : 1.° le nom du saint, avec le jour de sa fête; 2.° une sentence spirituelle; 3.° une vertu à laquelle il faut sur-tout s'attacher durant le mois; 4.° une affaire particulière qu'on doit recommander à Dieu tous les jours du mois; 5.° enfin, une méditation sur la vie et les vertus du saint, avec une réflexion très-salutaire. Ils se mettront tous les matins sous la protection du saint qui leur sera échu; ils l'invoqueront dans tous leurs besoins; ils tâcheront de l'imiter en quelque chose; ils feront quelque dévotion extraordinaire le jour de sa fête.

3.° Ils assisteront très-exactement à la réunion générale le premier dimanche de chaque mois, et, autant que leur condition le leur permettra, à la cérémonie d'affiliation fixée au troisième vendredi.

*Chaque année.*

1.° Les associés sanctifieront avec toute la ferveur dont ils seront capables, tous les vendredis du saint temps du carême. Ils méditeront ces jours-là, suivant l'esprit de l'église, sur les mystères douloureux de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Le vendredi après les cendres sera consacré à honorer les cinq plaies du Sauveur.

Celui de la première semaine du carême, à méditer sur sa douloureuse agonie.

Celui de la deuxième, à rappeler le souvenir de sa cruelle flagellation.

Celui de la troisième, les confrères solenniseront leur grande fête patronale, le mystère du Couronnement d'épines, de concert avec tous les affiliés. Ils assisteront ce jour-là à l'office du matin et du soir, avec un redoublement de foi et de piété. Avant la sainte communion, M. le zélateur renouvelle, au nom de tous

les associés, l'acte de consécration à JÉSUS couvert de plaies et couronné d'épines.

Le vendredi de la quatrième semaine du carême, ils considèreront JÉSUS-Christ portant sa croix, et les invitant à le suivre.

Celui de la cinquième est la fête de la Compassion de la sainte Vierge : ils l'honoreront, sous ce titre, d'un culte particulier, et la prendront pour modèle de leur dévotion aux souffrances de JÉSUS-Christ; ils renouvelleront aussi ce jour-là leur acte de consécration à la mère de douleur.

Le vendredi saint sera passé tout entier en esprit sur le calvaire.

2.° La fête de l'Assomption de la très-sainte Vierge, étant le jour anniversaire de la fondation de la société, sera spécialement solennisé, sous ce rapport, par tous les confrères et affiliés. Il y a réunion générale, le matin seulement, à une heure très-avancée, afin que les associés puissent assister à l'office paroissial.

3.° Le cérémonial des deux fêtes patronales de l'Union, ainsi que celui de l'anniversaire, sera indiqué d'avance par M. le directeur. Tous les confrères et affiliés se prépareront à célébrer ces fêtes saintement.

4.° La veille de ces trois solennités sera pour eux un jour de componction, de recueillement et de retraite, au moins intérieure.

5.° Les fêtes de l'invention et de l'exaltation de la sainte Croix, et toutes celles du sacré cœur de Jésus, seront pour les associés des jours précieux à leur piété, quoiqu'il n'y ait point de réunion.

*Pour tous les temps.*

1.° Tous les associés porteront sur la poitrine et sous les habits, un crucifix béni et indulgentié : il servira à leur faire aimer les souffrances et les peines qu'ils auront à endurer, à les faire recourir à Jésus crucifié dans leurs tentations, et sur-tout à leur

rendre familier le souvenir de sa passion et de sa mort.

2.<sup>o</sup> Quand les associés se rencontreront, et qu'ils ne seront pas à portée d'être entendus par d'autres, ils se salueront par ces mots : *Loué soit Jésus-Christ!* auxquels on répondra : *Ainsi soit-il.* (Les souverains pontifes ont attaché des indulgences à cette pratique.)

3.<sup>o</sup> Ils rempliront enfin avec fidélité tous les devoirs généraux et respectifs dont il va être parlé au chapitre V.

### CHAPITRE III.

#### RÉGIME ET ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ.

1.<sup>o</sup> **L**ES exercices religieux particuliers aux confrères se font, pour les hommes seulement, dans leur chapelle, consacrée à Jésus couronné d'épines; et ceux qui sont communs aux congréganistes et aux affiliés

de l'un et l'autre sexe, tels que les fêtes solennelles de la société, les cérémonies d'affiliation, etc. se font dans la chapelle des Religieuses de N. D. de la Compassion.

2.° L'association sera sous l'autorité de Monseigneur l'Archevêque, et dirigée par un prêtre, avec l'aide d'un zéléteur et de deux assistans.

3.° Il y aura cependant un conseil d'administration, composé, 1.° de M. le directeur; 2.° de M. le zéléteur et de ses deux assistans; 3.° d'un secrétaire, de six discrets, et d'un trésorier.

4.° Afin de pourvoir à tout ce que demande le service et le bon ordre de la société, sur-tout dans les assemblées religieuses, il y aura de plus deux sacristains, deux maîtres de cérémonies, et deux portiers ou surveillans.

5.° La congrégation sera partagée dans la ville en deux divisions, et chaque division en trois sections ou arrondissemens. Les deux assistans sont à la tête des divisions, et les

discrets à la tête des sections. Les deux assistans reçoivent au besoin de la bouche du directeur ou zélateur, les documens qui doivent être communiqués à toute la société, et les transmettent aux divers confrères par l'entremise des discrets respectifs.

6.° Le zélateur, les deux assistans, le secrétaire, les discrets et le trésorier, seront nommés dans une assemblée générale, en place pour deux ans, et renouvelés par moitié chaque année dans la forme prescrite au chapitre VIII des Elections, § 2.

7.° Il en sera de même pour les sacristains et les maîtres de cérémonie, excepté seulement qu'ils seront à la nomination du conseil.

8.° Les surveillans sont désignés de trois en trois mois par M. le directeur, sur la présentation du zélateur, qui aura l'attention de nommer à leur tour tous les confrères propres à cet emploi.

9.° Lorsqu'on aura nommé un confrère à une charge, il doit l'accepter

avec plaisir et sans excuse; il doit ensuite la remplir avec zèle et fidélité. Si néanmoins, après y avoir mûrement pensé, il avait quelque bonne raison pour ne pas l'accepter, il l'exposera, non en public, mais en particulier, à M. le directeur, ou à M. le zéléteur, afin qu'ils voient devant Dieu s'ils doivent y avoir égard. Si quelqu'un pense qu'on a mal choisi quelque officier, et qu'il y avait d'autres confrères qui en étaient plus dignes, il se gardera bien d'en parler publiquement, de crainte de scandaliser la congrégation; mais il viendra le communiquer en particulier à M. le directeur ou au zéléteur, afin qu'ils voient si à la prochaine élection ils doivent avoir égard à ses avis.

## CHAPITRE IV.

### DES ASSEMBLÉES.

**I**L est nécessaire à la conservation et à l'accroissement de la société, que les confrères s'assemblent de temps en

temps, soit pour vaquer à des exercices de piété, soit pour traiter, tant en général qu'en particulier, du bien de la congrégation, et des moyens de l'avancer. A cette fin, il y aura des réunions générales et des conseils particuliers d'administration.

ARTICLE PREMIER.

*Des Assemblées générales.*

1.° Les assemblées générales ordinaires sont fixées au premier dimanche de chaque mois, sans convocation. Les précieux avantages qu'offre cet exercice à tous les confrères pour leur bien spirituel, dans l'union touchante des prières, dans la force des bons exemples, dans la nature des avis et des instructions qu'ils y reçoivent, sont des motifs bien puissans pour exciter leur zèle et leur empressement à s'y rendre avec la plus grande assiduité. S'absenter pour des raisons frivoles, serait démontrer le peu d'affection qu'on a pour cette œuvre. Quel

reproche n'aurait pas à se faire celui qui, par des absences réitérées, contribuerait à introduire le relâchement dans la société !

2.° L'exercice commence à sept heures précises du matin depuis Pâques jusqu'à la Toussaint, et à sept heures et demie depuis la Toussaint jusqu'à Pâques.

3.° M. le directeur en fait l'ouverture, en récitant au bas de l'autel, alternativement avec les confrères, le *Veni, Creator*, *ÿ.* et oraison, auquel il ajoute l'*Ave, Maria*. Il célèbre de suite les saints mystères ; après la messe il donne une instruction d'environ une demi-heure, après laquelle on fait une courte récollection, qui est terminée ordinairement par la récitation des litanies de la Passion, un *Pater* et *Ave* pour les bienfaiteurs et les confrères absens, et un *De profundis* pour les morts ; il distribue ensuite les sentences ou saints protecteurs du mois à chaque confrère. Enfin, chacun s'étant assis,

M. le directeur donne à l'assemblée les avis convenables, et lui fait part des délibérations du conseil qu'il lui importe de connaître. L'on se retire après, dans le recueillement, et sans parler dans la chapelle.

4.° Les assemblées extraordinaires jugées nécessaires par MM. le directeur et le zélateur, seront convoquées en leur nom, et l'on supprimera, en tout ou en partie, les exercices pieux, à l'exception des prières prescrites pour le commencement et la fin des assemblées générales.

5.° Dans ces assemblées, il n'y a de places distinguées que pour les membres du conseil : le zélateur est à la droite de M. le directeur; viennent après lui, dans l'ordre suivant, le premier et le second assistant, le secrétaire, les six discrets et le trésorier; les autres membres se placent indistinctement.

## ARTICLE II.

*Des Assemblées particulières des Officiers.*

1.° Le conseil d'administration s'assemblera régulièrement chaque mois, le mercredi avant la cérémonie ordinaire d'affiliation; les officiers qui seraient empêchés de s'y rendre, en instruiront assez tôt M. le directeur, afin qu'il puisse pourvoir à leur remplacement.

2.° Le conseil d'administration s'occupe des contraventions aux réglemens, prévient et corrige les abus, remédie aux inconvéniens qui surviennent, détermine les dépenses, agréé les postulans par la voie du scrutin; prend, en un mot, toutes les mesures convenables pour pourvoir à l'avantage du corps et des membres de la société.

3.° M. le directeur règle seul l'ordre des cérémonies pour les jours de fête, et choisit, s'il y a lieu, les prédicateurs.

4.° Comme dans certaines affaires on pourrait avoir besoin de l'avis d'autres membres de la congrégation, on ne balancera pas à les admettre dans les assemblées particulières quand M. le directeur le jugera à propos; et, dans ce cas, ils y auront droit de suffrage autant que les officiers mêmes. En général, dans toutes les délibérations, tout s'y décidera à la pluralité des voix; en cas de partage, celle du président sera prépondérante. Si néanmoins les objets discutés étaient d'une importance majeure, il conviendrait de ne rien arrêter définitivement qu'après une seconde et plus mûre délibération.

5.° On ne pourra tenir de conseil, ou du moins rien décider, que lorsque M. le directeur, ou zéléteur, ou un des assistans, s'y trouveront à la tête de la moitié de ceux qui ont voix active. Il sera pourtant libre à M. le directeur, ou à celui qui présidera le conseil, de remplir le nombre des absens, en faisant appeler d'autres confrères

confrères pris de préférence parmi les anciens officiers, ou ceux qui ont eu plus de voix aux élections.

6.° L'heure fixée pour l'assemblée est sans surséance : si les membres présents sont en nombre suffisant, l'ouverture de la séance se fait par les prières prescrites, et une courte lecture de piété; celui qui la présidera doit céder sa place à ses supérieurs à mesure qu'ils se présentent.

7.° M. le directeur a à sa droite le zéléteur; viennent après lui, les premier et second assistans : les autres membres du conseil se placent à la suite sans distinction.

8.° Le zéléteur ou le secrétaire indique les objets à traiter. Après les affaires courantes, chaque membre peut faire part à l'administration de ses projets, de ses vues de bien, ou d'un événement qui pourrait intéresser la société; si néanmoins la chose était majeure, il doit la communiquer à M. le directeur ou zéléteur avant la séance.

9.° L'assemblée se termine par les prières prescrites. Les délibérations du conseil seront écrites par M. le secrétaire sur le registre à ce destiné, et ce résultat doit être lu à l'ouverture du conseil suivant : il sera signé par le directeur, le zélateur, ou un des assistans, et le secrétaire.

10.° Le conseil pourra s'assembler plus souvent si M. le directeur le juge nécessaire.

11.° Dans toutes les assemblées, les associés observeront le plus grand silence. Pendant les délibérations, on laissera parler ceux qui doivent opiner, sans les interrompre. L'on ne s'entretiendra pas même à voix basse avec ses voisins. On évitera sur-tout, en discutant les opinions qui auront précédé, toute expression qui pourrait tant soit peu choquer ceux qui les auront émises. On se rendra enfin à l'avis qui prévaudra, avec la plus grande soumission, et l'on se persuadera que cet avis est le plus utile à la société, quoiqu'on ait été d'un senti-

ment contraire. Tenir une conduite opposée, serait une marque d'amour-propre et d'obstination, qui doivent être bannis de la société.

12.° Si quelques membres, après avoir donné leur avis, croient, avant que la délibération soit clôturée, avoir quelque nouvelle observation à faire, ou quelque objet à proposer, ils ne prendront la parole qu'après l'avoir demandée au président; ce qui leur sera accordé.

## CHAPITRE V.

### DEVOIRS GÉNÉRAUX ET RÉCIPROQUES DES ASSOCIÉS.

1.° **L**ES membres de la société étant appelés à une plus grande perfection que les autres chrétiens, doivent se distinguer de la foule par une régularité marquée dans toute leur conduite, répandre en tout temps et en tout lieu la bonne odeur de Jésus-Christ, s'acquitter avec une fidélité

exemplaire de tous les devoirs d'un bon paroissien , s'affectionner enfin davantage aux exercices de la piété chrétienne , et à la pratique des œuvres de miséricorde , chacun selon sa condition et dévotion.

2.° Ils n'oublieront jamais que pour répondre à leur consécration solennelle , et être les dignes membres d'un chef auguste couvert de plaies et couronné d'épines , ils doivent montrer constamment le plus grand éloignement pour tout ce qui s'appelle spectacles , jeux , vanités , plaisirs criminels d'un monde profane , et avoir un attrait particulier pour l'humilité et la mortification des sens.

3.° Les congréganistes honoreront M. le directeur , et auront une grande déférence pour M. le zéléteur et autres officiers , en tout ce qui a rapport à la société ; ils s'en rapporteront avec confiance à leur zèle et à leurs lumières , pour le régime de la congrégation.

4.° Ils doivent vivre entre eux

comme des frères, se porter mutuellement un véritable et tendre intérêt, s'estimer, s'obliger réciproquement, se donner des conseils charitables, s'avertir de leurs défauts, se visiter, sur-tout dans la maladie, s'aider dans toutes sortes de besoins, prier et faire prier les uns pour les autres, assister aux funérailles des membres défunts, et faire dire des messes pour eux; en un mot, ne faire réellement tous ensemble qu'un cœur et qu'une âme. Leur unique ambition sera de se surpasser réciproquement en vertu.

5.° S'il s'élève quelque petit différend entre eux, ils tâcheront de le terminer au plutôt à l'amiable. Ils s'en rapporteront, en cas de besoin, à la décision de M. le directeur, ou de M. le zéléteur, ou de quelques respectables confrères. Dans les affaires mêmes majeures, dans les discussions d'intérêt, ils doivent éviter l'éclat autant que possible, et prendre toujours des amis communs pour juges et arbitres de leurs prétentions récipro-

ques; épuiser, en un mot, tous les moyens pacifiques de conciliation, plutôt que d'en venir à des poursuites devant les tribunaux, à des procès presque toujours très-préjudiciables à la conscience, et qui ne pourraient que mal édifier de la part de confrères.

---

## CHAPITRE VI.

### DEVOIRS PARTICULIERS DES OFFICIERS.

---

#### § I.<sup>er</sup>

#### *Règle du Zélateur.*

1.<sup>o</sup> **L**E zélateur doit être pénétré de l'obligation que lui impose sa place, d'édifier ses confrères par la sainteté de sa conduite, et une fidélité exemplaire à toutes les règles. Il est censé n'avoir été mis à leur tête, que pour être le flambeau qui doit les éclairer, le guide qui doit les conduire dans la voie de la perfection chrétienne. C'est

la seule prééminence et la seule distinction qu'il doit ambitionner.

2.° Il est spécialement chargé de veiller au bien général et particulier de l'association, au maintien des règles, et à la prompte exécution des délibérations. Il doit tenir la main à ce que chaque officier s'acquitte bien de son emploi, et s'entendre avec le directeur pour entretenir le bon esprit, le zèle et l'harmonie.

3.° En conséquence, il visitera quelquefois les livres du secrétaire, pour voir s'il est exact à écrire les élections, le nom des confrères reçus, les délibérations, et toutes les autres choses qu'il doit marquer par écrit. Il visitera de même, de temps en temps, la sacristie et les armoires, pour observer si tout est en bon état.

4.° Il observera ceux qui s'absentent des exercices durant quelque temps, pour savoir la cause de leur absence.

5.° S'il apprend qu'il y ait du refroidissement ou de la division entre

quelques confrères, il emploiera son zèle et ses lumières pour rétablir entre eux l'esprit de paix et d'union, et si ses soins deviennent inutiles, il en avertira M. le directeur.

6.<sup>o</sup> Quand quelqu'un des confrères sera malade, il aura soin de le visiter, s'il le peut commodément, et de s'entendre avec le discret respectif, pour le faire visiter, au nom de toute la congrégation, par ceux qu'il jugera les plus propres à l'édifier et à le consoler.

7.<sup>o</sup> Le zéléteur tâchera d'être un des premiers à se rendre aux assemblées ou autres exercices. S'il en est empêché, il en fera donner avis au premier assistant, afin que celui-ci le supplée; au défaut du zéléteur et du premier assistant, le second tiendra leur place.

8.<sup>o</sup> Quoiqu'il soit le premier entre les associés, et chargé, comme tel, du soin de la congrégation, il est néanmoins subordonné au directeur, et il ne doit rien entreprendre de

considérable, qu'il n'ait pris son avis et obtenu son consentement.

9.° Il doit user de la plus grande douceur, et de la plus grande honnêteté, si, dans les assemblées, il se trouve obligé de faire quelque remontrance à un associé qui n'observerait pas le silence, ou qui, en donnant son avis, blesserait par quelque expression peu mesurée, la bienséance et les égards qu'on se doit entre confrères.

10.° Il présidera les assemblées en l'absence de M. le directeur, et lui rendra compte de ce qui aura été délibéré.

11.° Il veillera à ce que tous les associés soient instruits des délibérations du conseil, et de toutes les affaires de nature à leur être communiquées.

## § II.

### *Règle des Assistans.*

1.° Les assistans sont les suppléans du zélateur. Leur principal office est

de l'aider à procurer l'avancement spirituel de la société. Il est donc nécessaire qu'il règne entre eux la plus parfaite intelligence, le meilleur accord, et qu'ils traitent souvent ensemble des affaires de la congrégation. Ils tâcheront de porter les autres à la vertu, moins par leurs paroles que par une conduite édifiante, gardant exactement les règles communes et particulières, notamment celles de la fréquentation des sacremens.

2.° Ils doivent se rendre des premiers à toutes les assemblées tant administratives que générales, les présider en cas d'absence du directeur et zélateur. Dans ce cas, ils rendront compte à celui-ci de ce qui aura été délibéré.

3.° Ils rempliront avec une exacte fidélité toutes les commissions qui leur seront données par le directeur ou zélateur, en tout ce qui aura rapport aux affaires de la congrégation, quelle que soit d'ailleurs leur répugnance : la simple et prompte obéissance avec

laquelle ils le feront, pourra leur être un grand sujet de mérite.

4.° Il sera aussi de leur charge, autant que le directeur et le zéléteur le jugeront à propos, d'instruire les prétendans. Ils leur expliqueront les règles de la société, et les informeront de tous ses usages particuliers; ce qui suppose qu'ils seront bien instruits eux-mêmes des obligations qu'ils doivent leur faire connaître. Dans la semaine qui précédera leur réception, ils les conduiront chez M. le directeur et chez M. le zéléteur, pour les leur présenter.

5.° Comme chef de division, ils correspondront avec les discrets, et les suppléeront ou les feront suppléer dans leur arrondissement respectif, en cas d'une courte absence de leur part.

### *Règle du Secrétaire.*

1.° Il tiendra trois registres parafés par M. le directeur, l'un pour les délibérations; l'autre contiendra les verbaux des élections des officiers, les

actes des réceptions, ainsi qu'une liste ou catalogue de tous les membres, avec leurs noms de famille et de baptême, l'âge, le lieu de leur naissance, celui de leur habitation à l'époque de leur réception. Il conviendra de mettre à part le nom de ceux qui viennent à décéder. Il inscrira sur le troisième, 1.<sup>o</sup> les brefs d'indulgence; 2.<sup>o</sup> les règles, tant celles qui sont communes à tous les confrères, que celles qui sont propres aux officiers; 3.<sup>o</sup> les documens et faits mémorables de la congrégation; 4.<sup>o</sup> les nom, surnom et qualité des bienfaiteurs qui auront fait un don de la valeur de 50 francs, avec la date et l'énumération de leurs bienfaits, ensemble avec l'intention particulière pour laquelle ils les auront faits, s'ils l'ont exprimée.

Le catalogue général des congréganistes comprendra dans le registre, 1.<sup>o</sup> les confrères honoraires, c'est-à-dire MM. les prêtres associés, que tous les congréganistes séculiers doivent toujours

toujours considérer avec le respect dû à leur sacré caractère (1). 2.° Les confrères effectifs, c'est-à-dire, ceux qui peuvent fréquenter les exercices de la congrégation et ne s'en dispensent jamais sans raison légitime. Les malades et les infirmes font partie et la partie la plus précieuse de cette classe. 3.° Les confrères résidant à une distance trop éloignée de la ville pour pouvoir assister aux assemblées de règle, ou qui ont pris des emplois

(1) Les prêtres qui désireront être associés doivent s'adresser à M. le directeur, qui déterminera, de concert avec eux, le jour le plus convenable pour la cérémonie de leur réception, soit à l'assemblée du premier dimanche, soit à celle du troisième vendredi du mois.

Si quelque prélat ou supérieur ecclésiastique, voulait donner un témoignage public de son affection pour la société et de sa confiance aux prières des membres qui la composent, en s'y faisant lui-même agréger, le procès-verbal de cette fête extraordinaire sera inscrit en tête du registre des réceptions, et dans celui des statuts au chapitre des faits mémorables de la congrégation.

reconnus incompatibles avec cette assistance ; ces chers confrères seront nommés *agrégés*, pour les distinguer des effectifs. Ils seront néanmoins toujours en communion spéciale de biens spirituels avec la congrégation. Ils doivent entretenir avec elle tous les rapports possibles, et lui témoigner, par lettre ou de toute autre manière, le souvenir et l'affection qu'ils conservent à son égard : lorsqu'ils seront en position de rentrer dans la classe des confrères effectifs, ils y rentreront de plein droit avec l'agrément préalable de M. le directeur et de M. le zélateur, à qui ils le demanderont.

Il sera dressé un tableau des congréganistes effectifs, par divisions et arrondissemens avec une septième colonne des confrères agrégés, en ajoutant au nom de chacun de ces derniers le lieu où il réside, par ces mots *résidant à\*\*\** ; ce tableau sera suspendu, selon l'ancien usage, dans la salle du conseil.

2.° Le secrétaire aura soin de pré-

parer les images des saints ou sentences, que M. le directeur distribue au premier dimanche de chaque mois à tous les membres de la congrégation, d'après l'appel nominal qu'il en fait, en commençant par les officiers en place, et puis continuant par rang de réception. Lors de l'appel, il tiendra note des absens, qu'il communiquera à M. le zélateur. Il aura soin de ne point appeler ceux dont l'absence légitime lui sera connue.

3.° Le secrétaire gardera le sceau et tous les papiers relatifs à la société. Il se rappellera néanmoins, que quoique dépositaire des registres et de toutes les différentes pièces qui forment les archives de la congrégation, il ne peut, sous aucun prétexte, en faire usage pour tout autre sujet qui lui fût étranger, ni en donner connaissance, de lui-même, à personne.

4.° Il retiendra un double de l'inventaire des effets de la société.

5.° Il pourvoira aux objets nécessaires pour la tenue des assemblées,

comme encre , plumes , papier , et vases à recevoir les votes pour les élections. C'est à lui de ramasser les scrutins , et d'en écrire le résultat , tandis que le dépouillement se fait en présence de M. le directeur , par les deux principaux officiers.

6.° Il signera toutes les pièces , actes et délibérations.

7.° Enfin , il aura l'attention , en sortant de charge , de remettre tout en état à son successeur , avec une instruction de ce qu'il lui laissera à faire.

### § III.

#### *Règle des Discrets.*

1.° Les discrets sont aussi les coopérateurs et les aides du zélateur. Ils réunissent leurs lumières aux siennes , pour régir sagement les affaires de la congrégation.

2.° Il faut choisir pour ces places des confrères prudents , éclairés , assez libres dans leur état , et d'un âge mûr ,

qui joignent à toutes ces qualités une piété solide et sincère.

3.° Ils doivent être assidus aux assemblées, tant générales que particulières, pour y donner leur avis; ce qu'ils feront avec modestie et sincérité, n'ayant en vue que la gloire de Dieu, et l'avancement spirituel de la société.

4.° Comme chefs d'arrondissement, leur emploi consiste encore à remplir sans délai, avec exactitude et prudence, toutes les commissions qui leur seront données par la voie des assistans, de la part du directeur et du zélateur.

5.° Lorsque M. le directeur les chargera de prendre des renseignemens sur quelque candidat de leur section respective, ils apporteront à cette recherche beaucoup de circonspection, et la plus scrupuleuse impartialité; la gloire de Dieu et le bien de la société, sont les seules vues qui doivent les diriger. Après avoir rempli leur commission, ils iront faire part

du résultat à M. le directeur seulement.

6.° Ils rappelleront charitablement à leur devoir les confrères de leur arrondissement dont la conduite serait répréhensible, et dans le cas où leurs représentations seraient sans effet, ils en préviendront le directeur, qui prendra à cet égard le parti que sa sagesse lui dictera.

7.° Les discrets sont de plus chargés d'aller visiter les malades de leur arrondissement; mais il faut pour cela qu'ils soient prévenus de la part du malade ou de sa famille, du désir qu'on aurait de le voir. Si le malade témoigne avoir plaisir d'être visité par quelques autres confrères, le discret s'empressera de le leur faire savoir.

8.° La visite des malades est un devoir de charité qu'on doit remplir avec zèle, en donnant quelques paroles de consolation à ces chers confrères, et les exhortant à supporter leurs maux chrétiennement : il ne faut pas des

discours longs et suivis; quelques mots fervens, et à propos, leur sont plus avantageux; des visites courtes, mais réitérées.

9.° Les discrets observeront envers les malades, tout ce qui sera tracé au chapitre IX.

#### § IV.

##### *Règle du Trésorier.*

1.° Le trésorier recevra le droit de réception, fixé à trois francs, ainsi que la coécation, à raison de dix sous par mois, que chaque confrère effectif est tenu d'acquitter tous les trois mois, pour subvenir aux frais du culte ou d'autres objets. Il recevra aussi les dons volontaires et offrandes qu'on fera à la même fin, notamment le produit des quêtes pendant les cérémonies religieuses, ainsi que le petit revenu des chaises.

2.° Il tiendra un registre de recette et de dépense.

3.° Il dressera aussi sur son registre

un inventaire des objets qui ne servent point au culte, appartenans à la congrégation, et en aura la garde.

4.<sup>o</sup> Il acquittera les mandats qui seront signés du directeur ou zélateur, et contre-signés par le secrétaire, pour dépenses déterminées en exécution des réglemens.

5.<sup>o</sup> Il rendra compte chaque année, dans les huit jours qui suivent la grande fête de la sainte Couronne d'épines, de sa recette et dépense, en présence de M. le directeur, du zélateur, des deux assistans, du secrétaire et du nouveau trésorier, qui n'entrera en fonctions qu'après cette reddition et cet arrêté de compte.

## § V.

### *Aumôniers de la Congrégation.*

Avant de déterminer l'objet de cet office, il est bon d'observer qu'il existe plusieurs confréries dans lesquelles les membres, moyennant une coécation, acquièrent le droit d'avoir, pendant

leurs maladies, des veilleurs, un médecin et chirurgien, aux frais de la société, et de plus une certaine somme par semaine. De très-puissantes considérations ont fait qu'il n'y a point, ni qu'il n'y aura jamais rien de semblable dans la congrégation. Les associés n'en sont pas moins empressés à compatir efficacement à la pénible situation où pourrait se trouver un de leurs frères par l'effet de quelque maladie dispendieuse, ou de quelque malheureux accident; et lorsqu'il est reconnu avoir besoin de quelque secours temporel, on y pourvoit de la meilleure manière possible, avec une prudente délicatesse. Mais il n'y a rien de fixe, encore moins d'exigible à cet égard; tout est fondé sur la tendre affection qui unit tous les confrères dans les sacrées plaies du Sauveur.

1.º Pour remercier Dieu des grâces dont il ne cesse de favoriser la congrégation, et attirer de plus en plus sur elle les bénédictions du ciel, il sera fait en son nom, avec prudence et

sans éclat , quelques aumônes à des nécessiteux.

2.<sup>o</sup> Le directeur et le zéléteur , de concert , seront naturellement les aumôniers de la congrégation.

3.<sup>o</sup> En cas d'absence ou d'empêchement de l'un d'eux , le premier assistant remplit cette fonction honorable.

4.<sup>o</sup> La collecte qui a lieu le premier dimanche de chaque mois , et les dons volontaires qui seront faits , composeront la petite caisse de l'aumônerie.

5.<sup>o</sup> Le conseil d'administration l'alimentera au besoin , en disposant en sa faveur d'une partie des coécations par le moyen d'un mandat sur son trésorier.

6.<sup>o</sup> Il aimera sur-tout à faire ainsi au Seigneur quelque offrande au nom de la société à quatre époques principales ( époques bien précieuses pour obtenir en faveur de tous et chacun des associés , une abondante effusion de dons célestes ) , au commencement de l'année , pour la grande fête patro-

nale de la sainte Couronne d'épines, à la Pentecôte, et pour la fête de l'anniversaire, au 15 Août. Il suffit d'indiquer ces quatre circonstances, pour faire sentir l'esprit religieux qui doit animer alors le conseil. Chacun des membres est invité à rappeler cet article à l'assemblée d'administration qui précèdera ces différentes époques.

7.° Le directeur ou zéléteur sera dépositaire de la caisse de l'aumônerie; mais rien ne sera donné que de concert.

8.° Si l'œuvre devenait assez considérable, on pourra former une commission fixe de charité, composée des deux aumôniers, et de trois autres membres à la nomination du conseil d'administration.

9.° Le dépositaire des fonds marquera en détail dans un livre qu'il aura à cet effet, d'un côté l'argent qu'il aura reçu, pour si petites que soient les sommes, et d'où qu'elles viennent, et de l'autre celui qu'il aura dépensé, sans désigner néanmoins les personnes

auxquelles les aumônes seront faites, lorsqu'à raison des circonstances la charité en demandera le plus profond secret.

10.° Les comptes de recette et de dépense seront arrêtés tous les ans à la suite de ceux du trésorier de l'administration, à la même époque et en présence des mêmes personnes, qui toutes signeront l'arrêté.

## § VI.

### *Règles des Sacristains.*

1.° On choisira pour sacristains, autant que faire se pourra, des célibataires. Leurs fonctions se rapprochant de celles des ecclésiastiques, ils doivent les remplir avec humilité, décence et pureté de cœur.

2.° Le premier sacristain aura la garde des ornemens et autres effets destinés à l'usage du culte; il en sera chargé par inventaire. Il aura la clef des armoires ou vestiaires qui les renferment; il lui sera libre de confier

cette clef à son collègue, ou d'en avoir une double.

3.° Les sacristains ne pourront rien prêter au dehors desdits effets, sans une permission expresse du directeur ou zéléteur.

4.° Ils auront soin de préparer, la veille des assemblées religieuses, ce qui sera nécessaire pour la cérémonie du lendemain, et de prendre à cet égard les avis de M. le directeur. En entrant dans la chapelle, ils se mettront premièrement à genoux pour offrir leur travail à JÉSUS et à MARIE; ils en feront de même en se retirant, pour les prier d'agréer leur service.

5.° Les sacristaines de l'affiliation étant chargées du linge, comme aubes, surplis, nappes d'autel, couverts de crédence, et autres petits linges, ils se concerteront avec elles pour l'arrangement du tout, suivant la diversité des fêtes et des cérémonies.

6.° Pour fournir aux menues dépenses de la sacristie, ils sont autorisés, d'hors et déjà, à prendre des fonds

de la quête, pourvu toutefois que ces dépenses n'excèdent point trois francs; toute dépense plus forte, en cire surtout, doit être autorisée par l'administration. Le produit des quêtes sera versé dans un petit caisson en forme de tronc, dont le trésorier aura la clef; l'argent en sera retiré de temps en temps en présence des sacristains ou d'un membre du conseil.

7.° Si les sacristains, dans certaines circonstances, ont besoin de quelque aide, ils appelleront un ou plusieurs confrères pour cela; hors ce cas, personne n'a droit qu'eux de s'immiscer dans les affaires de la sacristie, le zéléateur et assistans exceptés.

8.° Ils seront des premiers rendus à la chapelle, et placeront les signes pour la communion, s'ils ne l'ont fait la veille. Ils compteront le nombre des hosties à consacrer, un moment avant que la messe ne commence; ils mettront ces hosties dans le ciboire, qu'ils porteront sur l'autel avant l'offertoire.

9.° Ils auront le soin de préparer les cierges pour les réceptions des confrères , ainsi que pour les cérémonies d'affiliation.

10.° Les sacristains serviront le prêtre à l'autel ; mais s'il y a des ecclésiastiques , ils s'en tiendront éloignés : il pourra y en avoir un à côté de la crédence qui est auprès de la sacristie , pour fournir promptement aux jeunes lévites ce qui manquera.

11.° Après l'assemblée , ils remettront chaque chose en son lieu , et fermeront à la clef ce qui doit être fermé.

12.° Afin que , l'un se reposant sur l'autre , le service de la sacristie n'en souffre pas , le premier sacristain , c'est-à-dire , le plus ancien par élection , en demeure principalement chargé.

13.° Le jour qu'ils entreront en charge , ils signeront l'inventaire des effets de leur office , et ils les conserveront comme doivent l'être des choses consacrées au culte de Dieu. En sor-

tant de charge, ils assisteront encore à une seconde vérification des mêmes effets, qui se fera en présence du directeur, du zélateur, des assistans, du secrétaire, et des sacristains qui doivent leur succéder.

## § VII.

### *Règles des Maîtres de Cérémonie.*

1.° Les maîtres de cérémonie sont chargés de veiller au bon ordre pendant les exercices religieux : ils feront placer les membres du conseil par gradation, et auront soin que les chaises soient disposées de manière à ce que les confrères se rendent sans confusion à la sainte table. Après que le zélateur et les deux assistans auront reçu la sainte communion, on fera défiler le premier rang, puis le second, et ainsi successivement.

2.° Le mode employé pour les confrères, servira de règle pour les affiliés, le troisième vendredi du mois, ou les autres jours de réunion générale.

3.º Lorsqu'il y aura quelque récipiendaire, il sera placé, par son introducteur, dans la nef au bas des marches, jusqu'à ce que le premier maître de cérémonie vienne le prendre pour le conduire à la balustrade; il l'assistera pendant la cérémonie de sa réception, en lui rappelant au besoin ce qu'il doit faire; il le placera ensuite au dernier rang, où il ira le reprendre au moment du baiser de paix, pour le présenter à M. le directeur, puis au zélateur, et successivement à tous les confrères. Pendant cette cérémonie, on chantera le *Laudate Dominum, omnes gentes*, qu'on répètera trois fois gravement.

4.º Le récipiendaire sera présenté, après l'exercice, à M. le trésorier, pour s'acquitter envers lui du droit de réception; ensuite au secrétaire, pour qu'il l'enregistre au catalogue des confrères.

5.º Les maîtres de cérémonie sont chargés encore de bien ranger les confrères à la procession qui a lieu

dans l'intérieur de l'église pour la fête de la sainte Couronne d'épines, et aux enterremens; en sorte qu'ils marchent modestement, avec harmonie, et dans les distances convenables.

6.<sup>o</sup> Enfin ils se ressouviendront qu'étant établis pour faire régner l'ordre et le recueillement dans les exercices, ils doivent s'acquitter de ce devoir sans parler s'il est possible. Les signes doivent être leur langage, et leur maintien un sujet d'édification pour tous les assistans.

## § VIII.

### *Règles des Portiers et Surveillans.*

1.<sup>o</sup> Les portiers ou surveillans concourent aussi au maintien de l'ordre et du recueillement dans les assemblées religieuses. Ils se rendent des premiers à la chapelle, et se placent auprès des deux portes, si les deux doivent être ouvertes; lorsqu'on n'en ouvre qu'une, et qu'un seul suffit, ils s'entendent, afin que le service

ne vaque pas. Ils pourvoient par le même motif à leur remplacement, s'ils sont légitimement empêchés d'assister à quelque exercice.

2.<sup>o</sup> Le premier dimanche de chaque mois, ils ne laisseront entrer personne d'étranger à la congrégation. Dans les cérémonies publiques d'affiliation du troisième vendredi de chaque mois, ou autres réunions extraordinaires, ils auront le soin de demander au directeur ou zéléateur ce qu'ils ont de particulier à faire, et ils s'en tiendront strictement à ce qui aura été ordonné, sans s'en départir sous aucun prétexte.

3.<sup>o</sup> Ils recommanderont au besoin aux associés qui entreront après l'exercice commencé, de se placer sans bruit et en silence, afin de ne pas interrompre le service divin, ni déranger les confrères. Ils en useront de même envers les affiliées, ou toute autre personne.

4.<sup>o</sup> Ils veilleront à ce que, avant, pendant et après les exercices, per-

sonne ne se permette de parler près de la porte ; ce qui n'est malheureusement que trop fréquent dans bien des églises. Enfin ils doivent s'acquitter eux-mêmes de cet emploi avec tout le recueillement possible, et la plus grande honnêteté.

5.° Les membres de l'administration, les maîtres de cérémonie, les sacristains et les confrères au-dessus de soixante ans, ou qui ont des infirmités notables sont dispensés de cette fonction.

## CHAPITRE VII.

### DU CHOIX ET DE L'ADMISSION DES SUJETS.

1.° LE choix des nouveaux membres qu'on introduira dans la société, est de la plus grande conséquence. C'est en effet d'un bon ou mauvais choix que dépend sa conservation et sa prospérité, ou sa dégradation et sa ruine ; on ne saurait donc apporter trop d'attention et d'exactitude à l'exa-

men des dispositions et des qualités des sujets. Ces qualités sont, d'être notoirement reconnu comme remplissant les devoirs de chrétien ; d'avoir une foi à l'abri de tout soupçon ; un profond respect pour la religion et ses pratiques ; un attrait éclairé pour la piété, et un désir sincère d'y faire des progrès ; un goût particulier pour les exercices de la société ; un esprit judicieux, capable d'ouvrir un bon avis, ou de s'y ranger ; un caractère doux et paisible, incapable de troubler la paix et la concorde fraternelle qui doivent régner entre les associés ; des moyens de subsister honnêtement selon son état, sans avoir besoin (à moins d'accident imprévu) de réclamer les secours de la société ; enfin, il faut habiter la ville de Toulouse, ou ses faubourgs, être, à peu près, en rapport d'état et d'éducation, et âgé de vingt-cinq ans au moins. MM. le directeur et zélateur jugeront des exceptions très-rares dont cette dernière règle pourrait être susceptible.

Ceux qui ne réuniront pas toutes ces qualités, ne pourront être admis dans le sein de la congrégation. Il en sera de même de ceux qui seront membres d'autres associations religieuses, lorsque, tout considéré, le conseil jugera que les engagements contractés nuiraient à l'accomplissement des devoirs d'un bon congréganiste.

2.<sup>o</sup> Si actuellement parmi les confrères, il en est qui se fassent agréger comme tels à d'autres sociétés religieuses, qui entrent sur-tout dans l'administration desdites confréries, ils seront tenus d'opter dans le mois, à compter de l'avis qui leur en sera donné par le conseil, lorsque, tout considéré, il aura jugé qu'il y a incompatibilité, ou avec les devoirs d'un simple congréganiste, ou avec la place qu'ils ont dans la congrégation. Nous présumons trop bien de la sagesse de nos confrères, pour être assurés qu'ils se consulteront mûrement devant le Seigneur avant de se rendre aux diffé-

rentes sollicitations qui leur seront faites d'entrer dans de nouvelles confréries, et que s'ils l'ont déjà fait, ou qu'ils le fassent à l'avenir, ils montreront par leur zèle à mieux remplir les devoirs du christianisme, ceux de leur état et de la congrégation; qu'il n'y a point d'incompatibilité; que ce n'est au contraire pour eux, dans la situation libre où la divine Providence les a placés, qu'un moyen de plus de perfection.

3.° Les confrères qui auront un sujet à proposer, voudront bien s'assurer d'abord, avant de faire aucune démarche, s'il réunit les qualités prescrites; et lorsqu'ils croiront les reconnaître en lui, ils s'adresseront au directeur ou zéléteur, en donnant les nom, surnom, qualité, profession et demeure du candidat.

4.° Le directeur ou zéléteur remettront le tout, s'ils le jugent convenable, au discret de son arrondissement, par la voie de l'assistant divisionnaire, et fixeront le délai pour

prendre des renseignemens avec toute la prudence et la charité convenable. Si M. le directeur, à qui ils seront rendus, les juge favorables, il proposera le candidat au conseil, qui procédera à son admission ou à son rejet par la voie du scrutin. Une fois admis au conseil, tous les confrères effectifs en seront instruits par la voie de leurs discrets respectifs. Pour lors, si quelque membre connaît des motifs d'exclusion, il pourra, dans le nouveau délai fixé, aller en faire part, dans le secret, à M. le directeur, qui jugera de la solidité de ces motifs.

5.° Le délai fixé une fois écoulé, sans qu'on ait opposé de motif solide d'exclusion ou de suspension, le candidat est admis. Après en avoir reçu l'avis de la part de M. le directeur ou zélateur, il se rendra chez l'instructeur qui lui sera désigné, pour être instruit de tous les réglemens, de tous les usages et de toutes les formalités à observer pour être reçu. L'instructeur le conduira, selon l'usage,

sage, chez M. le directeur et zéléteur, quelques jours avant la cérémonie religieuse de sa réception. Une première effusion de sentimens que procurera cette entrevue toute cordiale, sera comme l'avant-goût de la joie spirituelle causée par la touchante cérémonie de la fête.

6.° L'instructeur peut convenir avec le récipiendaire de quelque prière ou de quelque bonne œuvre à faire en commun pour attirer sur son admission les bénédictions du ciel. Il l'avertira de s'y préparer, pour être à même ce jour-là de faire la sainte communion, et de gagner l'indulgence plénière; d'entrer dès la veille en retraite, au moins intérieurement, et de réciter le plus dévotement possible les actes consécatoires à JÉSUS et à MARIE, devant le saint sacrement, ou devant son crucifix et l'image de la sainte Vierge. Il s'assurera si le candidat est à même de prononcer le lendemain, comme il faut, lesdits actes consécatoires; dans le cas

contraire, il en prévientra le premier maître de cérémonie, qui y suppléera.

7.<sup>o</sup> Le lendemain, à l'heure convenue, l'instructeur, qui seul a le droit d'introduire le candidat dans l'assemblée, le conduit à la chapelle. Après l'avoir fait placer à genoux au bas des marches dans la nef, il va en prévenir le premier maître des cérémonies. Celui-ci vient le prendre par la main, le fait monter jusqu'à l'appui de communion, devant lequel ils se mettent à genoux l'un et l'autre. M. le directeur, revêtu des ornemens sacerdotaux, se prosterne au pied de l'autel, récite alternativement, avec les confrères, le *Veni, creator*, et continue de la manière qui est tracée pour la réception des affiliés. Après la sainte messe, la distribution des sentences, et l'instruction à l'ordinaire, la cérémonie se termine par le baiser de paix, ainsi qu'il est dit au chapitre VI, § 7, n.<sup>o</sup> 3.

---

---

## CHAPITRE VIII.

### DES ÉLECTIONS.

---

#### § I.<sup>er</sup>

#### *Du choix du Directeur.*

1.<sup>o</sup> **DANS** le cas de démission ou de mort de M. le directeur, les confrères référeront le choix d'un successeur à la sagesse d'un conseil extraordinaire, composé de quatre prêtres des plus respectables affectionnés à la congrégation.

2.<sup>o</sup> Ces quatre prêtres, déjà désignés dans une assemblée générale par le vœu de tous les confrères, ayant bien voulu entrer dans ces vues, se déclarer les amis et les protecteurs de la congrégation, forment le conseil extraordinaire dont il a été fait mention à l'article premier.

3.<sup>o</sup> Ces messieurs, dans le cas d'absence très-prolongée ou de mort de

l'un d'entr'eux, s'adjoindront de suite en remplacement tel sujet qu'ils jugeront convenable, et qu'ils reconnaîtront pour être animé de leur esprit; ils auront la bonté d'en donner connaissance à la congrégation par l'entremise de son directeur, qui sera membre né du conseil extraordinaire.

4.° Dans l'élection d'un directeur, le susdit conseil fera tomber, sans doute, son choix sur un sujet qui sera agréable à la société.

5.° Le conseil s'assemblera sur l'invitation de M. le directeur ou de M. le zéléteur, qui ira chez le plus ancien membre pour concerter tout ce qui sera nécessaire à cet effet.

6.° M. le directeur choisira lui-même un vice-directeur à titre, s'il le juge nécessaire, et le sujet choisi devra être agréable à la congrégation. Si M. le directeur ne juge pas cette élection nécessaire, il y suppléera, en se faisant remplacer dans ses fonctions, en cas d'empêchement ou d'absence momentanée, par quel-

qu'autre prêtre affectionné à la congrégation , et celui-ci prendra alors dans les actes à signer le titre de vice-directeur.

## § II.

### *De l'élection du Zélateur et des autres Officiers.*

L'époque des élections est une époque critique qui fait naître souvent des désordres dans les sociétés même les plus saintes et les mieux réglées. Nous invitons donc nos chers congréganistes de réfléchir alors, plus que jamais, sur les leçons et les exemples du Sauveur fuyant les dignités , et devenu obéissant jusqu'à la mort de la croix ; nous les conjurons , par la vue de Jésus couronné d'épines , de ne regarder les places dans la congrégation que comme des charges , et de faire volontiers dans cette circonstance le sacrifice de leurs prétentions , de leurs vues particulières au bien de l'union et de la charité. Il serait désirable

sans doute que pour entretenir plus sûrement la paix et l'esprit d'humilité dans la société, les confrères jugeassent à propos de s'en rapporter pour le choix des officiers, à la seule prudence du directeur, qui aurait le soin de tout peser mûrement devant Dieu, et de pressentir auparavant en particulier le vœu et l'opinion des confrères les plus judicieux ; que du moins il présentât à l'assemblée générale trois sujets pour chaque officier à nommer. Mais dans la crainte fondée que cette nomination, ou cette présentation de la part du directeur seulement, en blessant peut-être l'amour-propre de quelques confrères, n'altérât l'affection et la confiance dont il a besoin pour leur être utile, voulant d'ailleurs les attacher plus fortement à la société par une élection qui fût comme leur ouvrage, on a cru convenable de statuer ce qui suit :

1.° Les élections se feront en assemblée générale le premier et second dimanches du carême.

2.° Elles commenceront néanmoins le mois précédent dans l'assemblée ordinaire ou extraordinaire du conseil. Là, après l'invocation du Saint-Esprit, on lira le présent article, ainsi que le catalogue général de tous les confrères; ensuite chaque officier, dépouillé de toute vue humaine, ne cherchant que la plus grande gloire de Dieu et l'avantage de la congrégation, écrira sur son bulletin le nombre de sujets qui doivent être présentés à l'assemblée générale pour chaque emploi à nommer, et qu'il jugera le plus propre à le remplir.

Le premier bulletin contiendra deux sujets pour la place de zélateur, ou trois pour celle de premier et second assistans réunis.

Le second bulletin contiendra trois sujets seulement pour les trois discrets, parce que ceux du premier bulletin présentés à l'assemblée générale, et qui n'y seront pas élus, feront nécessairement partie de la liste des discrets.

Le troisième bulletin contiendra deux sujets pour le secrétaire, et deux autres pour le trésorier; il sera libre de porter pour ce dernier emploi ceux inscrits pour discrets, parce que la place de ces derniers est compatible avec celle de trésorier.

Le dépouillement du scrutin dans le conseil, se fera en silence par M. le directeur, en présence du zélateur et du secrétaire, qui marquera le nombre des suffrages échus à chacun des présentés.

Celui qui aura le plus de voix fera partie de la liste; en cas d'égalité, on recommencera l'opération entre ceux qui concourent, et si elle persévérerait au troisième scrutin, on tirera les noms au sort.

Il sera libre à M. le directeur, avant de proclamer le scrutin, d'ajouter un confrère pour faire partie de la liste pour les places majeures de zélateur, d'assistant et de secrétaire.

Chaque membre du conseil gardera le secret sur ce qui se sera passé, le

directeur devant être le premier à publier en pleine assemblée les listes des sujets choisis par l'administration.

3.<sup>o</sup> Dans l'assemblée générale, après l'invocation du Saint-Esprit, on lira les points suivans. Le directeur proclamera d'abord le nom des confrères présentés par le conseil pour la place de zélateur ou assistans. La liste sera par ordre alphabétique, et contiendra de plus à la fin séparément le nom de ceux actuellement en charge, parce qu'ils pourront être continués, si on le juge avantageux à la congrégation.

Le secrétaire remet aussitôt à chacun des votans une copie en double de cette liste, transcrite d'avance en nombre suffisant par ses soins. Ceux-ci, purifiant bien leur intention, y choisissent pour officiers majeurs ceux des confrères qui ont le plus l'esprit de la congrégation, et qui par leurs lumières, leur état, leur prudence, leur zèle et leur vertu distinguée, pourront avoir l'ascendant nécessaire sur les autres. Ayant coupé le nom sur

une liste seulement, ils vont déposer leur bulletin, par ordre d'appel nominal, dans une urne disposée à le recevoir. Le dépouillement du scrutin se fera par trois scrutateurs, qui sont de droit le zélateur ou assistans, et les plus anciens discrets qui doivent rester en charge, en présence du directeur et du secrétaire, qui tiendra note des votes à mesure du dépouillement du scrutin. Si le premier tour de scrutin ne donne pas la majorité absolue, il sera fait un second tour, qui ne roulera que sur les deux confrères qui auront eu le plus de suffrages. S'il y a encore partage, le sort en décidera. Ceux qui ne seront pas nommés à la place de zélateur ou assistans, feront nécessairement partie de la liste des discrets, qui sera remise en double à chaque confrère comme la précédente. Les votans observeront de ne les point confondre.

Le second scrutin sera pour les discrets, et le troisième pour le secrétaire et pour le trésorier, dans la même

forme que le premier , à l'exception que ces officiers seront nommés à la pluralité relative.

L'élection des sacristains, des maîtres de cérémonie, se conclura dans l'assemblée du conseil, qui pourra continuer les mêmes, si le bien de la congrégation le demande.

Le directeur proclamera le nom des officiers nouvellement élus, et terminera la séance par la prière d'actions de grâces, pour remercier Dieu du choix qui en a été fait, et pour lui demander les secours nécessaires, afin que chacun s'acquitte dignement de son emploi. Les nouveaux élus n'entrent néanmoins en fonctions que le lendemain de la grande fête de la sainte Couronne d'épines. Pour les sacristains et le trésorier, ce ne sera qu'après le compte respectif rendu en leur présence.

Le secrétaire consignera le verbal de la nomination des officiers, dans le livre à ce destiné, et conservera le net du dépouillement des votes dans les

archives, pour y avoir recours dans le besoin.

Dans le cas de mort, ou d'absence prolongée du zélateur, ou de quelque autre raison qui l'empêchât de remplir sa charge jusqu'à la prochaine élection, le conseil d'administration délibérerait s'il est à propos de faire une nouvelle élection. Si on le jugeait nécessaire, on y procéderait de la même manière que ci-dessus; sinon, le premier assistant succéderait à l'autorité du zélateur, et en remplirait les fonctions. Quant aux autres officiers qui pourraient manquer, et en tous autres cas extraordinaires, le zélateur et les autres principaux officiers, du consentement du directeur, y pourvoiraient comme ils le jugeraient convenable pour le bien de la congrégation.

## CHAPITRE IX.

DEVOIRS DE CHARITÉ A REMPLIR ENVERS  
LES CONFRÈRES MALADES.

1.° LORSQU'UN confrère tombera malade, et qu'il désirera être visité, il en fera prévenir le discret de son arrondissement, qui se rendra le plutôt possible auprès de lui, lui dira quelques paroles d'encouragement et de consolation, et après avoir pris connaissance de son état, il en instruira le zéléteur, celui-ci les assistans divisionnaires; par ce moyen, la société en étant informée, fera des prières pour obtenir au cher malade la patience et la résignation qui lui sont nécessaires.

2.° Pour ne pas fatiguer le malade par des visites que le zèle des confrères pourrait rendre trop multipliées, les discrets s'en entendront avec le zéléteur, afin qu'il ne voie que ceux qui, loin de l'incommoder, lui seront utiles et agréables, et que tout se passe

avec ordre pour le bien de son âme et le soulagement de son corps. Cela n'empêchera pas qu'un confrère, ami particulier du malade, n'aille le voir en cette qualité aussi souvent qu'il le jugera convenable.

3.° La charité de tous les confrères doit redoubler à mesure que le mal augmente. Le principal effet de la sollicitude du zéléteur et du discret, sera sans doute de porter le malade à recevoir de bonne heure les derniers sacremens.

4.° Le discret et le zéléteur de concert feront prévenir six confrères les plus voisins pour porter les flambeaux et le dais dans l'administration du saint viatique, et deux pour se rendre auprès du malade, et le servir dans cette auguste et touchante cérémonie. Aussitôt qu'ils entendront le son de la clochette, ils iront au devant du saint sacrement jusqu'à la porte extérieure de la maison, portant chacun un cierge allumé : ils l'accompagneront de même au retour.

Sans trop parler, ils exciteront le malade à s'entretenir avec Jésus-Christ qu'il possède dans son cœur, et à s'unir autant que possible aux prières que le prêtre, conjointement avec les fidèles, va faire pour lui à l'église avant la bénédiction du très-saint sacrement.

---

## CHAPITRE X.

### DEVOIRS A RENDRE AUX DÉFUNTS.

1.<sup>o</sup> **L**ORSQU'UN confrère sera décédé, le discret de son arrondissement aura le soin de s'instruire de l'heure de sa mort, du jour et de l'heure de son enterrement; il en préviendra de suite, par la voie tracée au chapitre précédent, M. le directeur et toute la société.

2.<sup>o</sup> A l'heure indiquée, tous les membres de la congrégation seront rendus à l'église pour aller à la suite des prêtres de la paroisse à la maison du défunt, et accompagner ensuite le

convoi funèbre dans le meilleur ordre possible. En se rendant directement à l'église, et non à la maison du défunt, on évite une foule d'inconvéniens. Si on est obligé d'attendre quelque temps à l'église, on emploie ce temps à prier Dieu pour le repos de l'âme du cher confrère.

*De l'ordre qu'on doit observer.*

1.<sup>o</sup> M. le zéléteur, ayant à sa droite le premier assistant, et à sa gauche le second, se placera immédiatement avant le drap mortuaire, qui sera porté par les six discrets. ( Si le défunt appartenait à quelqu'autre corporation, et que les membres de celle-ci se présentassent avec un drap particulier, les congréganistes doivent toujours par humilité, suivant l'esprit de leur institut, céder le pas à tout le monde. )

Après le drap mortuaire, le secrétaire et le trésorier seront à la tête des confrères, qui suivront deux à deux. Les portiers ou surveillans en exercice fermeront la marche.

2.° Si quelque membre du conseil vient à manquer, il sera remplacé par celui qui sera le plus rapproché par sa charge, et successivement par le plus ancien de réception.

3.° De retour à la paroisse, on posera le drap sur la bière, et les six discrets qui le portaient prendront leurs places après le zélateur et les assistans; aucun des autres confrères ne quittera son rang pour aller, soit dans le sanctuaire, soit dans tout autre lieu de l'église, à moins toutefois que ce ne fût pour aller faire la sainte communion, en supposant qu'il y en eût quelqu'un qui s'y fût disposé; mais dans ce cas, la communion reçue, on viendra reprendre sa place.

4.° On observera le même ordre de marche pour se rendre au cimetière. Après l'absoute, et le clergé s'étant retiré, les six discrets s'approcheront de la fosse, et tiendront le drap mortuaire tendu par-dessus. M. le zélateur à genoux, entouré de tous les confrères, récitera alternativement.

avec eux, le *De profundis*,  $\psi$ . et oraison *Inclina*, etc., et avant de se retirer, il préviendra du jour et heure auquel la congrégation fera dire la messe dans sa chapelle, pour le repos de l'âme du défunt. Les parens seront invités à y assister.

5.° Les maîtres de cérémonie veilleront au maintien de l'ordre pendant la marche. Ils auront soin de tenir note des plus anciens de réception, pour remplacer les membres du conseil qui viendraient à manquer. Les places une fois remplies, personne ne sera déplacé. Ainsi ceux des officiers qui se retarderaient, seront tenus de prendre rang parmi les autres confrères indistinctement.

6.° Pour éviter aux maîtres de cérémonie la peine de chercher, et même des méprises, chacun sachant quelle est la place qu'il doit occuper, se tiendra à portée de la remplir.

7.° Les associés se retireront du cimetière dans le plus profond recueillement; et dans la neuvaine, chacun

d'eux récitera une fois en son particulier, ou les vêpres des morts, ou les sept psaumes pénitentiaux, ou un chapelet; il dira de plus, chaque jour, le *De profundis*, ou trois *Pater* et trois *Ave*, pour le repos de l'âme du cher défunt. Il fera enfin une communion à la même intention.

8.° Les mêmes honneurs funèbres seront rendus au directeur en fonction, aux directeurs démissionnaires, et aux quatre vénérables prêtres, membres du conseil extraordinaire dont il a été parlé au chapitre VIII. La seule différence sera dans le nombre plus ou moins grand de messes et autres bonnes œuvres que la société déterminera par son conseil, pour le repos de l'âme de ces respectables défunts.

9.° Lorsque la congrégation aura appris la mort de quelque prêtre associé, elle fera dire une messe basse pour le repos de son âme, et chaque confrère récitera pour lui, en son particulier, les prières prescrites au n.° 7

ci-dessus. Elle en usera de même à l'égard des confrères agrégés; mais elle n'assistera point à leurs funérailles.

10.<sup>o</sup> Pour montrer l'accord qui règne entre la congrégation et les sœurs affiliées, toute l'administration assistera à l'enterrement de la zélatrice, sans drap mortuaire, et se placera à une certaine distance après les personnes du sexe. L'on tiendra le même ordre pour ses assistantes, avec la différence que la députation ne sera que de la moitié.

11.<sup>o</sup> La congrégation fera célébrer le plutôt possible, dans sa chapelle, un service pour elles, ainsi que pour chaque bienfaiteur défunt qui aura fait un don de 50 livres à la société. Les confrères demeurent invités à y assister. Le zélateur y fera aussi inviter les parens.

12.<sup>o</sup> Outre ces dispositions particulières, elle fera dire une messe basse chaque mois pour tous les confrères, bienfaiteurs et affiliés décédés en général.

13.° Le troisième vendredi du mois est ordinairement le jour fixé à cette intention.

14.° Le troisième ou quatrième vendredi du mois d'août, on fera une commémoration solennelle de tous les confrères, bienfaiteurs et affiliés défunts, et on lira avant la grand'messe le nécrologe de ceux qui sont morts depuis la dernière commémoration.

15.° Si quelque circonstance nouvelle demandait des dispositions spéciales, elles devraient être déterminées dans une assemblée du conseil, convoquée extraordinairement à cet effet.

## CHAPITRE XI.

DE LA RÉFORMATION DES MEMBRES  
RELACHÉS, ET DU RETRANCHEMENT  
DES INDIGNES.

1.° SI, contre toute attente, on venait à s'apercevoir que quelque confrère, reconnu pour pouvoir assister aux exercices du premier dimanche

du mois, s'en absentât trop souvent, le conseil chargera M. le zéléteur d'engager charitablement ce confrère d'être plus assidu à l'avenir; et si, après avoir épuisé toutes les ressources du zèle et de la charité, ce membre persistait, on lui déclarerait, enfin, que la continuation de sa négligence ne peut être regardée que comme une renonciation, de sa part, au titre de confrère.

2.° Si quelque associé, ce qu'à Dieu ne plaise, oubliant entièrement ce qu'il a promis dans sa consécration solennelle à JÉSUS et à MARIE, venait à offenser les autres, et à les scandaliser par une vie peu chrétienne, de manière que la bonne odeur de la congrégation en fût altérée, M. le directeur ou zéléteur l'avertira lui-même charitablement, ou le fera avertir par quelque officier vénéré dans la société, afin de le rappeler à l'esprit de sa consécration.

3.° Si, malgré cet avertissement, il n'y a pas d'amendement, le délinquant

sera recommandé, sans être nommé; aux prières spéciales des associés pendant trois assemblées. Dans cet intervalle, on renouvellera les admonitions jusqu'à trois fois. Les avertissemens et les monitions doivent être faits avec toute la charité, la douceur et l'humilité que l'évangile prescrit pour la correction fraternelle.

4.<sup>o</sup> Si tous ces moyens deviennent inutiles, et si cet associé persiste dans son égarement, M. le directeur pourra, après en avoir conféré avec les principaux officiers, le priver d'assister aux assemblées, le retrancher même du sein de la société. Dans ce dernier cas, il sera dénoncé comme tel à l'assemblée générale, et son nom sera rayé de dessus le registre. Dieu veuille que jamais la congrégation ne reçoive aucun membre qui la mette à même de déplorer de semblables pertes, pertes qui seraient plus sensibles au cœur de cette tendre mère que la mort naturelle de ses enfans!

---

---

## CHAPITRE XII.

DE LA LECTURE DES RÈGLES ET STATUTS,  
ET DES PRÉCAUTIONS A PRENDRE CON-  
TRE LES INNOVATIONS.

1.° **L**ES confrères se feront un devoir de lire de temps en temps, avec réflexion, les règles et statuts de la société, afin d'en pénétrer l'esprit, et de ne s'en écarter jamais.

2.° Ils s'appliqueront avec zèle et fermeté à en maintenir l'intégrité et la stabilité, sur-tout dans les points importants et vraiment constitutifs de la congrégation, comme sont, par exemple, ceux qui traitent de la nature et des fins de la société, de son régime, des élections, etc.

3.° Lorsque quelque addition ou extension, ou même dérogation, aura été démontrée nécessaire par l'expérience ou quelque circonstance particulière et impérieuse qu'on n'aurait pu prévenir, elle devra être préalable-

ment approuvée comme telle, 1.<sup>o</sup> par les deux tiers des membres du conseil; 2.<sup>o</sup> par la grande majorité des confrères réunis en assemblée générale. Cette première décision ne suffira pas; il faudra de plus, avant qu'elle ait force de loi, qu'elle soit confirmée, un mois après, dans un second examen et de la même manière, et qu'elle soit couchée par écrit, avec ses motifs, à la suite des statuts, au titre des *Délibérations solennelles*, pour servir à l'extension, ou addition, ou dérogation aux articles des statuts précédens.

### CONCLUSION.

Quoique les présentes règles et pratiques de piété n'obligent pas, par elles-mêmes, les associés sous peine de péché, ils ne laisseront pas de regarder en elles la volonté de Dieu, qui a présidé si visiblement à l'établissement et au progrès de la congrégation, et qui, en les appelant dans son sein, daigne leur fournir par là un

nouveau moyen de sanctification , et une occasion précieuse de mérite. D'ailleurs la plupart de ces réglemens ont été tracés sur le plan et le modèle de ceux des sociétés les plus édifiantes , dirigées par des hommes de Dieu , pleins de son esprit , et vraiment recommandables par une expérience consommée , un zèle éclairé et une sainteté éminente. Ces statuts enfin sont consacrés par l'approbation des supérieurs ecclésiastiques , par les fruits abondans de justice qu'ils ont toujours produits et qu'ils produisent encore. Quel respect ne méritent-ils donc pas de la part de tous les associés ! Combien ne doivent-ils pas les aimer et les estimer ! Avec quel saint empressement ne doivent-ils pas s'y rendre fidèles ! Quelles bénédictions ne peuvent-ils pas attirer sur eux ! Que tous les membres de la société se portent donc à l'envi à leur observance ! que l'on voie en eux une sainte émulation , pour ne se laisser vaincre en fidélité par aucun de leurs

frères ! S'il en coûte quelquefois à la nature, qu'ils lèvent les yeux au ciel, où ils doivent attendre leur récompense. Quelques années d'un peu de gêne et d'assujettissement seront bientôt écoulées pour eux. Peut-être la mort n'est-elle pas éloignée pour quelqu'un de ceux qui dans ce moment lisent ce livre. *Quicumque hanc regulam secuti fuerint, pax super illos et misericordia. Amen.*

---

## CATALOGUE

## DES INDULGENCES

*Accordées à l'Association établie à Toulouse et dans plusieurs autres villes du Royaume, pour rendre un culte spécial à JÉSUS couvert de plaies et couronné d'épines, en union avec MARIE transpercée d'un glaive de douleur.*

NOTRE très-Saint Père le Pape PIE VII, ayant pris en considération tout le bien que produit cette dévote institution, a bien voulu, dans son audience donnée à Rome le 2 septembre 1814, confirmer et proroger pour la durée de trente ans toutes les Indulgences déjà accordées par deux Indults précédens. Sa Sainteté a daigné encore ajouter de nouvelles grâces et de nouveaux privilèges, pour le même espace de temps, afin de ra-

nimer par là et d'accroître de plus en plus cet esprit de piété, de reuoncement et de charité qui doit faire le caractère spécial de chaque associé. En conséquence de ce nouvel Indult, publié et mis à exécution par Ordonnance de Monseigneur l'Archevêque de Toulouse, en date du 10 décembre 1814, il y aura INDULGENCE PLÉNIÈRE,

1.° Les jours de la fête de la sainte Couronne d'épines et de la Compassion de la très-Sainte Vierge, ainsi que celui de l'anniversaire de la fondation de la société, pour tous les fidèles de l'un et de l'autre sexe qui, s'étant confessés et ayant communié, visiteront l'église, chapelle, ou oratoire quelconque où l'association célébrera ces différentes fêtes par permission de l'ordinaire, et là y prieront selon les intentions de Sa Sainteté.

2.° Pour chaque confrère ou affilié le jour de sa réception.

3.° Le premier dimanche de chaque mois pour les seuls confrères.

4.° Une fois chaque mois, pour chaque associé, le jour où l'on célèbre la fête du saint qui lui est donné pour patron suivant l'usage établi.

5.° Le troisième vendredi de chaque mois, pour tous les confrères, affiliés, et probationnaires.

6.° Chaque vendredi du mois de mars, aux fêtes de l'Invention et de l'Exaltation de la Sainte Croix, ainsi qu'à l'article de la mort, pour tous les associés sans distinction.

7.° Ceux qui seraient absens de la ville où l'association tient ses assemblées religieuses, pourront gagner toutes les Indulgences, aux conditions ordinaires, en priant selon l'esprit de Sa Sainteté dans une église ou oratoire quelconque.

8.° Toutes les associations du même genre, qui ont été déjà érigées, ou qui le seraient dans la suite par l'autorité des ordinaires des lieux, pourront jouir des mêmes privilèges, grâces et indulgences accordées à celle de Toulouse, en vertu des lettres d'affiliation

données par son directeur, quoique les jours des assemblées du mois ne soient pas les mêmes que ceux fixés dans cette dernière ville.

9.° L'autel de chaque association est privilégié pour les morts, à l'égard de quelque prêtre que ce soit, trois jours de chaque semaine, lesquels seront déterminés par l'ordinaire. A Toulouse, Monseigneur l'Archevêque a bien voulu désigner les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine.

10.° Chaque directeur des associations établies dans différentes villes et affiliées à celle de Toulouse, jouira du même privilège deux fois la semaine à son choix, sur quelque autel qu'il célèbre le saint sacrifice. Il aura de plus le pouvoir de bénir les croix, médailles et chapelets, avec l'application des Indulgences dites de Sainte Brigitte et de toutes les autres Indulgences dans la forme accoutumée et prescrite par le Saint Siège, mais en faveur seulement des membres de la confrérie, soit congréganistes, soit affiliés.

11.° Indulgence de sept années et autant de quarantaines pour chaque vendredi du carême, autres que ceux du mois de mars.

12.° Enfin, il est accordé une Indulgence de soixante jours à chaque associé toutes les fois qu'il accompagnera à la sépulture le corps de quelque personne décédée, ou qu'il assistera à quelque exercice religieux de l'association, ou qu'il pratiquera tout autre acte de piété et de charité.

---



PRIÈRES  
DE LA CONGRÉGATION.

---

*Au commencement des Assemblées  
générales.*

† In nomine Patris, et Filii, et  
Spiritus Sancti. Amen.

VENI, creator Spiritus,  
Mentes tuorum visita,  
Imple supernâ gratiâ  
Quæ tu creasti pectora.  
Qui Paracletus diceris,  
Donum Dei Altissimi,  
Fons vivus, ignis, charitas,  
Et spiritalis unctio.

Tu septiformis munere,  
Dextræ Dei tu digitus,  
Tu ritè promissum Patris,  
Sermone ditans guttura.

Accende lumen sensibus,  
Infunde amorem cordibus,

Infirma nostri corporis,  
Virtute firmans perpeti.

Hostem repellas longiùs,  
Pacemque dones protinùs,  
Ductore sic te prævio,  
Vitemus omne noxium.

Per te sciamus da Patrem,  
Noscamus atque Filium,  
Te utriusque Spiritum,  
Credamus omni tempore.

Sit laus Patri, laus Filio,  
Par sit tibi laus, Spiritus,  
Afflante quo mentes sacris  
Lucent et ardent ignibus. Amen.

ÿ. Emitte Spiritum tuum, et creabuntur;

R. Et renovabis faciem terræ.

ÿ. Memento Congregationis tuæ,

R. Quam possedisti ab initio.

O R E M U S.

Deus, qui corda fidelium Sancti Spiritûs illustratione docuisti, da nobis in eodem Spiritu recta sapere, et de ejus semper consolatione gaudere. Per Christum Dominum nostrum. R. Amen.

*A la fin des Assemblées générales.*

Kyrie, eleison. Christe, eleison.

Kyrie, eleison.

Pater noster.

ŷ. Et ne nos inducas in tentationem.

℞. Sed libera nos à malo.

ŷ. Confirma hoc, Deus,

℞. Quod operatus es in nobis.

ŷ. Oremus pro Benefactoribus nostris.

℞. Retribuere dignare, Domine, omnibus nobis bona facientibus, propter nomen tuum vitam æternam. Amen.

ŷ. Pro fidelibus defunctis.

℞. Requiem æternam dona eis, Domine, et lux perpetua luceat eis.

ŷ. Pro fratribus nostris absentibus.

℞. Salvos fac servos tuos, Deus meus, sperantes in te.

ŷ. Domine, exaudi orationem meam;

℞. Et clamor meus ad te veniat.

## O R E M U S.

Defende, quæsumus, Domine,

beatâ Mariâ semper virgine intercedente , istam ab omni adversitate familiam ; et toto corde tibi prostratam ab hostium propitius tuere clementer insidiis.

Deus, qui charitatis dona, per gratiam Sancti Spiritûs tuorum cordibus fidelium infudisti ; da famulis, et famulabus tuis, pro quibus effundere preces decrevimus et tuam nunc deprecamur clementiam, salutem mentis et corporis, ut te totâ virtute diligant, et quæ tibi placita sunt totâ dilectione perficiant. Per Christum Dominum nostrum.

℞. Amen.

*Avant la distribution des billets des saints, on dira à genoux :*

*Ant.* Sancti Dei omnes intercedere dignemini pro nostrâ omniumque salute.

ÿ. Lætamini in Domino, et exultate justi ,

℞. Et gloriâmini omnes recti corde.

OREMUS.

## O R E M U S.

Omnes sancti tui quæsumus, Domine, nos ubique adjuvent, ut dùm eorum merita recolimus, patrocinia sentiamus. Per Christum Dominum nostrum.

R. Amen.

*A l'entrée des Assemblées particulières des Officiers.*

*Ant.* Veni, Sancte Spiritus, reple tuorum corda fidelium, et tui amoris in eis ignem accende.

Kyrie, eleison. Christe, eleison. Kyrie, eleison.

Pater noster, etc.

ÿ. Et ne nos inducas in tentationem.

R). Sed libera nos à malo.

ÿ. Memento Congregationis tuæ,

R). Quam possedisti ab initio.

ÿ. Domine, exaudi orationem meam,

R). Et clamor meus ad te veniat.

## O R E M U S.

Mentes nostras, quæsumus, Domine, lumine tuæ claritatis illustra : ut videre possimus quæ agenda sunt, et quæ recta sunt agere valeamus. Per Christum Dominum nostrum.

R). Amen.

*A l'issue des Assemblées particulières des Officiers.*

Kyrie, eleison. Christe, eleison.  
Kyrie, eleison.

Pater noster, etc.

ÿ. Et ne nos inducas in tentationem.

R). Sed libera nos à malo.

ÿ. Confirma hoc, Deus, quod operatus es in nobis,

R). A templo sancto tuo, quod est in Jerusalem.

ÿ. Domine, exaudi orationem meam,

R). Et clamor meus ad te veniat.

## O R E M U S.

Prætende, Domine, famulis tuis

dexteram cœlestis auxilii , ut te toto corde perquirant ; ut quæ dignè postulant , consequi mereantur. Per Christum Dominum nostrum.

R). Amen.

*Oraisons avant la Bénédiction.*

OREMUS.

Deus, qui nobis sub Sacramento mirabili, passionis tuæ memoriam reliquisti : tribue, quæsumus, ita nos corporis et sanguinis tui sacra mysteria venerari, ut redemptionis tuæ fructum in nobis jugiter sentiamus. Per.

*Pour le Roi.*

Quæsumus, omnipotens Deus, ut famulus tuus Rex noster *N.* qui tuâ miseratione suscepit regni gubernacula, virtutum etiam omnium percipiat incrementa ; quibus decenter ornatus, vitiorum monstra devitare, hostes superare, et ad te, qui via, veritas et vita es, gratiosus valeat pervenire : Per Christum.

F 2



*Pour l'action de grâces.*

PSAUME 116.

LAUDATE Dominum, omnes gentes,  
laudate eum, omnes populi.

Quoniam confirmata est super nos  
misericordia ejus, et veritas Domini  
manet in æternum.

Gloria Patri, etc.

ÿ. Benedicamus Patrem et Filium  
cum Sancto Spiritu.

℞. Laudemus et superexaltemus  
eum in secula.

OREMUS.

Deus, cujus misericordiæ non est  
numerus, et bonitatis infinitus est  
thesaurus, piissimæ majestati tuæ,  
pro collatis donis gratias agimus, tuam  
semper clementiam exorantes, ut qui  
petentibus postulata concedis, eos-  
dem non deserens, ad præmia futura  
disponas. Per Christum Dominum  
nostrum.

℞. Amen.

---

---

L'ORDINAIRE DE LA MESSE.

---

PRIÈRE AVANT LA MESSE.

PROSTERNÉ au pied de votre saint autel, je vous adore, Dieu tout-puissant : je crois fermement que la messe à laquelle je vais assister, est le sacrifice du corps et du sang de Jésus-Christ votre fils ; faites que j'y assiste avec l'attention, le respect et la frayeur que demandent de si redoutables mystères, et que par les mérites de la victime qui s'immole pour moi, immolé moi-même avec elle, je ne vive plus que pour vous, qui vivez et réglez dans la suite de tous les siècles. Amen.

*Le prêtre au pied de l'autel fait le signe de la croix, et dit :*

AU nom du Père,  
et du Fils, et du  
Saint-Esprit. Amen.

Je m'approcherai  
de l'autel de Dieu.

℞. Je me présen-

IN nomine Patris,  
et Filii, et Spiritûs  
Sancti. Amen.

Introibo ad altare  
Dei.

℞. Ad Deum qui

lætificat juventutem meam.      terai devant Dieu, qui remplit mon âme d'une joie toujours nouvelle.

*Depuis le Dimanche de la Passion jusqu'au Jeudi saint, et aux Messes des morts, on ne dit point le Psaume suivant.*

## PSAÛME 42.

**J**UDICA me, Deus, et discerne causam meam de gente non sanctâ : ab homine iniquo et doloso erue me.

**R.** Quia tu es, Deus, fortitudo mea : quare me repulisti ? et quare tristis incedo, dum affligit me inimicus ?

**ÿ.** Emitte lucem tuam et veritatem tuam : ipsa me de-

**S**OYEZ mon juge, ô mon Dieu ! et prenez ma défense contre les impies ; délivrez-moi de l'homme injuste et trompeur.

**R.** Car vous êtes mon Dieu, vous êtes ma force, pourquoi vous éloignez - vous de moi ? pourquoi me laissez - vous dans le deuil et la tristesse, sous l'oppression de mes ennemis.

**ÿ.** Faites briller sur moi votre lumière et votre vérité ; qu'elles

me conduisent sur votre montagne sainte , et qu'elles me fassent entrer jusque dans votre sanctuaire.

R. Je m'approcherai de l'autel de Dieu : je me présenterai devant Dieu , qui remplit mon âme d'une joie toujours nouvelle.

Je chanterai vos louanges sur la harpe , mon Seigneur et mon Dieu : ô mon âme ! pourquoi donc êtes-vous triste , et pourquoi me troublez-vous ?

R. Espérez en Dieu ; car je lui rendrai encore des actions de grâces : il est mon Sauveur , il est mon Dieu.

Gloire au Père , et au Fils , et au Saint-Esprit.

duxerunt in montem sanctum tuum et in tabernacula tua.

R. Et introibo ad altare Dei : ad Deum qui lætificat juventutem meam.

Confitebor tibi in citharâ Deus , Deus meus , quare tristis es , anima mea , et quare conturbas me ?

R. Spera in Deo , quoniam adhuc confitebor illi : salutare vultûs mei , et Deus meus.

Gloria Patri , et Filio , et Spiritui Sancto.

R. Sicut erat in principio, et nunc, et semper, et in secula seculorum. Amen.

Introibo ad altare Dei.

R. Ad Deum qui lætificat juventutem meam.

Adjutorium nostrum in nomine Domini.

R. Qui fecit cælum et terram.

R. Aujourd'hui et toujours, comme dès le commencement, et dans tous les siècles. Amen.

Je m'approcherai de l'autel de Dieu.

R. Je me présenterai devant Dieu, qui remplit mon âme d'une joie toujours nouvelle.

Notre secours est dans le nom du Seigneur.

R. Qui a fait le ciel et la terre.

*Après le Confiteor du prêtre, les assistans répondent :*

Misereatur tuû omnipotens Deus, et, dimissis peccatis tuis, perducatur te ad vitam æternam.

R. Amen.

Que Dieu tout-puissant ait pitié de vous, et qu'après vous avoir pardonné vos péchés, il vous conduise à la vie éternelle.

R. Amen.

*Les assistans font la Confession en disant :*

**J**E confesse à Dieu tout-puissant, à la bienheureuse Marie toujours vierge, à saint Michel archange, à saint Jean-Baptiste, aux apôtres saint Pierre et saint Paul, à tous les saints, et à vous, mon Père, que j'ai beaucoup péché par pensées, par paroles et par actions: c'est ma faute, c'est ma faute, c'est ma très-grande faute. C'est pourquoi je supplie la bienheureuse Marie toujours vierge, saint Michel archange, saint Jean-Baptiste, les apôtres saint Pierre et saint Paul, tous les saints,

**C**ONFITEOR Deo omnipotenti, beatæ Mariæ semper virgini, beato Michaeli archangelo, beato Joanni Baptistæ, sanctis apostolis Petro et Paulo, omnibus sanctis, et tibi, Pater, quia peccavi nimis cogitatione, verbo, et opere: meâ culpâ, meâ culpâ, meâ maximâ culpâ. Ideò precor beatam Mariam semper virginem, beatum Michaellem archangelum, beatum Joannem Baptistam, sanctos apostolos Petrum et Paulum, omnes sanctos, et te, Pater, orare pro me

ad Dominum Deum et vous, mon Père,  
nostrum. de prier pour moi le  
Seigneur notre Dieu.

*Le prêtre prie pour les assistans et pour  
lui-même.*

Misereatur vestri  
omnipotens Deus, et  
dimissis peccatis ves-  
tris, perducat vos ad  
vitam æternam.

Que Dieu tout-  
puissant ait pitié de  
vous, et qu'après vous  
avoir pardonné vos pé-  
chés, il vous conduise  
à la vie éternelle.

R. Amen.

R. Amen.

Indulgentiam ,  
absolutionem, et re-  
missionem peccato-  
rum nostrorum tri-  
buat nobis omni-  
potens et misericors  
Dominus.

Que le Seigneur,  
tout-puissant et mi-  
séricordieux nous ac-  
corde le pardon, l'ab-  
solution et la rémis-  
sion de nos péchés.

R. Amen.

R. Amen.

Deus, tu conver-  
sus, vivificabis nos,

Mon Dieu, tournez  
vos regards vers nous,  
et vous nous donnerez  
une nouvelle vie.

R. Et plebs tua  
lætabitur in te.

R. Et votre peuple  
se réjouira en vous.

Ostende nobis ,

Faites-nous sentir,

Seigneur, les effets de  
votre miséricorde,

℞. Et accordez-  
nous le salut qui vient  
de vous.

Seigneur, daignez  
écouter ma prière,

℞. Et que mes  
cris pénètrent jusqu'à  
vous.

℣. Le Seigneur soit  
avec vous,

℞. Et avec votre  
esprit.

Domine, misericor-  
diam tuam,

℞. Et salutare  
tuum da nobis.

Domine, exaudi  
orationem meam,

℞. Et clamorem  
ad te veniat.

℣. Dominus vo-  
biscum,

℞. Et cum spiritu  
tuo.

*Lorsque le prêtre monte à l'autel.*

Nous vous supplions, Seigneur, d'effacer  
et de détruire nos iniquités, afin que nous  
nous approchions du saint des saints avec  
une entière pureté de cœur et d'esprit. Par  
Notre-Seigneur Jésus-Christ. Amen.

*Lorsqu'il baise l'autel.*

Nous vous prions, Seigneur, par les mé-  
rites des saints dont les reliques sont dans ce  
saint temple, et de tous les saints, de daigner  
me pardonner mes péchés. Amen.

*Le prêtre bénit l'encens, en disant :*

Soyez béni par celui en l'honneur de qui vous serez brûlé.

*Après l'introït, le prêtre et les assistans disent trois fois alternativement :*

Kyrie, eleison.                    Seigneur, ayez pitié de nous.

Christe, eleison.                Jésus, ayez pitié de nous.

Kyrie, eleison.                    Seigneur, ayez pitié de nous.

**G**LORIA in excelsis Deo, et in terrâ pax hominibus bonæ voluntatis. Laudamus te. Benedicimus te. Adoramus te. Glorificamus te. Gratias agimus tibi propter magnam gloriam tuam, Domine Deus, Rex cœlestis, Deus, Pater omnipotens ; Domine, Fili unigenite, Jesu Christe ; Domine

**G**LOIRE à Dieu dans le ciel, et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté. Nous vous louons. Nous vous bénissons. Nous vous adorons. Nous vous glorifions. Nous vous rendons grâces dans la voie de votre gloire infinie, Seigneur Dieu, souverain Roi du ciel, ô Dieu, Père tout-puisant, Seigneur Jésus-Christ,

Christ, Fils unique de Dieu, Seigneur Dieu, agneau de Dieu, Fils du Père. Vous qui effacez les péchés du monde, ayez pitié de nous. Vous qui effacez les péchés du monde, recevez notre humble prière. Vous qui êtes assis à la droite du Père, ayez pitié de nous. Car vous êtes le seul saint, le seul Seigneur, le seul Très-haut, ô Jésus-Christ, avec le Saint-Esprit, dans la gloire de Dieu le Père. Amen.

Ÿ. Le Seigneur soit avec vous,

R. Et avec votre esprit.

Deus, agnus Dei; Filius Patris, qui tollis peccata mundi, miserere nobis. Qui tollis peccata mundi, suscipe deprecationem nostram. Qui sedes ad dexteram Patris, miserere nobis. Quoniam tu solus sanctus, Tu solus Dominus; Tu solus Altissimus, Jesu Christe, cum Sancto Spiritu, in gloria Dei Patris. Amen.

Ÿ. Dominus vobiscum,

R. Et cum spiritu tuo.

*Le prêtre récite la Collecte.*

*Avant l'Évangile, le prêtre dit au milieu de l'autel :*

Purifiez mon cœur et mes lèvres, Dieu

tout-puissant , qui avez purifié les lèvres du prophète Isaïe avec un charbon ardent : daignez , par un effet de votre miséricorde envers moi , me purifier de telle sorte , que je puisse annoncer dignement votre saint évangile : Par , etc.

Donnez-moi votre bénédiction , Seigneur.

Que le nom du Seigneur soit dans mon cœur et sur mes lèvres , afin que j'annonce dignement son saint évangile. Amen.

*Après l'Évangile, le prêtre dit :*

Que nos péchés soient effacés par les paroles du saint évangile.

<p><b>C</b>REDO in unum Deum, Patrem omnipotentem, factorem cœli et terræ, visibilium omnium et invisibilium. Et in unum Dominum Jesum Christum, Filium Dei unigenitum; Et ex Patre natum ante omnia secula; Deum de Deo, lumen de lu-</p>	<p><b>J</b>E crois en un seul Dieu, le Père tout-puissant, qui a fait le ciel et la terre, toutes les choses visibles et invisibles. Je crois en un seul Seigneur Jésus-Christ, Fils unique de Dieu. Qui est né du Père avant tous les siècles; Dieu de Dieu, lumière de lumière, vrai Dieu de</p>
--	--

vrai Dieu. Qui n'a pas été fait, mais engendré, consubstantiel au Père ; par qui tout a été fait. Qui est descendu des cieux pour nous autres hommes, et pour notre salut. Qui s'est incarné en prenant un corps dans le sein de la vierge Marie, par l'opération du Saint-Esprit, et QUI S'EST FAIT HOMME. Qui a été crucifié pour nous ; qui a souffert sous Ponce Pilate, et qui a été mis dans le tombeau. Qui est ressuscité le troisième jour selon les écritures. Qui est monté au ciel, où il est assis à la droite du Père. Qui viendra de nouveau plein de gloire juger les vivans et les morts, et dont le règne n'aura

mine, Deum verum de Deo vero ; Genitum, non factum, consubstantialem Patri ; Per quem omnia facta sunt. Qui propter nos homines et propter nostram salutem descendit de cœlis. Et incarnatus est de Spiritu Sancto, ex Mariâ Virgine, et HOMO FACTUS EST. Crucifixus etiam pro nobis, sub Pontio Pilato, passus et sepultus est. Et resurrexit tertiâ die secundùm scripturas. Et ascendit in cœlos, sedet ad dexteram Patris. Et iterùm venturus est cum gloriâ judicare vivos et mortuos ; cujus regni non erit finis. Et in Spiritum Sanctum, Dominum, et

vivificantem ; qui ex Patre Filioque procedit. Qui cum Patre et Filio simul adoratur, et conglorificatur, qui locutus est per prophetas. Et unam, sanctam, catholicam et apostolicam ecclesiam. Confiteor unum baptisma in remissionem peccatorum. Et expecto resurrectionem mortuorum, et vitam venturi seculi.

Amen.

point de fin. Je crois au Saint-Esprit, qui est aussi Seigneur, et qui donne la vie; qui procède du Père et du Fils. Qui est adoré et glorifié conjointement avec le Père et le Fils, qui a parlé par les prophètes. Je crois l'église qui est une, sainte, catholique et apostolique. Je confesse qu'il y a un baptême pour la rémission des péchés. J'attends la résurrection des morts, et la vie du siècle à venir. Amen.

#### BÉNÉDICTION DU PAIN.

Seigneur Jésus-Christ, qui êtes le pain des anges, le pain vivant, qui communiquez la vie éternelle, daignez bénir ce pain, comme vous bénîtes les cinq pains dans le désert, afin que tous ceux qui en mangeront y trouvent la santé de l'âme et du corps : Vous qui, étant Dieu, vivez, etc.

*Le prêtre dit l'Offertoire.*

## OBLATION DE L'HOSTIE.

Recevez, ô Père saint, Dieu éternel et tout-puissant, cette hostie sans tache que je vous offre, tout indigne que je suis de ce ministère. Je vous l'offre, Seigneur, comme à mon Dieu vivant et véritable, pour mes péchés, mes offenses et mes négligences, qui sont sans nombre; je vous l'offre aussi pour tous les assistans, et même pour tous les fidèles chrétiens, vivans et morts, afin qu'elle serve à eux et à moi pour le salut éternel. Amen.

*Le prêtre met le vin et l'eau dans le calice, et dit :*

O Dieu, qui par un effet admirable de votre puissance, avez créé l'homme dans un haut degré d'excellence, et qui par un prodige de bonté encore plus surprenant, avez daigné réparer cet ouvrage de vos mains après sa chute, donnez-nous, par le mystère que ce mélange d'eau et de vin nous représente, la grâce de participer à la divinité de Jésus-Christ votre fils, qui a bien voulu se revêtir de notre humanité : Lui qui, étant Dieu, etc.

## OBLATION DU CALICE.

Nous vous offrons, Seigneur, le calice du salut, en conjurant votre bonté de le faire monter comme un parfum d'une agréable odeur, jusqu'au trône de votre divine majesté, pour notre salut et celui de tout le monde. Amen.

Nous nous présentons devant vous, Seigneur, avec un esprit humilié et un cœur contrit, recevez-nous, et faites que notre sacrifice s'accomplisse aujourd'hui devant vous d'une manière qui vous le rende agréable, ô Seigneur notre Dieu !

Venez, Sanctificateur tout-puissant, Dieu éternel, et bénissez ce sacrifice destiné pour rendre gloire à votre saint nom.

*Le célébrant bénit l'encens, en disant :*

Que par l'intercession du bienheureux archange, qui est debout à la droite de l'autel des parfums, et par la prière de tous ses élus, le Seigneur daigne bénir cet encens, et le recevoir comme un parfum d'une odeur agréable : Par Jésus-Christ Notre-Seigneur.

R. Amen.

*Il encense le pain et le vin qui ont été offerts, et il dit :*

Que cet encens que vous avez béni monte vers vous, Seigneur, et que votre miséricorde descende sur nous.

*Il encense l'autel, en disant  
du Ps. 140 :*

Que ma prière, Seigneur, s'élève vers vous comme la fumée de l'encens; que l'élévation de mes mains vous soit agréable comme le sacrifice du soir. Mettez, Seigneur, une garde à ma bouche, et une porte à mes lèvres. Ne permettez point que mon cœur se laisse aller à des paroles de malice, pour chercher des excuses à mes péchés.

*En rendant l'encensoir au Diacre,  
il dit :*

Que le Seigneur allume en nous le feu de son amour, et qu'il nous enflamme d'une charité éternelle. Amen.

*Le prêtre lave ses doigts.*

Je laverai mes mains avec les justes, et je m'approcherai de votre autel, Seigneur, afin d'entendre publier vos louanges, et de ra-

conter moi-même toutes vos merveilles. J'aime la beauté de votre maison, Seigneur, et le lieu où réside votre gloire. O Dieu, ne me confondez pas avec les impies, et ne me traitez pas comme les homicides. Leurs mains sont accoutumées à l'injustice, et ils se laissent séduire par les présents. Pour moi, j'ai marché dans l'innocence : rachetez-moi donc, Seigneur, et prenez pitié de moi. Mes pieds se sont arrêtés dans la voie de la justice : je vous bénirai, Seigneur, dans les assemblées des fidèles. Gloire au Père.

*Le prêtre s'incline vers le milieu de l'autel, et dit :*

Recevez, ô Trinité sainte, l'oblation que nous vous présentons en mémoire de la Passion, de la Résurrection, et de l'Ascension de Jésus-Christ notre Seigneur, en l'honneur de la bienheureuse Marie toujours Vierge, de saint Jean-Baptiste, des apôtres saint Pierre et saint Paul, des saints dont les reliques sont ici, et de tous les autres saints, afin qu'ils y trouvent leur gloire, et nous notre salut; et que ceux dont nous honorons la mémoire sur la terre, daignent intercéder pour nous dans le ciel : Par le même Jésus-Christ Notre-Seigneur. Amen.

*Puis il se tourne vers les assistans,  
et dit :*

Priez, mes frères, que mon sacrifice, qui est aussi le vôtre, soit favorablement reçu de Dieu le Père tout-puissant.

℞. Que le Seigneur reçoive par vos mains ce sacrifice, pour l'honneur et la gloire de son nom, pour notre utilité particulière, et pour le bien de toute son église sainte.

*Le prêtre répond Amen, et dit la  
Secrète.*

PRÉFACE COMMUNE.

Dans tous les siècles des siècles.

℞. Amen.

Le Seigneur soit avec vous.

℞. Et avec votre esprit.

Elevez vos cœurs :

℞. Nous les tenons élevés vers le Seigneur.

Rendons grâces au Seigneur notre Dieu.

Per omnia secula seculorum.

℞. Amen.

Dominus vobiscum.

℞. Et cum spiritu tuo.

Sursùm corda :

℞. Habemus ad Dominum.

Gratias agamus Domino Deo nostro.

R. Dignum et  
justum est.

Verè dignum et  
justum est, æquum  
et salutare, nos tibi  
semper et ubique  
gratias agere, Do-  
mine sancte, Pater  
omnipotens, æterne  
Deus, per Christum  
Dominum nostrum.  
Per quem majesta-  
tem tuam laudant  
angeli, adorant do-  
minationes, tremunt  
potestates: cœli, cœ-  
lorumque virtutes ac  
beata seraphim, so-  
ciâ exultatione con-  
celebrant. Cum qui-  
bus et nostras voces  
ut admitti jubeas de-  
precamur, supplici  
confessione, dicen-  
tes :

R. Il est juste et  
raisonnable de le faire.

Il est véritablement  
juste et raisonnable,  
il est équitable et sa-  
lutaire de vous ren-  
dre grâces par No-  
tre-Seigneur Jésus-  
Christ, toujours en  
tout lieu, ô Seigneur  
très-saint, Père tout-  
puissant, Dieu éter-  
nel. C'est par Jésus-  
Christ que les anges  
louent votre majesté  
suprême, que les do-  
minations l'adorent,  
que les puissances la  
craignent et la révè-  
rent, et que les cieux,  
les vertus des cieux,  
et la troupe bienheu-  
reuse des séraphins,  
célèbrent ensemble  
votre gloire dans les  
transports d'une sain-  
te joie. Faites, Sei-  
gneur, que nous unis-

sions nos voix à celles de ces esprits bienheureux, pour chanter avec eux, prosternés devant vous.

Saint, saint, saint est le Seigneur le Dieu des armées. Votre gloire remplit les cieux et la terre. Hosanna au plus haut des cieux. Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur. Hosanna à celui qui habite au plus haut des cieux.

Sanctus, sanctus, sanctus Dominus Deus sabaoth. Pleni sunt cœli et terra gloriâ tuâ. Hosanna in excelsis. Benedictus qui venit in nomine Domini. Hosanna in excelsis.

#### LE CANON DE LA MESSE.

Nous vous supplions donc, Père très-miséricordienx, et nous vous conjurons par Notre-Seigneur Jésus-Christ votre Fils d'agrèer et de bénir ces dons, ces offrandes, ces sacrifices purs et sans tache, que nous vous offrons pour votre sainte église catholique; afin qu'il vous plaise de lui donner la paix, de la conserver, de la maintenir dans l'union, et de la gouverner par toute la terre, et

avec elle votre serviteur *N.* notre pape, notre évêque *N.* et notre roi *N.*; enfin tous ceux qui sont orthodoxes, et qui font profession de la foi catholique et apostolique.

#### MÉMOIRE DES VIVANS.

Souvenez-vous, Seigneur, de vos serviteurs et de vos servantes *N.* et *N.*, et de tous ceux qui sont ici présens, dont vous connaissez la foi et la piété, pour qui nous vous offrons ce sacrifice de louange, ou qui vous l'offrent, tant pour eux-mêmes, que pour ceux qui leur appartiennent, pour la rédemption de leurs âmes, pour l'espérance de leur salut et de leur conservation, et pour vous rendre leurs hommages comme au Dieu éternel, vivant et véritable.

Étant unis de communion avec tous vos saints, nous honorons la mémoire, premièrement de la glorieuse vierge Marie, mère de Dieu Jésus-Christ Notre-Seigneur, et de vos bienheureux apôtres et martyrs, Pierre, Paul, André, Jacques, Jean, Thomas, Jacques, Philippe, Barthélemi, Matthieu, Simon et Thadée, Lin, Clet, Clément, Xiste, Corneille, Cyprien, Laurent, Chrysogone, Jean et Paul, Côme et Damien, et de tous vos saints, par les mérites et les prières des-

quels nous vous supplions de nous accorder en toutes choses le secours de votre protection ; c'est ce que nous vous demandons par le même Jésus-Christ Notre-Seigneur. Amen.

Nous vous prions donc, Seigneur, de recevoir favorablement l'hommage que nous vous rendons par cette oblation, qui est aussi celle de toute votre église : accordez-nous, pendant les jours de cette vie mortelle, la paix qui vient de vous ; préservez-nous de la damnation éternelle, et mettez-nous au nombre de vos élus : Par Notre-Seigneur Jésus-Christ. Amen.

Nous vous prions, ô Dieu, de bénir cette oblation, de la mettre au nombre de celles que vous approuvez, de l'agréer, d'en faire un sacrifice digne d'être reçu de vous, et par laquelle nous vous rendions un culte raisonnable et spirituel ; en sorte qu'elle devienne pour nous le corps et le sang de votre fils bien-aimé Jésus-Christ Notre-Seigneur, qui, la veille de sa Passion, prit du pain dans ses mains saintes et vénérables, et levant les yeux au ciel vers vous, ô Dieu son Père tout-puissant, vous rendit grâces, et bénit ce pain, le rompit, et le donna à ses disciples, en disant : Prenez, et mangez-en tous : Car ceci est mon corps.

Prière pendant la Consécration.

*N'était-ce pas assez, divin Sauveur, que vous vous fussiez immolé sur la croix pour le salut des hommes? fallait-il encore que votre sacrifice fût renouvelé tous les jours dans votre église? O abîme de miséricorde! ô charité ingénieuse, qui vous a fait choisir ce moyen ineffable pour demeurer avec nous jusqu'à la fin des siècles!*

*Je vous adore de tout mon cœur; je reconnais, ô mon Dieu! votre majesté cachée sous ces symboles qui frappent mes sens. Hostie sainte, soyez-moi un pain d'immortalité et un calice du salut éternel.*

Pendant l'Élévation.

*O salutaris hostia,  
Quæ cœli pandis ostium,  
Bella premunt hostilia,  
Da robur, fer auxilium.*

De même, après qu'il eut soupé, prenant ce précieux calice entre ses mains saintes et vénérables, il vous rendit grâces, le bénit et le donna à ses disciples, en disant : Prenez, et buvez-en tous ; Car ceci est le calice

de mon sang , le sang de la nouvelle et éternelle alliance ( mystère de foi ), qui sera répandu pour vous et pour plusieurs en rémission des péchés. Toutes les fois que vous ferez ces choses , vous les ferez en mémoire de moi.

C'est pour cela , Seigneur , que nous , qui sommes vos serviteurs . et avec nous votre peuple saint , faisant mémoire de la Passion de Jésus-Christ Notre-Seigneur , de sa résurrection en sortant du tombeau , victorieux de l'enfer , et de sa glorieuse ascension au ciel , nous offrons à votre incomparable Majesté , ce qui est le don même que nous avons reçu de vous , l'hostie pure , l'hostie sainte , l'hostie sans tache , le pain sacré de la vie qui n'aura point de fin , et le calice du salut éternel.

Daignez , Seigneur , regarder d'un œil favorable l'oblation que nous vous faisons de ce saint sacrifice , de cette hostie sans tache ; daignez l'agréer , comme il vous a plu agréer les présens du juste Abel votre serviteur , le sacrifice de notre patriarche Abraham , et celui de Melchisédech , votre grand-prêtre.

Nous vous supplions , ô Dieu tout-puisant ! de commander que ces dons soient portés par les mains de votre saint ange sur

votre autel sublime, en présence de votre divine Majesté, afin que tous tant que nous sommes ici, qui participant à cet autel, aurons reçu le corps et le sang de votre Fils, nous soyons remplis de toutes les bénédictions et de toutes les grâces du ciel : Par Notre-Seigneur Jésus-Christ. Amen.

#### MÉMOIRE DES MORTS.

Souvenez-vous aussi, Seigneur, de vos serviteurs et de vos servantes *N. N.*, qui, marqués au sceau de la foi, ont fini leur vie mortelle avant nous, pour s'endormir du sommeil de paix.

*Ici on fait mémoire de ceux pour qui on veut prier.*

Nous vous supplions, Seigneur, de leur accorder, par votre miséricorde, à eux et à tous ceux qui reposent en Jésus-Christ, le lieu du rafraîchissement, de la lumière et de la paix : Par le même Jésus-Christ Notre-Seigneur. Amen.

Pour nous, pécheurs, qui sommes vos serviteurs, et qui espérons en votre grande miséricorde, daignez nous donner part au céleste héritage avec vos saints apôtres et

martyrs ; avec Jean , Etienne , Matthias , Barnabé , Ignace , Alexandre , Marcellin , Pierre , Félicité , Perpétue , Agathe , Luce , Agnès , Cécile , Anastasie , et avec tous vos saints ; daignez nous admettre en leur sainte société , non en consultant nos mérites , mais en usant d'indulgence à notre égard : Par Jésus-Christ Notre-Seigneur , par lequel vous produisez toujours , Seigneur , vous sanctifiez , vous vivifiez , vous bénissez , et vous nous donnez tous ces biens. Que par lui , avec lui , et en lui , tout honneur et toute gloire vous soient rendus , ô Dieu , père tout-puissant , en l'unité du Saint-Esprit , dans tous les siècles des siècles.

R. Amen.

#### PRIONS.

Avertis par le commandement salutaire de Jésus-Christ , et conformément à l'instruction sainte qu'il nous a laissée , nous osons dire :

Notre Père , qui	Pater noster , qui
êtes aux cieux : Que	es in cœlis , Sancti-
votre nom soit sancti-	ficetur nomen tuum :
fié : Que votre règne	Adveniat regnum
arrive : Que votre vo-	tuum : Fiat voluntas
lonté soit faite sur la	tua sicut in cœlo

et in terrâ : Panem nostrum quotidianum da nobis hodie : Et dimitte nobis , debita nostra , sicut et nos dimittimus debitoribus nostris : Et ne nos inducas in tentationem :

℞. Sed libera nos à malo.

Amen.

terre comme dans le ciel : Donnez-nous aujourd'hui notre pain de chaque jour : Et pardonnez-nous nos offenses , comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés : Et ne nous abandonnez pas à la tentation :

℞. Mais délivrez-nous du mal.

Amen.

Délivrez-nous , s'il vous plaît , Seigneur , de tous les maux passés , présens et à venir , et par l'intercession de la bienheureuse Marie mère de Dieu , toujours vierge , et de vos bienheureux apôtres , Pierre , Paul , André , et de tous vos saints , daignez nous faire jouir de la paix pendant le cours de notre vie mortelle , afin qu'étant assistés du secours de votre miséricorde , nous ne soyons jamais assujettis au péché , ni agités par aucun trouble : Nous vous en prions par le même Jésus-Christ Notre-Seigneur votre fils , qui , étant Dieu , vit et règne avec vous en l'unité du Saint-Esprit.

Dans tous les siècles des siècles.

R. Amen.

Que la paix du Seigneur soit avec vous,

R. Et avec votre esprit.

Per omnia secula seculorum.

R. Amen.

Pax Domini sit semper vobiscum,

R. Et cum spiritu tuo.

Que ce mélange et cette consécration du corps et du sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ que nous allons recevoir, nous procure la vie éternelle. Amen.

Agneau de Dieu, qui effacez les péchés du monde, ayez pitié de nous.

Agneau de Dieu, qui effacez les péchés du monde, ayez pitié de nous.

Agneau de Dieu, qui effacez les péchés du monde, donnez-nous la paix \*.

Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, miserere nobis.

Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, miserere nobis.

Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, dona nobis pacem.

---

\* Aux messes des morts, au lieu de *Miserere nobis*, aux deux premiers *Agnus Dei*, on dit, *Dona eis requiem*; et au dernier, *Dona eis requiem sempiternam*; et on ne dit point la prière suivante.

Seigneur Jésus-Christ, qui avez dit à vos apôtres : Je vous laisse la paix ; je vous donne ma paix : n'ayez pas d'égard à mes péchés, mais à la foi de votre église, et donnez-lui la paix et l'union dont vous voulez qu'elle jouisse : Vous qui, étant Dieu, vivez et régnez dans tous les siècles des siècles. Amen.

Seigneur Jésus-Christ, fils du Dieu vivant, qui par la volonté du Père et la coopération du Saint-Esprit, avez donné la vie aux hommes en mourant pour eux, délivrez-moi par votre saint corps et votre précieux sang ici présents, de tous mes péchés, et de tous les autres maux ; faites, s'il vous plaît, que je m'attache toujours inviolablement à votre loi, et ne permettez pas que je me sépare jamais de vous : Qui, étant Dieu, vivez et régnez avec le Père et le Saint-Esprit, dans tous les siècles. Amen.

Jésus-Christ mon Seigneur, que la participation de votre corps que j'ose recevoir tout indigne que j'en suis, ne tourne point à mon jugement et à ma condamnation ; mais que par votre bonté elle serve à la défense de mon corps et de mon âme, et qu'elle soit le remède de tous mes maux : accordez-moi

cette grâce, Seigneur, qui, étant Dieu, vivez et réglez en l'unité du Saint-Esprit, dans tous les siècles. R. Amen.

Je prendrai le pain céleste, et j'invoquerai le nom du Seigneur.

*Le prêtre tenant l'hostie entre ses mains, dit trois fois : Domine, non sum dignus, etc.*

Seigneur, je ne suis pas digne de vous recevoir dans ma maison; mais dites seulement une parole, et mon âme sera guérie.	Domine, non sum dignus ut intres sub tectum meum; sed tantum dic verbo, et sanabitur anima mea.
--	---

Que le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ garde mon âme pour la vie éternelle. Amen.

Que rendrai-je au Seigneur pour toutes les grâces qu'il m'a faites? Je prendrai le calice du salut, et j'invoquerai le nom du Seigneur en chantant ses louanges, et je serai délivré de mes ennemis.

Que le sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ garde mon âme pour la vie éternelle. Amen.

Faites , Seigneur , que nous conservions dans un cœur pur le sacrement que notre bouche a reçu , et que le don qui nous est fait dans le temps , nous soit un remède pour l'éternité.

Que votre corps que j'ai reçu , Seigneur , et que votre sang que j'ai bu s'attache à mes entrailles : faites qu'après avoir été nourri par des sacremens si purs et si saints , il ne demeure en moi aucune souillure de péché. Accordez-moi cette grâce , Seigneur , qui vivez et régnez dans tous les siècles des siècles. Amen.

*Après la Postcommunion, le prêtre dit :*

Dominus vobis-	Le Seigneur soit
cum ,	avec vous ,
℞. Et cum spiritu	℞. Et avec votre
tuo.	esprit.

*Ensuite il congédie l'assemblée , en disant :*

Ite , Missa est :	Allez , la Messe est dite :
℞. Deo grátias.	℞. Rendons grâces à Dieu.

*Lorsqu'on n'a point dit le Gloria in excelsis, au lieu d'Ite Missa est, on dit :*

Bénéissons le Sei- gneur.	Benedicamus Do- mino.
------------------------------	--------------------------

℞. Rendons grâ- ces à Dieu.	℞. Deo gratias.
--------------------------------	-----------------

*Aux Messes des morts.*

Qu'ils reposent en paix. ℞. Amen.	Requiescant in pace. ℞. Amen.
--------------------------------------	----------------------------------

Recevez favorablement, ô Trinité sainte, l'hommage et l'aveu de ma parfaite dépendance ; daignez agréer le sacrifice que j'ai offert à votre divine majesté, tout indigne que j'en suis ; faites par votre bonté qu'il m'obtienne miséricorde, et à tous ceux pour qui je l'ai offert : Par Jésus-Christ Notre-Seigneur.

Que Dieu tout-puis- sant, le Père, le Fils, et le Saint - Esprit, vous bénisse.	Benedicat vos om- nipotens Deus, Pa- ter, et Filius, et Spiritus sanctus.
--	--

℞. Amen.	℞. Amen.
----------	----------

℣. Le Seigneur soit avec vous,	℣. Dominus vo- biscum,
-----------------------------------	---------------------------

℞. Et avec votre esprit.	℞. Et cum spiritu tuo.
-----------------------------	---------------------------

*Commencement du saint Evangile selon  
saint Jean.*

**A**U commencement était le Verbe, et le Verbe était en Dieu, et le Verbe était Dieu. Il était dès le commencement en Dieu. Toutes choses ont été faites par lui; et rien de ce qui a été fait, n'a été fait sans lui. Dans lui était la vie, et la vie était la lumière des hommes; et la lumière luit dans les ténèbres, et les ténèbres ne l'ont point comprise. Il y eut un homme envoyé de Dieu qui s'appelait Jean. Il vint pour rendre témoignage à la lumière, afin que tous crussent par lui. Il n'était pas la lumière; mais il vint pour rendre témoignage à celui qui est la lumière. C'était la vraie lumière qui éclaire tout homme venant en ce monde. Il était dans le monde, et le monde a été fait par lui, et le monde ne l'a point connu. Il est venu chez soi, et les siens ne l'ont point reçu. Mais il a donné à tous ceux qui l'ont reçu, le pouvoir d'être faits enfans de Dieu, à ceux qui croient en son nom; qui ne sont point nés du sang, ni des désirs de la chair, ni de la volonté de l'homme, mais de Dieu même. **ET LE VERBE S'EST FAIT CHAIR; et il a habité parmi nous, plein de grâce et de vérité : Et nous**  
avons

avons vu sa gloire, qui est la gloire du Fils unique du Père.

R. Rendons grâces à Dieu.      R. Deo gratias.

*Action de grâces après la Messe.*

**J**E vous remercie, ô mon Dieu, de m'avoir permis d'assister aujourd'hui au saint sacrifice de la Messe, quoique j'en sois indigne. Je vous demande pardon de la dissipation où j'ai laissé aller mon esprit, de la froideur que j'ai sentie dans mon cœur. Faites, Seigneur, que je me souvienne pendant tout le jour de cette grâce, et que je ne laisse échapper aucune parole et aucune action, et ne forme aucun désir ni aucune pensée qui me rende indigne de votre bénédiction.



---

---

SENTIMENS ET AFFECTIONS  
AVANT LA SAINTE COMMUNION.

---

## I.

*Foi au saint Sacrement.*

MON Seigneur Jésus, Dieu caché, oui, je crois que vous êtes, en effet, réellement sous ces espèces. Malgré tout ce que mes sens me suggèrent pour contredire cette vérité, mon esprit la reconnaît, ma raison s'y soumet. Ah! puissent désormais la sincérité, la vivacité, l'éclat de mes hommages, vous prouver, prouver en même temps à toute la terre, que je vous reconnais dans ce sacrement, où votre amour vous fait ma victime.

## II.

*Adoration.*

Sous ces vils symboles où l'amour vous réduit, je reconnais donc et j'adore cette auguste majesté, qui fait la joie, la gloire et la félicité des cieux.

Qu'est devant vous tout le monde?  
 Qui suis-je moi-même devant vous,  
 ô mon Dieu ? Oh ! que je n'estime  
 plus rien dans le monde que la gloire  
 et l'avantage d'être à vous !

## III.

*Sentimens de sa bassesse.*

Eh ! comment donc oserai-je ap-  
 procher de vous, ô Dieu du ciel et de  
 la terre ? Les anges tremblent devant  
 vous ; moi pécheur, où me cache-  
 rai-je ?

O vous qui m'avez créé ( car , hé-  
 las ! pénétré du sentiment de ma mi-  
 sère, je n'ose plus même vous appeler  
 mon père ), vous qui m'avez créé,  
 ayez pitié de moi.

## IV.

*Confiance.*

Votre bonté cependant me rassure.  
 Quelque grand que vous soyez, quel-  
 que misérable que je sois, vous m'or-  
 donnez d'aller à vous.

Vous connaissez toute mon indi-

gnité, toute ma misère; mais elles ne rebutent point votre amour. Pourquoi donc m'éloigneraient-elles de vous? Non, Seigneur, non je n'écouterai plus que votre amour. C'est le sentiment même de ma misère qui doit m'engager à m'approcher de vous, afin que vous la soulagiez, Dieu de miséricorde.

## V.

*Contrition:*

Je sais combien je me suis rendu coupable devant vous. Je vous ai confessé toutes les iniquités de ma vie, je les confesse encore.

Que j'ai regret de vous avoir offensé! Que j'ai de honte et de douleur d'être si souvent retombé dans mes offenses, ô Dieu souverainement bon, et mon souverain bien!

Recevez l'amende honorable que je vous fais encore à présent aux pieds de votre autel. Que ne puis-je expier aujourd'hui mes révoltes par l'effusion de mon sang!

## VI.

*Résolution de ne plus pécher.*

Agréez du moins pour réparation de mes crimes, la résolution sincère que je forme, la protestation authentique que je fais à présent sur le corps et sur le sang de JÉSUS-CHRIST même, de ne plus vous offenser.

## VII.

*Espérance.*

Je le promets sans crainte; oui, je promets de ne plus vous offenser, parce que j'espère en votre grâce. Je sais que votre grâce est toute-puissante; je sais aussi que votre grâce ne manque pas, sur-tout à ceux qui la désirent, et qui vous la demandent pénétrés et confus du sentiment de leur propre misère.

Vous avez daigné me pardonner mes péchés; vous ne voulez donc pas me perdre; car si vous aviez voulu me perdre, hélas! j'ai tant de fois mérité de périr! Achevez votre ouvrage. Oui, celui qui m'a relevé, m'ai-

dera, me soutiendra, pour m'empêcher de retomber; et le sang de JÉSUS-CHRIST, que j'ai pris à témoin de la sincérité de mes résolutions, est le gage infaillible des grâces dont j'ai besoin pour les exécuter.

## VIII.

*Amour de Dieu.*

J'ose vous protester, vous jurer, ô mon Dieu! que je vous aime. Oui, il me semble que je vous aime de tout mon cœur. Hélas! comment pourrais-je, en effet, ne pas vous aimer? Ne serais-je pas la plus ingrate et la plus insensible des créatures?

Oui, encore une fois, oui, mon Dieu, je vous aime de toute l'étendue, de toute l'activité de mon cœur. Honteux de vous avoir aimé si peu jusqu'à présent, je tâcherai désormais de réparer mes anciennes froideurs par la vivacité de mon amour. Ah! que je périsse, que j'expire dès à présent, ô mon Dieu, si mon cœur ingrat doit s'égarer jamais jusqu'à aimer quelque

chose, ou plus, ou même autant que vous!

## IX.

*Désir du Sacrement.*

Venez donc, hâtez-vous de venir, Seigneur JÉSUS, le bien-aimé de mon âme, hâtez-vous de venir en mon cœur!

L'ardeur d'un cerf altéré qui soupire après l'eau des fontaines, est moindre que celle avec laquelle je soupire après vous, ô mon Dieu!

Venez, Seigneur JÉSUS, hâtez-vous, venez! Votre présence achèvera de produire en moi les dispositions qui me manquent, et perfectionnera celles dans lesquelles je suis.

## APRÈS LA COMMUNION.

*Sentimens de reconnaissance et d'action de grâces.*

## I.

QUE toutes les créatures louent et bénissent le Seigneur; que le ciel, que la terre, et tout ce que l'un et

l'autre renferment, remercient celui qui m'a fait goûter les plus doux fruits de son incompréhensible miséricorde. Remerciez-le pour moi, vous tous, élus du Seigneur, qui réglez dans la gloire, ou qui combattez encore sur la terre. Daignez vous charger de lui témoigner ma reconnaissance, esprits célestes, vous surtout qui veillez à ma garde. Qui que vous soyez, vous tous bienheureux, unissez-vous à moi pour chanter à sa gloire le cantique que mérite le bienfait dont il m'a honoré.

## II.

Mais vous sur-tout, adorable victime que j'ai l'avantage de posséder maintenant au dedans de moi-même, soyez ma victime d'action de grâces. Enchaînez mon imagination, captivez tous mes sens; calmez toutes les puissances de mon âme, concentrez-les dans la méditation de la grâce insigne que je viens d'avoir le bonheur de recevoir.

## III.

O mon âme ! perdras-tu jamais le souvenir de cette faveur que ton Dieu a daigné te faire ?

Ma bouche, tu viens d'avoir l'avantage d'être le palais du Dieu de gloire ; ne t'ouvre donc plus désormais que pour chanter ses grandeurs et ses miséricordes.

Et toi mon cœur, sur qui repose actuellement la victime d'amour, de quoi pourrais-tu t'occuper encore, que de l'aimer ?

## IV.

Eh ! qu'est-ce que ce monde qui m'entourne, a de beautés ? Toutes ces sociétés dans lesquelles je me trouve, qu'ont-elles de charmant pour une âme qui a le bonheur de jouir de son Dieu ?

Le monde sera-t-il donc encore quelque chose pour moi ? estimerai-je encore, rechercherai-je encore les créatures, après qu'un Dieu s'est donné à moi ?

Non , mon Dieu , non. O que le monde me semble vil ! que toutes les beautés de la terre m'inspirent de dégoût , maintenant que j'ai le bonheur de vous posséder !

## V.

Il est dans mon cœur ; je possède enfin le bien-aimé de mon âme. Non , je ne le laisserai plus s'éloigner de moi.

*Demeurez avec moi , Seigneur , il se fait tard ;* c'est-à-dire , les ombres de la nuit s'approchent , la mort avance ; peut-être est-elle sur le point de terminer mes jours. Que deviendrai-je sans vous ? *Il se fait tard ;* c'est-à-dire , les ténèbres vont se répandre sur mon esprit , le froid va s'emparer de mon cœur. Ah ! demeurez avec moi , pour éclairer continuellement mon esprit et échauffer mon cœur.

## VI.

Prends donc garde , ô mon âme , de laisser échapper ce Dieu si tendre ,

mais si jaloux ! Un retour indiscret vers les créatures , prends-y garde , l'éloignera de toi.

Non , Seigneur , non , demeurez avec moi ; et puisque j'ai eu le bonheur de vous posséder , que je n'aie pas le malheur de vous perdre.

## VII.

Que vous avez dressé pour moi une table délicieuse , Seigneur ! Inondez tellement mon âme et tous mes sens , de l'abondance de vos douceurs , que je ne désire , que je n'aime plus jamais autre chose que vous.

Que mon âme a trouvé charmans vos tabernacles ! Véritable pain des anges , pain qui surpassez toute substance , pain qui renfermez toutes les délices , qui peut se lasser jamais de se nourrir de vous ?

Vous avez bien dit , Seigneur , que celui qui mangerait à votre table , aurait encore faim ; que celui qui boirait votre calice , aurait encore soif. Non , je ne désire plus les biens , les

plaisirs, les avantages du monde : mais que je me sens affamé et altéré de vos douceurs !

O vraie source de science et de sagesse, fleuve de paix, torrent de volupté, quand pourrai-je revenir à vous pour étancher encore la soif qui me dévore ?

Ne daignerez-vous pas, mon Dieu, m'admettre encore bientôt à votre table sainte ? Que ne puis-je y participer dès demain et tous les jours de ma vie !

Ecoutez de grâce, mon Seigneur et mon Dieu, exaucez le dernier vœu que je forme de toute l'ardeur de mon âme : ou vous posséder toujours, toujours être uni à vous dans votre sacrement, ou mourir, et par la dissolution de mon corps et de mon âme, être réuni pour toujours à vous !  
Ainsi soit-il.

Les associés devant se distinguer du commun des fidèles par une justice plus abondante, nous avons cru utile d'offrir à leur piété les instructions suivantes. Elles nous ont paru très-propres à leur apprendre à mourir de plus en plus à toutes les créatures et à eux-mêmes, et à ne vivre que pour Dieu.

---

## LETTRE DE SAINT BERNARD,

SUR LA PERFECTION DE LA VIE  
SPIRITUELLE.

SI vous voulez faire parfaitement ce qui convient à votre âme, il est nécessaire que vous mettiez deux choses en pratique.

La première consiste à vous éloigner de toutes les choses passagères, et à ne pas en faire plus de cas que si elles n'existaient pas.

La seconde consiste à vous donner à Dieu, de manière que vous ne disiez ni ne fassiez que ce que vous croirez fermement lui être agréable.

Voici comment vous pourrez mettre en pratique la première de ces deux choses : il faut, autant qu'il vous sera possible, que vous vous abaissiez en pensant que vous n'êtes rien, et croyant que les autres sont bons et meilleurs que vous, et qu'ils sont plus agréables à Dieu. Quoi que ce soit que vous voyiez faire ou que vous entendiez dire à des personnes de bonne réputation, croyez qu'ils le font avec une bonne intention, quoique vous croyiez voir le contraire, parce que souvent notre jugement humain est sujet à erreur. Ne faites de la peine à personne : ne parlez jamais à votre avantage, même devant le plus intime de vos amis : travaillez à cacher vos vertus encore plus que vos vices. Ne parlez mal de personne, quoique ce que vous voulez dire soit vrai et public, à moins que ce ne soit en confession, et qu'il n'y ait pas d'autre moyen de faire connaître vos péchés. Ecoutez avec plus de plaisir les louanges des autres que leur blâme. Quand

vous parlerez, que ce soit en peu de mots, qui aient beaucoup de sens, et qui regardent les choses de Dieu. Si quelqu'un vous entretient de choses vaines, coupez la conversation le plutôt que vous pourrez, et faites-la tomber sur ce qui regarde le service de Dieu. Dans tous les événemens de la vie, s'ils sont agréables, ne vous réjouissez pas; s'ils sont affligeans, ne vous attristez pas; pensez que tout n'est rien, et louez le Seigneur. Recueillez-vous le plus souvent que vous pourrez, et appliquez-vous avec grand soin à ce qui doit le plus servir à votre avancement. Fuyez les conversations le plus que vous pourrez; car il vaut mieux se taire, que parler. Quand vous verrez quelque chose qui vous déplaît, voyez si elle se trouve en vous, et corrigez-vous; et si vous voyez quelque vertu qui vous fasse plaisir, examinez si elle est en vous, et conservez-la : si elle n'y est pas, tâchez de l'acquérir; et ainsi tout vous servira comme de miroir pour vous

porter au bien et vous éloigner du mal. Ne murmurez de rien avec personne. N'affirmez et ne niez jamais rien avec opiniâtreté; mais conduisez-vous de manière que personne ne puisse se plaindre de vous. Tâchez de ne pas paraître enjoué, et ne vous prêtez pas aisément aux choses qui portent à rire. Observez-vous beaucoup dans vos paroles, de manière à éviter tout ce qui a l'air tranchant.

Voici la manière de vous bien acquitter de la seconde chose dont je vous ai parlé au commencement :

Ayez soin de prier avec beaucoup de dévotion au commencement de vos actions, et pensez nuit et jour à ce que vous demandez à Dieu, et mettez-le en pratique avec diligence : considérez de plus la grandeur de la gloire dont jouissent les Saints auxquels vous avez recours.

Rappelez-vous sans cesse ce que vous avez été, ce que vous êtes, et ce que vous serez. Qu'avez-vous été ? un peu de vile matière puante. Qu'êtes-

vous ? une maison de fumier pourri.  
Que serez-vous ? pâture des vers.

Ayez toujours devant les yeux la mort, le jugement dernier, la gloire et l'enfer; représentez-vous la cruelle peine de ceux qui sont en enfer, laquelle ne finira jamais : souvenez-vous qu'ils souffrent les tourmens les plus cruels, dont la durée est éternelle, pour des plaisirs qui n'ont duré que quelques instans. Contemplez la gloire perpétuelle du paradis, qui n'aura jamais de fin : pensez au peu de temps que les Saints ont employé pour la gagner, et à la grande affliction qu'éprouveront ceux qui, pour si peu de chose, ont perdu une si grande gloire.

Quand quelque chose vous fera de la peine, considérez que si vous étiez en enfer, vous souffririez de bien plus grands maux. Quand vous verrez quelque chose qui vous fait plaisir, ou que vous la désirerez, pensez que si vous étiez dans le paradis, vous la posséderiez, et bien au-delà.

Quand vous célébrerez la fête de quelque Saint, considérez en ce jour les différentes espèces de tourmens qu'il a soufferts pour l'amour de Dieu : pensez à la brièveté des tourmens des bons et des plaisirs des méchans ; et n'oubliez pas que la fin des bons a été la couronne éternelle de gloire , et celle des méchans la peine éternelle.

Quand vous vous sentirez vaincu par la paresse, considérez avec soin le temps que vous perdez, et pensez que si les damnés pouvaient se le procurer, ils donneraient, pour l'avoir, toutes les richesses qu'on peut imaginer dans le monde. S'il vous survient des afflictions, levez vos yeux vers ceux qui sont dans la gloire, et pensez qu'elles sont le chemin qui les y a conduits, et que maintenant ils en sont délivrés.

Quand vous ne trouverez pas de consolation dans les choses de cette vie, pensez que vous en trouverez beaucoup moins en enfer, puisqu'il n'y en a jamais eu, qu'il n'y en aura

jamais, qu'il ne peut même y en avoir : levez vos yeux vers le ciel, et de l'abondance de consolation qu'on y éprouve, il en descendra quelque peu dans votre cœur affligé.

Avant de prendre le repos et le sommeil, examinez votre conscience, regardant avec soin ce que vous avez fait, dit ou pensé en ce jour; comment vous avez employé le temps qui vous a été accordé pour faire pénitence de vos péchés et mériter la gloire : si vous l'avez bien employé, rendez-en grâces à Dieu; sinon, gémissiez de votre péché. Si vous avez fait, dit ou pensé quelque chose que la conscience vous reproche, formez la résolution de vous confesser le plutôt possible.

Enfin, imaginez-vous deux cités; une remplie de tous les tourmens imaginables, et c'est l'enfer; l'autre remplie de tout le bien, repos et contentement que l'on peut penser, et c'est le paradis. Vous devez penser en même temps que vous devez néces-

sairement aller pour toujours dans l'une de ces deux villes, et voir ce qui peut vous conduire à l'une ou à l'autre.

Je suis certain que si vous observez exactement ce que je vous écris, l'Esprit-Saint ( qui vous enseigne et qui éclaire l'entendement de tous les hommes ) demeurera dans votre âme, et vous enseignera parfaitement à faire ce que je vous ai dit. Pour le mettre comme il faut en pratique, ne méprisez aucune chose quelque petite qu'elle soit, et ne manquez pas de lire souvent cette lettre. Et quand vous verrez que vous avez fait ce que je vous ai écrit, louez le Seigneur, qui est pieux et miséricordieux dans tous les siècles des siècles.

Ainsi soit-il.

## MOYENS

*Pour arriver à une grande perfection.*

1.<sup>o</sup> *Dans la conduite* : uniformité, droiture, modestie, prudence, douceur, fermeté.

2.<sup>o</sup> *Dans les conversations* : gaieté sans dissipation, retenue dans les paroles, oubli de soi, peu d'avis, point de critique.

3.<sup>o</sup> *Dans les fautes* : humble et sincère aveu, douleur profonde sans abattement, recours à Dieu, abandon à sa miséricorde.

4.<sup>o</sup> *Dans l'usage des sacremens* : pureté de cœur et d'intention, détachement de goûts sensibles, foi vive, ferveur pratique.

5.<sup>o</sup> *Avec Dieu* : confiance filiale, étude amoureuse de ses volontés, attente paisible de ses momens, obéissance prompte, généreuse et sans réserve.

6.<sup>o</sup> *Avec le prochain* : cordialité, prévenance, support, complaisance

sans bassesse, déférence sans flatterie, condescendance sans respect humain.

7.<sup>o</sup> *Avec soi-même* : justice exacte, abnégation effective et soutenue, patience à toute épreuve.

8.<sup>o</sup> *Pour son corps* : soin modéré, rigueur discrète, sobriété en tout.

9.<sup>o</sup> *Pour son imagination* : tranquillité inaltérable dans ses écarts, mépris de ses fantômes, diversion dans ses importunités.

10.<sup>o</sup> *Pour son esprit* : défiance sage de ses lumières, heureuse ignorance de son mérite, usage saint de ses talens.

11.<sup>o</sup> *Pour son cœur* : fidélité à en bannir toute espèce de trouble, vigilance sur tous ses mouvemens, sacrifice de tout ce qui s'y oppose au bon plaisir de Dieu.

12.<sup>o</sup> *Vie de foi* : c'est-à-dire, conformité entière avec Jésus-Christ dans les pensées, les sentimens, le langage, les œuvres, et dépendance de son esprit continuelle en toutes choses.



VENDREDI

APRÈS LE III.<sup>o</sup> DIMANCHE DE CARÊME,

FÊTE

DE LA S.<sup>te</sup> COURONNE D'ÉPINES.

A LA MESSE.

INTROÏT.

VENEZ, filles de Sion, et voyez votre Roi avec le diadème dont sa mère l'a couronné au jour de ses noces. *Ps.* Le Roi mettra sa confiance dans votre force, Seigneur; et le salut qui vient de vous fera toute sa joie. Gloire au Père. Venez, filles de Sion.

EGREDIMINI, filiaë Sion, et videte Regem in diademate quo coronavit eum mater sua in die desponsationis illius. *Ps.* Domine, in virtute tuâ lætabitur Rex; \* et super salutare tuum exultavit vehementer. Gloria Patri. Egredimini.

*On ne dit pas Gloria in excelsis.*

## COLLECTE.

Faites, s'il vous plaît, Dieu tout-puissant, qu'honorant sur la terre la couronne d'épines de Notre-Seigneur Jésus-Christ en mémoire de ses souffrances, nous méritions d'être couronnés avec lui de gloire et d'honneur dans le ciel : Par le même Jésus-Christ.

*Mémoire de la férie.*

Regardez, Seigneur, favorablement nos jeûnes, afin qu'en privant nos corps de l'usage des alimens, nous purifiions nos âmes par l'éloignement de tout vice : Par Notre-Seigneur Jésus-Christ.

*Lecture du livre de la Genèse, ch. 22.*

EN ces jours-là, Dieu tenta Abraham, et lui dit : Abraham, Abraham. Il lui répondit : Me voici. Dieu lui dit : Prenez Isaac votre fils unique, que vous aimez, et allez en la terre de Vision, et là vous me l'offrirez en holocauste sur une des montagnes que je vous marquerai. Abraham se levant avant le point du jour, prépara son âne, et prit avec lui deux jeunes serviteurs et son fils Isaac, et ayant coupé le bois qui devait servir à

l'holocauste, il s'en allait au lieu où Dieu lui avait commandé d'aller. Le troisième jour, levant les yeux, il vit le lieu de loin, et il dit à ses serviteurs : Attendez ici avec l'âne; nous ne ferons qu'aller jusque-là mon fils et moi; et après avoir adoré, nous reviendrons à vous. Il prit aussi le bois pour l'holocauste, qu'il mit sur son fils Isaac; et pour lui, il portait en ses mains le feu et le couteau. Comme ils marchaient eux deux ensemble, Isaac dit à son père : Mon père. Abraham lui répondit : Que voulez-vous, mon fils? Voici, dit Isaac, le feu et le bois, où est la victime pour l'holocauste? Abraham lui répondit : Mon fils, Dieu aura soin de fournir lui-même la victime qui lui doit être offerte en holocauste. Ils continuèrent donc leur chemin, et ils vinrent au lieu que Dieu avait montré à Abraham, où il dressa un autel, sur lequel il disposa le bois, et ayant lié son fils Isaac, il le mit sur l'autel par-dessus le bois; il étendit la main, et prit le couteau pour immoler son fils. Mais dans l'instant l'ange du Seigneur lui cria du ciel : Abraham, Abraham. Il lui répondit : Me voici. L'ange ajouta : Ne mettez point votre main sur l'enfant, et ne lui faites aucun mal. Je connais maintenant que vous craignez

Dieu, puisque pour m'obéir, vous n'avez pas épargné votre fils unique. Abraham, levant les yeux, vit derrière lui un belier embarrassé avec ses cornes dans un buisson, et l'ayant pris, il l'offrit au lieu de son fils.

## GRADUEL.

Corona aurea super caput ejus, expressa signo sanctitatis et gloriâ honoris. *Ÿ.* Data est ei corona, et exivit vincens, ut vinceret.

Il avait sur la tête une couronne d'or, où était gravé le nom de la sainteté, et la gloire souveraine. *Ÿ.* On lui donna une couronne, et il partit victorieux pour continuer à vaincre.

## TRAIT.

Quid est homo, quòd memor es ejus, Domine? Aut filius hominis, quoniam visitas eum? Minuisti eum paulò minùs ab angelis, gloriâ et honore coronasti eum, et constituisti eum super opera manuum

Qu'est - ce que l'homme, pour vous souvenir de lui, Seigneur? Et qu'est-ce que le fils de l'homme, pour mériter que vous le visitiez? Vous ne l'avez fait que très-peu inférieur aux anges : vous l'avez couronné d'honneur et de gloi-

re , et vous lui avez donné l'empire sur les ouvrages de vos mains. Vous avez mis toutes choses sous ses pieds.

*Suite du saint Évangile selon saint  
Jean , ch. 19.*

EN ce temps-là ; Pilate fit prendre Jésus , et le fit fouetter ; et les soldats ayant fait une couronne d'épines entrelacées , la lui mirent sur la tête , et le revêtirent d'un manteau de pourpre. Puis , s'approchant de lui , ils lui disaient : *Roi des Juifs , je vous salue ;* et ils lui donnaient des soufflets. Pilate sortit de nouveau , et dit aux Juifs : Le voici , je vous l'amène , afin que vous sachiez que je ne trouve en lui aucun crime : Jésus sortit donc , ayant une couronne d'épines et un manteau de pourpre.

OFFERTOIRE.

Il y avait plusieurs diadèmes sur sa tête ; et il portait écrit sur son habit et sur sa cuisse : Le Roi des rois , et le Seigneur des seigneurs.

In capite ejus diademata multa ; et habet in vestimento et in femore suo scriptum : Rex regum , et Dominus dominantium.

O Dieu, qui avez voulu que la tête sacrée de votre Fils fût percée d'épines, pour arracher les épines de nos péchés, percez notre chair et notre cœur de votre crainte salutaire, afin que la grâce de votre esprit ayant renouvelé nos âmes, y détruise toutes les semences de la cupidité, et y fasse croître la charité : Par le même Jésus-Christ..... en l'unité du même Saint-Esprit.

*Mémoire de la férie.*

Jetez, Seigneur, un regard propice sur les dons que nous vous offrons, et faites-nous-en connaître toute l'excellence, afin que renonçant à nos mauvais penchans, nous n'ayons d'autre empressement que pour vous, qui êtes la source de la vie et la souveraine bonté : Par Notre-Seigneur Jésus-Christ.

*Préface de la Croix.*

Verè dignum.....  
qui salutem huma-  
ni generis in ligno  
crucis constituisti,  
ut undè mors orie-  
batur, indè vita

Il est véritablement  
juste.... qui avez atta-  
ché le salut du genre  
humain à l'arbre de la  
croix, afin que ce qui  
avait causé la mort de

l'homme, devînt pour lui la source d'une nouvelle vie, et que le démon, qui s'étoit servi d'un arbre pour tromper l'homme et le subjuguier, fût aussi vaincu sur un autre arbre par Jésus-Christ Notre-Seigneur. C'est par lui que les anges louent votre majesté suprême, etc.

COMMUNION.

<p>Nous voyons que Jésus, qui avait été rendu, pour un peu de temps, inférieur aux anges, a été couronné de gloire et d'honneur, à cause de la mort qu'il a soufferte.</p>	<p>Eum qui modico, quàm angeli minoratus est, videmus Jesum, propter passionem mortis, gloriâ et honore coronatum.</p>
--	--

POSTCOMMUNION.

O Dieu, qui avez fait servir au triomphe de votre Fils les instrumens de sa passion, faites-nous la grâce qu'après nous être nour-

ris de ses mystères, nous ne rougissions pas de ses ignominies, mais que nous célébrions avec respect la mémoire des flétrissures humiliantes qu'il a portées pour nous : Par le même Jésus-Christ.

*Mémoire de la férie.*

Que les sacremens que nous avons reçus, Seigneur, deviennent en nous une fontaine d'eau jaillissante jusqu'à la vie éternelle, et que notre nourriture soit de faire votre volonté : Par Jésus-Christ Notre-Seigneur, que vous avez envoyé, et qui, étant Dieu, vit et règne avec vous en l'unité du Saint-Esprit.

*Suite du saint Évangile selon saint Jean, ch. 4.*

**E**N ce temps-là ; Jésus vint à une ville de Samarie, nommée Sichar, près de l'héritage que Jacob donna à son fils Joseph. Il y avait là un puits appelé la fontaine de Jacob. Jésus, fatigué du chemin, s'assit sur le bord de ce puits. Il était environ la sixième heure du jour. Une femme Samaritaine y étant venue puiser de l'eau, Jésus lui dit : Donnez-moi à boire. ( Car ses disciples étaient allés à la ville pour acheter à manger. ) Mais cette femme Samaritaine lui dit : Comment, vous

qui êtes Juif, me demandez-vous à boire, à moi qui suis Samaritaine? Car les Juifs n'ont point de commerce avec les Samaritains. Jésus lui répondit : Si vous connaissiez le don de Dieu, et qui est celui qui vous dit : Donnez-moi à boire; peut-être que vous lui en auriez demandé, et il vous aurait donné de l'eau vive. Cette femme lui dit : Seigneur, vous n'avez pas de quoi en puiser, et le puits est profond : d'où pourriez-vous donc avoir cette eau vive? Etes-vous plus grand que notre père Jacob, qui nous a donné ce puits, dont il a bu lui-même, aussi bien que ses enfans, et ses troupeaux? Jésus lui répondit : Quiconque boit de cette eau, aura encore soif; mais celui qui boira de l'eau que je lui donnerai, n'aura jamais soif; et l'eau que je lui donnerai deviendra en lui une source d'eau qui jaillira jusqu'à la vie éternelle. La femme lui dit : Seigneur, donnez-moi de cette eau, afin que je n'aie plus soif, et que je ne vienne plus ici pour en tirer. Allez, lui dit Jésus, appelez votre mari, et venez ici. Je n'ai point de mari, répondit la femme. Jésus lui répliqua : Vous avez raison de dire : Je n'ai point de mari; car vous avez eu cinq maris, et celui que vous avez maintenant n'est point votre mari :

ce que vous avez dit là est vrai. La femme lui dit : Je vois bien, Seigneur, que vous êtes un prophète. Nos pères ont adoré sur cette montagne ; et vous dites, vous autres, que le lieu où il faut adorer est à Jérusalem. Jésus lui dit : Femme, croyez-moi, le temps va venir que vous n'adorerez plus le Père, ni sur cette montagne, ni dans Jérusalem. Vous adorez, vous autres, ce que vous ne connaissez point : pour nous, nous adorons ce que nous connaissons ; car le salut vient des Juifs. Mais le temps va venir, et il est même venu, que les vrais adorateurs adoreront le Père en esprit et en vérité : car c'est de tels adorateurs que le Père demande. Dieu est esprit, et il faut que ceux qui l'adorent, l'adorent en esprit et en vérité. La femme lui répondit : Je sais que le Messie (c'est-à-dire, le Christ) doit venir. Lors donc qu'il sera venu, il nous instruira de toutes choses. Jésus lui dit : Je le suis, moi qui vous parle. Dans ce moment-là, ses disciples arrivèrent, et ils furent surpris de ce qu'il s'entretenait avec une femme. Néanmoins aucun d'eux ne lui dit : Que lui demandez-vous ? ou, d'où vient que vous vous entretenez avec elle ? Alors cette femme, laissant là sa cruche, s'en alla dans la ville, et dit

aux habitans : Venez voir un homme qui m'a dit tout ce que j'ai jamais fait : ne serait-ce point le Christ ? Ils sortirent donc de la ville, et allèrent le trouver. Cependant les disciples le priaient, en disant : Maître, mangez. Mais il leur dit : J'ai une nourriture à prendre que vous ne connaissez point. Les disciples donc se disaient l'un à l'autre : Quelqu'un lui aurait-il apporté à manger ? Jésus leur dit : Ma nourriture est de faire la volonté de celui qui m'a envoyé, et d'accomplir son œuvre. Ne dites-vous pas : Il y a encore quatre mois jusqu'à la moisson ? Et moi je vous dis : Levez les yeux, et voyez les campagnes qui sont déjà blanches, et prêtes à moissonner. Et celui qui moissonne reçoit son salaire, et amasse les fruits pour la vie éternelle, afin que celui qui sème soit dans la joie comme celui qui moissonne. Car ce que l'on dit d'ordinaire est vrai en cette rencontre, que l'un sème, et l'autre moissonne. Je vous ai envoyé moissonner où vous n'avez pas travaillé ; d'autres ont travaillé, et vous êtes entrés dans leurs travaux. Or, il y eut plusieurs Samaritains de cette ville-là, qui crurent en lui sur le rapport de cette femme, qui rendait ce témoignage : Il m'a dit tout ce que j'ai fait. Les Samaritains

étant donc venus le trouver, le prièrent de demeurer dans leur ville, et il y demeura deux jours; et beaucoup plus de gens crurent en lui, pour l'avoir entendu parler. Et ils disaient à cette femme : Ce n'est plus sur ce que vous en avez dit, que nous croyons; car nous l'avons entendu nous-mêmes, et nous savons que c'est lui qui est véritablement le Sauveur du monde.

---

## A VÊPRES.

**D**EU<sup>S</sup>, in adjutorium meum intende,

**R.** Domine, ad adjuvandum me festina.

Gloria Patri, et Filio, et Spiritui Sancto, sicut erat in principio, et nunc, et semper, et in secula seculorum. Amen.

Laus tibi, Domine, Rex æternæ gloriæ.

**O** DIEU, venez à mon aide,

**R.** Hâtez-vous, Seigneur, de me secourir.

Gloire au Père, et au Fils, et au Saint-Esprit, à présent et toujours, comme dès le commencement, et dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

Louange à vous, Seigneur, Roi d'éternelle gloire.

QU'ISRAËL dise maintenant : j'ai été souvent attaqué depuis ma jeunesse.

Mes ennemis m'ont souvent attaqué depuis ma jeunesse ; mais ils n'ont jamais eu l'avantage sur moi.

Les pécheurs ont appesanti leur joug sur moi : j'ai senti pendant long-temps les effets de leur injustice.

Mais le Seigneur, qui est juste, a brisé la tête de ces méchants.

Que tous ceux qui haïssent Sion, soient couverts de confusion, et mis en fuite.

Qu'ils soient semblables à l'herbe des toits, qui sèche avant qu'on l'arrache,

SÆPÈ expugnaverunt me à juventute meâ : \* dicat nunc Israël.

Sæpè expugnaverunt me à juventute meâ : \* etenim non potuerunt mihi.

Suprà dorsum meum fabricaverunt peccatores : \* prolongaverunt iniquitatem suam.

Dominus justus \* concidit cervices peccatorum.

Confundantur et convertantur, retrorsum \* omnes qui oderunt Sion.

Fiant sicut fœnum tectorum, \* quod, priusquam evellatur, exaruit ;

De quo non implevit manum suam, qui metit, \* et sinum suum, qui manipulos colligit;

Et non dixerunt qui præteribant : Benedictio Domini super vos : \* benediximus vobis in nomine Domini.

Gloria Patri, etc.

*Ant.* Gratia vobis et pax à Jesu Christo, qui est testis fidelis, et Princeps regum terræ.

Qui ne remplit jamais la main du moissonneur, ni le sein de celui qui recueille les gerbes ;

Et à qui les passans ne disent pas : Que la bénédiction du Seigneur soit sur vous : nous vous bénissons au nom du Seigneur.

Gloire au Père, etc.

*Ant.* Que la grâce et la paix vous soient données par J. C., qui est le témoin fidèle, et le Prince des rois de la terre.

PSAUME 138.

**D**OMINE, probasti me, et cognovisti me : \* tu cognovisti sessionem meam et resurrectionem meam.

**S**EIGNEUR, vous sondez les replis les plus secrets de mon âme, et vous me connaissez parfaitement : dans le repos ou dans l'action, je suis également présent à vos yeux.

Vous

Vous découvrez mes pensées avant qu'elles soient formées : vous observez toutes mes démarches et tous mes pas.

Vous savez ce que je dois dire, avant même que la parole soit sur ma langue.

Mes actions passées, et ce que je dois faire dans toute la suite de ma vie, vous est présent, Seigneur : car c'est vous qui m'avez formé, et vous tenez sans cesse la main sur moi.

Votre connaissance m'étonne : elle est si élevée, que je n'y saurais atteindre.

Où irais-je pour me dérober à votre esprit ? où irais-je pour n'être plus en votre présence ?

Intellexisti cogitationes meas de longè : \* semitam meam, et funiculum meum investigasti.

Et omnes vias meas prævidisti, \* quia non est sermo in linguâ meâ.

Ecce, Domine ; tu cognovisti omnia, novissima et antiqua : \* tu formasti me, et posuisti super me manum tuam.

Mirabilis facta est scientia tua ex me : \* confortata est, et non potero ad eam.

Quò ibo à spiritu tuo ? \* et quò à facie tuâ fugiam ?

Si ascendero in  
cœlum, tu illic es : \*  
si descendero in in-  
fernum, ades.

Si sumpsero pen-  
nas meas diluculo, \*  
et habitavero in ex-  
tremis maris,

Etenim illuc ma-  
nus tua deducet  
me, \* et tenebit me  
dextera tua.

Et dixi : Forsi-  
tan tenebræ con-  
culcabunt me ; \* et  
nox illuminatio mea  
in deliciis meis.

Quia tenebræ non  
obscurabuntur à te ;  
et nox sicut dies il-  
luminabitur : \* sicut  
tenebræ ejus, ita et  
lumen ejus.

Si je monte au ciel,  
c'est là où vous habi-  
tez : si je descends  
dans les enfers, vous  
y êtes présent.

Quand j'aurais des  
ailes, et que prenant  
l'essor dès le matin,  
j'irais habiter aux ex-  
trémités de la mer,

Ce serait votre main  
qui m'y conduirait,  
et je serais soutenu  
par votre droite.

Si je dis : Les ténè-  
bres me déroberaient  
peut-être à vos re-  
gards ; je trouverai  
que la nuit elle-mê-  
me devient une lu-  
mière pour éclairer  
toutes mes actions.

Des ténèbres ne sont  
point obscures pour  
vous : la nuit est à  
votre égard aussi claire  
que le jour : la lu-  
mière et les ténèbres

sont pour vous une même chose.

Vous êtes le maître de mes reins et de mon cœur : vous m'avez couvert de votre protection dès le sein de ma mère.

*Ant.* Il nous a aimés : il a lavé nos péchés dans son sang, et il nous a fait rois et prêtres de Dieu son Père.

Quia tu possedisti renes meos : \* suscepisti me de utero matris meæ.

*Ant.* Dilexit nos, et lavit nos à peccatis nostris in sanguine suo, et fecit nos regnum, et sacerdotes Deo et Patri suo.

DIVISION DU PSAUME 138.

**J**E vous rends grâces, Seigneur, de ce que vous avez fait éclater votre grandeur d'une manière étonnante : vos œuvres sont admirables, et mon âme s'applique de toutes ses forces à les comprendre.

Vous distinguez

**C**ONFITEBOR tibi, (Domine) quia terribiliter magnificatus es; \* mirabilia opera tua, et anima mea cognoscit nimis.

Non est oculta-

tum os meum à te,  
quod fecisti in ocul-  
to; \* et substantia  
mea in inferioribus  
terræ.

Imperfectum me-  
um viderunt oculi  
tui; et in libro tuo  
omnes scribentur : \*  
dies formabuntur ,  
et nemo in eis.

Mihi autem ni-  
mis honorificati sunt  
amici tui , Deus : \*  
nimis confortatus est  
principatus eorum.

Dinumerabo eos ,  
et super arenam  
multiplicabuntur : \*  
exurrexi , et adhuc  
sum tecum.

tous mes os , lorsque  
vous les formiez dans  
le secret : vous avez  
vu la substance de  
mon corps , lorsque  
elle était encore dans  
les entrailles de la terre.

Vos yeux m'ont vu  
lorsque je n'étais qu'u-  
ne masse informe :  
tous mes jours ont été  
écrits dans votre livre :  
ils se succèderont les  
uns aux autres , et pas  
un ne sera retranché.

Que vos amis , ô  
Dieu , me sont chers  
et précieux ! qu'ils me  
paraissent élevés en  
puissance et en hon-  
neur !

Si je les veux comp-  
ter , je les trouve en  
plus grand nombre que  
le sable de la mer ;  
votre bonté pour eux  
m'occupe le jour et la  
nuit.

Très-certainement,  
ô Dieu, vous tuerez  
l'impie; éloignez-vous  
donc de moi, hom-  
mes sanguinaires,

Qui formez dans  
vos cœurs l'injuste des-  
sein de détruire l'hé-  
ritage du Seigneur.

Vous savez, Sei-  
gneur, que je hais  
ceux qui vous haïs-  
sent, et que je sèche  
de zèle contre vos en-  
nemis.

Je les hais d'une  
haine parfaite, et ils  
sont devenus mes en-  
nemis.

Sondez-moi, mon  
Dieu, et connaissez le  
fond de mon cœur :  
interrogez-moi, et  
considérez les sentiers  
dans lesquels je mar-  
che;

Voyez si je ne se-  
rais pas dans la voie

Si occideris, Deus,  
peccatores : \* viri  
sanguinum, decli-  
nate à me ;

Quia dicitis in  
cogitatione : \* Ac-  
cipient in vanitate  
civitates tuas.

Nonne qui ode-  
runt te, Domine,  
oderam ; \* et super  
inimicos tuos tabes-  
cebam ?

Perfecto odio ode-  
ram illos, \* et ini-  
mici facti sunt mihi.

Proba me, Deus,  
et scito cor meum : \*  
interroga me, et  
cognosce semitas  
meas ;

Et vide si via  
iniquitatis in me

est, \* et deduc me  
in viâ æternâ.

*Ant.* Oportet il-  
lum regnare, donec  
ponat Deus omnes  
inimicos sub pedi-  
bus ejus.

des méchans, et remet-  
tez-moi dans celle qui  
conduit à l'éternité.

*Ant.* Jésus-Christ  
doit régner, jusqu'à  
ce que Dieu ait mis  
tous ses ennemis sous  
ses pieds.

PSAUME 139.

**E**RIPE me, Domi-  
ne, ab homine ma-  
lo; \* à viro iniquo  
eripe me.

Qui cogitaverunt  
iniquitates in corde :  
\* totâ die constitue-  
bant prælia.

Acuerunt linguas  
suas sicut serpen-  
tis : \* venenum as-  
pidum sub labiis  
eorum.

Custodi me, Do-  
mine, de manu pec-  
catoris; \* et ab ho-

**D**ÉLIVREZ - MOI ,  
Seigneur, de l'homme  
méchant : délivrez-  
moi de l'homme in-  
juste.

Ils forment dans  
leurs cœurs de mau-  
vais desseins contre  
moi : ils me font une  
guerre continuelle.

Ils aiguissent leurs  
langues comme des  
serpens : ils ont sur  
leurs lèvres un venin  
d'aspics.

Défendez-moi, Sei-  
gneur, contre les at-  
taques des méchans :

délivrez-moi de leurs violences.

Ils cherchent les moyens de me faire tomber ; ces orgueilleux me dressent secrètement des pièges.

Ils me tendent des filets : ils préparent des embûches près du chemin où je dois passer.

J'ai dit au Seigneur : Vous êtes mon Dieu ; Seigneur, exaucez la prière que je vous adresse.

*Ant.* Lorsqu'il aura anéanti tout empire, la mort sera le dernier ennemi qui sera détruit.

minibus iniquis eripe me.

Qui cogitaverunt supplantare gressus meos : \* absconderunt superbi laqueum mihi.

Et funes extenderrunt in laqueum : \* juxtà iter scandalum posuerunt mihi.

Dixi Domino : Deus meus es tu : \* exaudi, Domine, vocem deprecationis meæ.

*Ant.* Cùm evacuaverit omnem principatum, novissima inimica destruetur mors.

DIVISION DU PSAUME 139.

**S**EIGNEUR mon Dieu, vous êtes ma force et mon salut : c'est vous que me cou-

**D**OMINE, Domine, virtus salutis meæ : \* obumbrasti super ca-

put meum in die belli.

Ne tradas me , Domine , à desiderio meo peccatori : \* cogitaverunt contra me ; ne derelinquas me , ne forte exaltentur.

Caput circuitûs eorum ; \* labor labiorum ipsorum operiet eos.

Cadent super eos carbones : in ignem dejicies eos ; \* in miseriis non subsistent.

Vir linguosus non dirigetur in terrâ : \* virum injustum mala capient in intuitu.

Cognovi quia fa-

vrez de votre bouclier au jour du combat.

Ne me livrez pas , Seigneur , à l'injuste haine des méchans : ils ont résolu ma perte ; ne m'abandonnez pas , de peur qu'ils ne s'en élèvent.

Leurs artifices et leurs détours tourneront à leur confusion : le mal qu'ils me veulent faire par leurs calomnies , retombera sur eux.

Des charbons ardens tomberont sur leurs têtes : vous les précipiterez dans un feu dévorant , qui les consumera.

Le calomniateur ne prospérera pas sur la terre : l'homme injuste sera accablé de maux à la mort.

Je sais que le Sei-

gneur jugera la cause des faibles, et qu'il vengera les pauvres.

Les justes loueront votre nom, Seigneur; et ceux qui ont le cœur droit, jouiront d'un repos éternel en votre présence.

*Ant.* Nous voyons que ce Jésus, qui avait été rendu pour un peu de temps inférieur aux anges, a été couronné de gloire et d'honneur, à cause de la mort qu'il a soufferte.

ciet Dominus iudicium inopis, \* et vindictam pauperum.

Verumtamen iusti confitebuntur nomini tuo; \* et habitabunt recti cum vultu tuo.

*Ant.* Eum qui modicò quàm angeli minoratus est, videmus Jesum propter passionem mortis gloriâ et honore coronatum.

CAPITULE. *Actes, 2.*

Que toute la maison d'Israël sache certainement que ce Jésus que vous avez crucifié, Dieu l'a fait le Seigneur et le Christ.

HYMNE.

QUE la pourpre éclatante des princes de la terre disparaisse de-

CHRISTI cruentæ splendida principum

Non certet unquam  
 purpura purpu-  
 ræ :

Junco palustri scep-  
 tra cedant,

Textilibus diadema  
 spinis.

His fretus armis  
 victor ahenos

Postes revulsit ,  
 claustraque tar-  
 tari ;

Cœtusque captivos  
 piorum

In patrias revocavit  
 arces.

Quin et preme-  
 bat quos fera ser-  
 vitus ,

Tristi gementes eri-  
 puit jugo ;

Et nocte damnatos  
 profundâ ,

Ad superas dedit ire  
 sedes.

Hæc tincta cæsi  
 sanguine prædi-  
 cat

vant celle de Jésus-  
 Christ , teinte de son  
 sang ; que leur sceptre  
 cède à son roseau , et  
 le diadème royal à sa  
 couronne d'épines.

Muni de ces armes ,  
 ce Dieu puissant entre  
 victorieux dans les en-  
 fers ; il en brise les  
 portes : il tire de pri-  
 son une multitude de  
 justes , et les conduit  
 triomphans au royau-  
 me céleste.

Il affranchit même  
 de la servitude ceux  
 qui gémissaient sous  
 le joug funeste du pé-  
 ché et de la mort ; et  
 il élève sur le trône de  
 sa gloire des malheu-  
 reux condamnés à une  
 nuit éternelle.

Voilà ce qu'annon-  
 cent ces précieuses dé-  
 pouilles , teintés du

saug adorable d'un  
Dieu mort pour nos  
péchés : il n'est pas  
permis à des chrétiens,  
qui doivent acheter le  
bonheur éternel aux  
dépens même de leur  
vie, d'aspirer à un  
autre trésor.

Gloire infinie au  
Père qui nous a créés :  
gloire infinie au Fils  
qui nous a rachetés :  
gloire égale à vous,  
Esprit-Saint, qui êtes  
le lien de l'un et de  
l'autre, et qui nous  
consacrez par votre  
divine onction.

Amen.

Ÿ. Seigneur, vous  
l'avez couronné de  
gloire et d'honneur :

℞. Vous avez tout  
mis sous ses pieds.

Dei suppelles : hinc  
aliam nefas  
Ambire gazam chris-  
tians,  
Morte quibus redi-  
menda vita.

Qui nos creavit,  
maxima laus Pa-  
tri :

Qui nos redemit :  
maxima Filio,

Qui consecrando nos  
inungis,

Par tibi laus, utri-  
usque nexus.

Amen.

Ÿ. Gloriâ et ho-  
nore coronasti eum,  
Domine :

℞. Omnia subje-  
cisti sub pedibus  
ejus.

CANTIQUE DE LA VIERGE. *Luc. 1.*

**M**AGNIFICAT \*  
anima mea Domi-  
num,

Et exultavit spi-  
ritus meus \* in Deo  
salutari meo,

Quia respexit hu-  
militatem ancillæ  
sue : \* ecce enim  
ex hoc beatam me  
dicent omnes gene-  
rationes.

Quia fecit mihi  
magna qui potens  
est, \* et sanctum  
nomen ejus.

Et misericordia  
ejus à pro genie in  
progenies \* timen-  
tibus eum.

Fecit potentiam  
in brachio suo : \*  
dispersit superbos  
mente cordis sui.

**M**ON âme glorifie le  
Seigneur,

Et mon esprit est  
ravi de joie en Dieu  
mon Sauveur,

Parce qu'il a regardé  
la bassesse de sa  
servante ; et désormais  
je serai appelée bien-  
heureuse dans la suite  
de tous les siècles.

Car il a fait en moi  
de grandes choses, lui  
qui est le Tout-puis-  
sant, et dont le nom  
est saint.

Sa miséricorde se  
répand d'âge en âge  
sur ceux qui le crai-  
gnent.

Il a déployé la for-  
ce de son bras : il a  
renversé les superbes,  
en dissipant leurs des-  
seins.

Il a fait descendre les  
grands de leur trône,  
et il a élevé les petits.

Il a rempli de biens  
ceux qui étaient af-  
famés, et il a renvoyé  
vides et pauvres ceux  
qui étaient riches.

Il a pris en sa pro-  
tection Israël son ser-  
viteur, se souvenant  
de la bonté

Qu'il a eue pour  
Abraham et pour sa  
race à jamais, selon  
les promesses qu'il a  
faites à nos pères.

*Ant.* Courons par  
la patience dans cette  
carrière qui nous est  
ouverte, jetant les  
yeux sur Jésus, l'au-  
teur et le consumma-  
teur de la foi, qui,  
dans la vue de la joie  
qui lui était proposée,  
a souffert la croix en  
méprisant la honte.

Deposuit poten-  
tes de sede, \* et  
exaltavit humiles.

Esurientes im-  
plevit bonis, \* et  
divites dimisit ina-  
nes.

Suscepit Israël  
puerum suum, \*  
recordatus miseri-  
cordiæ suæ,

Sicut locutus est  
ad patres nostros,  
Abraham et semini  
ejus in secula.

*Ant.* Curramus  
per patientiam ad  
propositum nobis  
certamen, aspicien-  
tes in auctorem fi-  
dei et consumma-  
torem Jesum, qui  
proposito sibi gau-  
dio, sustinuit cru-  
cem, confusione  
contemptâ.

## ORAIISON.

Faites, s'il vous plaît, Dieu tout-puissant, qu'honorant sur la terre la couronne d'épines de Notre-Seigneur Jésus-Christ, en mémoire de ses souffrances, nous méritions d'être couronnés avec lui de gloire et d'honneur dans le ciel : Par le même Jésus-Christ Notre-Seigneur.

*Mémoire de la férie.*

*Ant.* Spiritus est Deus, et eos qui adorant eum, in spiritu et veritate oportet adorare : nam et Pater tales quærit qui adorent eum.

℣. Tempus beneplaciti, Deus :

℞. In multitudine misericordiæ tuæ exaudi me.

*Ant.* Dieu est esprit, et il faut que ceux qui l'adorent, l'adorent en esprit et en vérité : car c'est de tels adorateurs que le Père demande.

℣. Le temps est venu, ô mon Dieu, de montrer votre bienveillance :

℞. Exaucez - moi selon la grandeur de votre miséricorde.

## ORAI SON.

O Dieu , qui êtes esprit , et qui com-  
mandez à ceux qui vous adorent , de vous  
adorer en esprit et en vérité , purifiez nos  
cœurs par votre saint amour , afin que vous  
aimant en toutes choses , nous soyons agréa-  
bles à votre divine Majesté par une piété  
sincère : Nous vous en supplions , etc.

---

## A COMPLIES.

Donnez-moi votre  
bénédictio n.

Je souhaite la paix  
et la miséricorde à tous  
ceux qui se conduiront  
selon cette règle.

℞. Ainsi soit-il.

Jube , donne ,  
benedicere.

Quicumque hanc  
regulam secuti fue-  
rint , pax super illos  
et misericordia.

℞. Amen.

Leçon de la seconde Épître aux Corinthiens.

*Chap. 13.*

Nous ne pouvons rien contre la vérité ,  
mais seulement pour la vérité . Car nous  
nous réjouissons , lorsque vous étant forts ,  
nous paraissions faibles ; et nous demandons  
à Dieu qu'il vous rende parfaits . Je vous

écris ceci étant absent, afin de n'avoir pas lieu, lorsque je serai présent, d'user avec sévérité de la puissance que le Seigneur m'a donnée pour édifier et non pour détruire.

Et vous, Seigneur, ayez pitié de nous.

R. Rendons grâces.

Ÿ. Convertite nos  
Deus, salutaris nos-  
ter :

R. Et averte iram  
tuam à nobis.

Ÿ. Faites-nous re-  
venir à vous, ô Dieu,  
qui êtes notre salut :

R. Et détournez  
votre colère de dessus  
nous.

Confiteor Deo, etc., *comme à l'Ordinaire  
de la Messe, pag. 105.*

Deus, in adju-  
torium.

Gloria Patri.

O Dieu, venez à  
mon aide.

Gloire au Père.

PSAUME 37.

DOMINE, ne in  
furore tuo arguas  
me, \* neque in irâ  
tuâ corripias me ;

Quoniam sagittæ  
tuæ infixæ sunt mi-

SEIGNEUR, ne me  
reprenez pas dans vo-  
tre fureur, et ne me  
châtiez pas dans votre  
colère ;

Car vos flèches ont  
fait en moi de pro-

fondes blessures , et  
votre main s'est appe-  
santie sur moi.

Votre colère ne lais-  
se aucune partie saine  
dans ma chair : la vue  
de mes péchés me  
trouble jusque dans  
la moelle de mes os.

Mes iniquités sont  
comme des flots qui  
m'ont submergé, c'est  
un pesant fardeau qui  
m'accable.

La pourriture et la  
corruption s'est for-  
mée dans mes plaies :  
la violence de mon  
mal est un effet de  
mon égarement et de  
ma folie.

Courbé et abattu  
sous le poids de ma  
misère, je marche tout  
le jour avec un visage  
triste et défiguré.

Je sens dans mes

hi, \* et confirmasti  
super me manum  
tuam.

Non est sanitas  
in carne meâ à facie  
iræ tuæ, \* non est  
pax ossibus meis à  
facie peccatorum  
meorum.

Quoniam iniqui-  
tates meæ super-  
gressæ sunt caput  
meum : \* et sicut  
onus grave gravatæ  
sunt super me.

Putruerunt et cor-  
ruptæ sunt cicatri-  
ces meæ, \* à faciæ  
insipientiæ meæ.

Miser factus sum  
et curvatus sum us-  
que in finem : \* totâ  
die contristatus in-  
grediebar.

Quoniam lumbi

mei impleti sunt illusionibus : \* et non est sanitas in carne meâ.

Afflictus sum et humiliatus sum nimis : \* rugiebam à gemitu cordis mei.

Domine, ante te omne desiderium meum : \* et gemitus meus à te non est absconditus.

Cor meum conturbatum est, dereliquit me virtus mea : \* et lumen oculorum meorum, et ipsum non est mecum.

flancs une ardeur qui me brûle, et je n'ai plus aucune partie saine dans mon corps.

Je suis tout languissant et tout brisé, et mon cœur pousse des sanglots et des gémissemens.

Seigneur, vous voyez où tendent tous mes désirs, et le gémissement de mon âme ne vous est point caché.

Mon cœur est dans le trouble et l'inquiétude : mes forces m'abandonnent, et mes yeux sont éteints.

DIVISION DU PSAÛME 37.

AMICI mei, et proximi mei \* adversum me appropinquaverunt et steterunt.

Et qui juxtà me

À la vue de mes plaies, mes amis et mes proches se sont retirés de moi.

Ceux qui m'étaient

le plus attachés , se sont éloignés de moi : pour mes ennemis , ils ne s'occupent que des moyens d'attenter à ma vie.

Ceux qui méditent ma ruine ont recours au mensonge , et concertent tout le jour de nouveaux artifices pour me perdre.

Mais je suis comme un sourd qui n'entend point : je suis comme un muet qui n'ouvre point la bouche.

Je suis comme un homme qui n'a point d'oreille pour entendre , ni de langue pour répliquer.

Mais vous répondrez pour moi , Seigneur mon Dieu , et vous m'exaucerez , puisque j'ai mis mon espérance en vous.

erant , de longè steterunt ; \* et vim faciebant qui quærebant animam meam.

Et qui inquirebant mala mihi , locuti sunt vanitates , \* et dolos totâ die meditabantur.

Ego autem tanquam surdus non audiebam : \* et sicut mutus non aperiens os suum.

Et factus sum sicut homo non audiens , \* et non habens in ore suo redargutiones.

Quoniam in te , Domine , speravi : \* tu exaudies me , Domine Deus meus.

Quia dixi : Ne-  
quandò supergau-  
deant mihi inimici  
mei : \* et dùm com-  
moventur pedes mei,  
super me magna lo-  
cuti sunt.

Quoniam ego in fla-  
gella paratus sum ; \*  
et dolor meus in  
conspectu meo sem-  
per.

Quoniam iniqui-  
tatem meam annun-  
tiabo : \* et cogitabo  
pro peccato meo.

Inimici autem mei  
vivunt, et confirma-  
ti sunt super me : \*  
et multiplicati sunt  
qui oderunt me ini-  
què.

Qui retribuunt  
mala pro bonis, de-

Je vous ait dit :  
Que je ne sois point  
un sujet de joie pour  
mes ennemis ; ils  
ont parlé insolemment  
contre moi, lorsqu'ils  
ont vu mes pieds  
chancelans.

Cependant je suis  
prêt à tout souffrir,  
et mon péché, qui est  
la cause de ma dou-  
leur, est toujours pré-  
sent à mes yeux.

Je reconnais publi-  
quement mon péché,  
et je ne cesse de le  
détester.

Cependant mes en-  
nemis sont pleins de  
vie ; leur puissance  
s'accroît, et le nom-  
bre de ceux qui me  
haïssent injustement  
s'augmente tous les  
jours.

Ceux qui rendent  
le mal pour le bien,

me déchirent par leurs calomnies, parce que je suis les règles de la justice.

Seigneur, ne m'abandonnez pas : ô mon Dieu, ne vous éloignez pas de moi ; mon Sauveur et mon Dieu, hâtez-vous de me secourir.

trahebant mihi : \*  
quoniam sequebar  
bonitatem.

Ne derelinquas  
me, Domine ; Deus  
meus, ne discesseris  
à me : \* intende in  
adjutorium meum,  
Domine Deus salutis  
meæ.

## PSAUME 55.

Ayez pitié de moi, mon Dieu, car les hommes me foulent aux pieds : ils ne cessent de me faire la guerre et de me persécuter.

Mes ennemis me foulent aux pieds durant tout le jour, parce que le nombre de mes persécuteurs est très-grand.

Mais en quelque temps que j'aie sujet

Miserere mei,  
Deus, quoniam conculcavit me homo : \*  
totâ die impugnans  
tribulavit me.

Conculcaverunt  
me inimici mei totâ  
die ; \* quoniam  
multi bellantes ad-  
versum me.

Ab altitudine  
diei timebo ; \* ego

verò in te sperabo.

In Deo laudabo sermones meos, in Deo speravi : \* non timebo quid faciat mihi caro.

Totâ die verba mea execrabantur : \* adversum me omnes cogitationes eorum in malum.

Inhabitabunt, et abscondent : \* ipsi calcaneum meum observabunt.

Sicut sustinuerunt animam meam, pro nihilo salvos facies illos : \* in irâ populos confringes.

Deus, vitam meam annuntiavi tibi : \*

de craindre, je mettrai en vous ma confiance.

Je louerai à jamais la fidélité des promesses du Seigneur : j'espère en Dieu : je ne craindrai point tout ce que la chair me pourra faire.

Ils ne cessent d'empoisonner mes paroles, et ils ne pensent qu'à faire du mal.

Ils s'assemblent : ils se cachent : ils épient toutes mes démarches.

Comme des gens qui cherchent à m'ôter la vie ; mais au jour de votre colère, vous les précipiterez : vous exterminerez cette foule de méchants.

Je vous expose toutes les traverses de

ma vie, ô mon Dieu : arrêtez vos regards sur mes larmes, selon votre promesse.

En quelque temps que je vous invoque, dissipez mes ennemis.

Je reconnâtrai par là que vous êtes mon Dieu.

Je louerai en Dieu la fidélité de ses promesses : je louerai dans le Seigneur l'immutabilité de sa parole.

J'espère en Dieu, je ne craindrai point tout ce que l'homme me pourra faire.

Je conserve, ô mon Dieu, le souvenir des vœux que je vous ai faits, et des actions de grâces que je dois vous rendre.

Parce que vous avez

posuisti lacrymas meas in conspectu tuo, sicut et in promissione tuâ.

Tunc convertentur inimici mei retrorsum \* in quâcunque die invocavero te.

Ecce cognovi, \* quoniam Deus meus es.

In Deo laudabo verbum : \* in Domino laudabo sermonem.

In Deo speravi : \* non timebo quid faciat mihi homo.

In me sunt, Deus, vota tua ; \* quæ reddam laudationes tibi ;

Quoniam eripuis-

ti animam meam de  
morte , et pedes  
meos de lapsu : \*  
ut placeam coram  
Deo in lumine vi-  
ventium.

*Ant.* Ecce venit  
cum nubibus , et  
videbit eum omnis  
oculus , et qui cum  
pupugerunt.

garanti mon âme de  
la mort , et mes pieds  
du précipice , afin que  
je marche devant vous  
dans la lumière des  
vivans.

*Ant.* Le voici qui  
vient sur les nuées :  
tout œil le verra , et  
ceux même qui l'ont  
percé.

## HYMNE.

O Splendor æterni  
Patris ,  
Tu , Christe , qui  
verus dies ,  
Et vera lux de lu-  
mine ,  
Mentis fugas caligi-  
nem.

En solis abscessit  
jubar ,  
Noctisque succedunt  
vices :  
Qui prosperum do-  
nas diem ,  
Da tuta noctis otia.

O Jésus , qui êtes la  
splendeur du Père , et  
le vrai soleil de jus-  
tice ; vous qui sortant  
du sein de la lumière  
inaccessible , venez  
dissiper les ténèbres  
de nos esprits.

Maintenant que le  
soleil nous dérobe sa  
clarté , pour faire place  
aux ténèbres , donnez-  
nous un repos tran-  
quille pendant la nuit ,  
comme vous nous avez

préservés de tout danger pendant le jour.

Pendant que le sommeil tiendra nos yeux fermés aux objets sensibles, faites que notre cœur veille au dedans, et soupirez vers vous, et conservez par votre bras tout-puissant des serviteurs qui vous aiment.

Si le poids importun du corps nous tient courbés vers la terre, faites que notre âme, portée sur les ailes d'un ardent amour, s'élève vers vous avec liberté, pour se reposer dans votre sein.

O Dieu, qui êtes notre salut et notre unique espérance, exaucez les prières que nous vous offrons, et défendez ceux que

Si clausa torpent  
lumina,  
Suspiret ad te mens  
vigil :  
Potente, qui te dili-  
gunt,  
Servos tuere dex-  
terâ.

Tu, quos molesti  
corporis  
Gravis retardat sar-  
cina,  
Fac mentis alis li-  
bero  
Sursùm volatu ten-  
dere.

O spes salutis uni-  
ca,  
Votis adesto suppli-  
cum,  
Defende quos mer-  
catus es

Mercede fusi sanguinis.	vous avez rachetés par votre sang.
Qui nos creavit, laus Patri;	Gloire infinie au Père, qui nous a créés :
Laus, qui redemit, Filio,	gloire égale au Fils, qui nous a rachetés :
Qui nos fovet, laus Flamini :	gloire à vous, Esprit-Saint, qui nous embrasez de votre feu :
Uni Deo sit gloria.	gloire à Dieu unique en trois personnes.
Amen.	Amen.

CAPITULE. 1. *Thess.* 3.

Vous êtes tous des enfans de lumière et des enfans du jour : nous ne sommes point enfans de la nuit, ni des ténèbres : ne nous laissons donc pas aller au sommeil comme les autres ; mais veillons, et soyons sobres.

*R. br.* In manus tuas, Domine, \* Commendo spiritum meum. In manus. *ψ.* Redemisti me, Domine, \* Deus veritatis : \* Commendo. In manus.

*R. br.* Seigneur, je remets mon esprit entre vos mains, Seigneur. *ψ.* Vous m'avez racheté, Seigneur, Dieu de vérité. Je remets mon esprit entre vos mains. Seigneur, je remets.

Ÿ. Gardez - moi ,  
Seigneur , comme la  
prunelle de l'œil.

R. Couvrez - moi  
de vos ailes.

Ÿ. Custodi me ,  
Domine , ut pupil-  
lam oculi.

R. Sub umbrâ  
alarum tuarum pro-  
tege me.

CANTIQUE DE SIMÉON. *Luc. 2.*

C'EST maintenant ,  
Seigneur , que vous  
laisseriez mourir en  
paix votre serviteur ,  
selon votre parole :

Puisque mes yeux  
ont vu le Sauveur que  
vous nous donnez ,

Et que vous desti-  
nez pour être exposé  
à la vue de tous les  
peuples ,

Pour être la lumière  
qui éclairera les na-  
tions et la gloire de  
votre peuple d'Israël.

*Ant.* Je vis au mi-  
lieu du trône un a-  
gneau comme égorgé ,  
qui était debout.

NUNC dimittis ,  
servum tuum , Do-  
mine , \* secundum  
verbum tuum , in  
pace ;

Quia viderunt  
oculi mei , \* Salu-  
tare tuum ,

Quod parasti \*  
ante faciem omnium  
populorum.

Lumen ad revela-  
tionem gentium , \*  
et gloriam plebis  
tuæ Israel.

*Ant.* Vidi , et  
ecce in medio throni  
agnum stantem tan-  
quam occisum.

Ÿ. Dominus vobiscum,  
 R. Et cum spiritu tuo.

Oraison. *Visita, quæsumus.*

Nous vous supplions, Seigneur, de visiter notre demeure, et d'en éloigner tous les pièges de l'ennemi : que vos saints anges y habitent pour nous y conserver en paix, et que votre bénédiction demeure toujours sur nous : Par Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Ÿ. Dominus vobiscum.  
 Benedicamus Domino.

*Les Complies étant finies, on dit à voix basse :*

Que la grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ, l'amour de Dieu, et la communication du Saint-Esprit, soit avec vous tous.

R. Amen.

ANTIENNE A LA VIERGE.

Ave, regina cœ-  
 lorum :  
 Ave, domina ange-  
 lorum :  
 Salve, radix, salve,  
 porta,

JE vous salue, reine  
 des cieux : je vous  
 salue, reine des anges :  
 tige sacrée d'où est  
 sorti ce divin rejeton,  
 le fils de David, qui

nous ouvre le ciel, et  
qui est la vraie lu-  
mière des hommes ;  
Vierge sainte, élevée  
au-dessus de toutes les  
créatures par la gloire  
dont vous jouissez dans  
le ciel, obtenez-nous,  
par vos prières, notre  
grâce auprès de votre  
Fils adorable.

℣. Le Seigneur l'a  
choisie,

℞. Pour en faire sa  
demeure.

Ex quâ mundo lux  
est orta :

Gaude, Virgo glo-  
riosa,

Super omnes spe-  
ciosa,

Vale, ô valdè de-  
cora,

Et pro nobis Chris-  
tum exora.

℣. Elegit eam  
Dominus,

℞. In habitatio-  
nem sibi.

Oraison. *Concede, misericors.*

Dieu de bonté, accordez à notre faiblesse  
les secours de votre grâce ; et comme nous  
honorons la mémoire de la sainte Mère de  
Dieu, faites que par le secours de son inter-  
cession, nous puissions nous relever de nos  
iniquités : Nous vous en supplions par le  
même Jésus-Christ Notre-Seigneur.





VENDREDI

APRÈS LE DIMANCHE DE LA PASSION ,

FÊTE

DE LA COMPASSION DE LA  
SAINTE VIERGE.

A LA MESSE.

INTROÏT.

REPLETA est malis anima mea ; omnes fluctus tuos induxisti super me : clamavi ad te , Domine , totâ die ; expandi ad te manus meas. *Ps.* Domine , Deus salutis meæ ; \* in die clamavi et nocte coràm te.

MON âme est remplie de maux : vous avez fait passer sur moi tous les flots de votre colère : j'ai crié vers vous , Seigneur , durant tout le jour , et j'ai étendu mes mains vers vous. *Ps.* Seigneur , qui êtes le Dieu de mon salut , j'ai crié vers vous durant le jour et durant la nuit.

*On ne dit pas Gloria Patri , mais on répète Repleta.*

*On ne dit pas Gloria in excelsis.*

## COLLECTE.

Répandez dans nos cœurs, ô mon Dieu, les tendres sentimens d'une véritable piété, afin que compatissant aux souffrances de votre Fils unique avec sa sainte mère, nous recevions, comme elle, le fruit du mystère qui opère notre salut : Par le même Notre-Seigneur Jésus-Christ.

*Mémoire de la férie.*

Éclairez-nous de votre lumière, ô Dieu de bonté, afin que dans la conduite de notre vie, et le réglément de nos mœurs, nous attachant toujours à ce qu'il y a de meilleur et de plus utile, nous puissions, par vos saintes inspirations, éviter ce qui nous serait nuisible, et choisir ce qui nous est avantageux : Nous vous en supplions par Notre-Seigneur Jésus-Christ.

*Lecture du prophète Jérémie. Lament.*  
chap. 1.

CONSIDÉREZ, Seigneur, que je suis dans l'affliction : mes entrailles sont émues, mon cœur est renversé dans moi-même, parce que je suis remplie d'amertume. L'épée tue mes enfans au dehors, et on voit au dedans de



moi une image de la mort. Ils ont su que je suis dans les gémissemens, et il n'y a personne qui me console. Tous mes ennemis ont appris mon malheur, et ils se réjouissent de ce que c'est vous qui m'avez réduite en cet état. Mais quand le jour sera arrivé auquel vous devez me consoler, il deviendront semblables à moi.

## GRADUEL.

O vos omnes qui transitis per viam, attendite et videte si est dolor sicut dolor meus. *Ps.* Posuit me Dominus desolatam, totâ die mœrore confectam.

O vous tous qui passez par le chemin, considérez et voyez s'il y a une douleur comme la mienne. *Ps.* Le Seigneur m'a rendue toute désolée et toute épuisée de tristesse pendant tout le jour.

## TRAIT.

Usquequò, Domine, oblivisceris me in finem? Usquequò avertis faciem tuam à me? Quamdiù ponam consilia in animâ

Jusqu'à quand m'oublierez - vous, Seigneur? Sera-ce pour toujours? Jusqu'à quand me cacherez-vous votre visage? Jusqu'à quand mon

âme sera-t-elle agitée de différentes pensées, et mon cœur d'inquiétudes pendant tout le jour? Jusqu'à quand mon ennemi s'élèvera-t-il au-dessus de moi? Regardez-moi, et exaucez-moi, Seigneur mon Dieu.

meâ , dolorem in corde meo per diem? Usquequò exaltabitur inimicus meus super me? Respice et exaudi me, Domine Deus meus.

*Suite du saint Évangile selon saint Jean, ch. 19.*

EN ce temps-là; la mère de Jésus, et la sœur de sa mère, Marie, femme de Cléophas, et Marie-Magdeleine, se tenaient auprès de sa croix. Jésus ayant donc vu sa mère, et près d'elle le disciple qu'il aimait, dit à sa mère : Femme, voilà votre fils. Puis il dit au disciple : Voilà votre mère. Et depuis cette heure-là, ce disciple la prit chez lui.

*On dit le Credo.*

O F F E R T O I R E.

Siméon les bénit, et dit à Marie sa mère : Cet enfant est pour la ruine et pour la résur-	Benedixit illis Siméon, et dixit ad Mariam matrem ejus : ecce positus est
---	---

hic in ruinam, et in resurrectionem multorum in Israel, et in signum cui contradicetur, et tuam ipsius animam pertransivit gladius. rection de plusieurs dans Israël, et pour être en butte à la contradiction des hommes, jusque-là que votre âme même sera percée comme par une épée.

## S E C R È T E.

Que notre sacrifice vous devienne agréable, Seigneur, par l'intercession de la bienheureuse Marie, qui, étant au pied de la croix, vous a offert en sacrifice votre Fils unique Jésus-Christ Notre-Seigneur : Qui, étant Dieu, etc.

*Mémoire de la férie.*

Seigneur infiniment miséricordieux, qui supportez nos retardemens par votre indulgence, qui nous sanctifiez en nous pardonnant, remettez-nous nos péchés, et accordez à ceux qui vous offrent l'auguste sacrifice des autels, d'être purifiés de toutes leurs souillures : Par Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Verè dignum....  
et te in compassionem  
beatæ Mariæ sem-

Il est véritablement  
juste.... Dieu éternel,  
de vous louer, vous

bénir, et vous glorifier en honorant la compassion de la bienheureuse Marie toujours vierge, qui, après avoir conçu votre Fils unique par l'opération du Saint-Esprit, a mis au monde, en conservant toujours sa virginité pure et sans tache, la lumière éternelle, Jésus - Christ Notre-Seigneur. C'est par lui que les anges louent votre majesté, etc.

per virginis collaudare, benedicere et prædicare; quæ et Unigenitum tuum sancti Spiritûs obumbratione concepit; et virginitatis gloriâ permanente, lumen æternum mundo effudit, Jesum Christum Dominum nostrum. Per quem majestatem, etc.

COMMUNION.

Quand la terre serait renversée, Dieu est au milieu d'elle, elle sera inébranlable.

Dùm turbabitur terra, Deus in medio ejus, non movebitur.

POSTCOMMUNION.

Rendez-nous toujours dignes de vos dons, Seigneur, par l'intercession de la bienheureuse vierge Marie votre mère, que vous nous avez aussi donnée pour mère en mourant sur la croix : Vous qui, étant Dieu.

*Mémoire de la férie.*

Que vos divins mystères, Seigneur, allument en nous la ferveur de la piété, afin que nous nous sentions toujours animés d'une sainte joie en les célébrant, et que nous en conservions le fruit dans nos cœurs : Par.

*Suite du saint Evangile selon saint  
Jean, ch. 11.*

EN ce temps-là ; les princes des prêtres et les pharisiens tinrent conseil contre Jésus, et ils disaient : Que ferons-nous ? Car cet homme fait beaucoup de miracles. Si nous le laissons faire de la sorte, tout le monde croira en lui ; et les Romains viendront, et ruineront notre ville et notre nation. Mais l'un d'eux, nommé Caïphe, qui était grand-prêtre cette année-là, leur dit : Vous n'y entendez rien, et vous ne faites pas réflexion qu'il vous est avantageux qu'un seul homme meure pour le peuple, et que toute la nation ne périsse point. Or, il ne disait pas cela de lui-même ; mais étant grand-prêtre cette année-là, il prophétisa que Jésus devait mourir pour la nation, et non-seulement pour la nation, mais aussi pour rassembler en un seul corps les enfans de Dieu qui étaient

étaient dispersés. Ils ne pensèrent donc plus depuis ce jour-là, qu'à le faire mourir. C'est pour cela que Jésus ne se montrait plus en public parmi les Juifs ; mais il se retira dans le pays voisin du désert, en une ville nommée Ephrem, où il se tint avec ses disciples.

---

## A VÊPRES.

*Psaumes de la fête de la sainte Couronne d'épines, pag. 166.*

*Ant.* LE Seigneur a fait ce qu'il avait résolu, et il a accompli ce qu'il avait arrêté, et il ne vous a point épargnée, et il vous a rendue un sujet de joie à vos ennemis.

*Ant.* Tous ceux qui passaient par le chemin ont frappé des mains en vous voyant : ils ont sifflé en branlant la tête.

*Ant.* Levez-vous, fille de Sion ; répan-

*Ant.* FECIT Dominus quæ cogitavit, complevit sermonem suum, et non pepercit, et lætificavit super te inimicum.

*Ant.* Plauserunt super te manibus omnes transeuntes per viam : sibilaverunt, et moverunt caput.

*Ant.* Consurge, filia Sion ; effunde si-

cut aquam cor tuum  
ante conspectum Do-  
mini : leva ad eum  
manus tuas.

*Ant.* Persecutus  
est te inimicus tuus ;  
sed citò videbis per-  
ditionem ipsius , et  
super cervices ipsius  
ascendes.

*Ant.* Nocentes  
peribunt qui te vexa-  
verunt , et exultatio  
multitudinis erit in  
luctum.

dez votre cœur com-  
me de l'eau devant le  
Seigneur : élevez vos  
mains vers lui.

*Ant.* Votre enne-  
mi vous a persécutée ;  
mais vous verrez bien-  
tôt sa ruine , et vous  
foulerez sa tête sous  
vos pieds.

*Ant.* Les méchants  
qui vous ont tour-  
mentée périront , et  
les réjouissances pu-  
bliques seront suivies  
de larmes.

CAPITULE. *Jérém.* 15.

Le Seigneur dit : Je vous jure que vous  
serez à la fin comblée de biens ; que je vous  
assisterai dans l'affliction , et lorsqu'on vous  
persécutera , je vous soutiendrai contre vos  
ennemis.

H Y M N E.

**D**UM spargit aram  
sanguine  
Jesus salutis hos-  
tia ,

**T**ANDIS que Jésus  
s'offre sur l'autel de  
la croix en qualité de  
victime , et qu'il y

répand son sang pour nous, Marie, présente à ce spectacle, s'immole par un glaive de douleur.

Les mêmes épines qui percent la tête du Fils, déchirent aussi la mère : les mêmes clous qui attachent Jésus sur la croix, y attachent la mère, et la crucifient avec lui.

O Jésus et Marie, seuls capables d'éprouver une douleur si profonde, cessez de vous porter, l'un à l'autre, des traits aussi perçans.

Nos crimes, nos erreurs, et ces plaies que nous a fait le péché, sont la cause des maux que vous souffrez : ah ! rendez-nous une douleur qui doit être la nôtre !

Præsens doloris æ-  
mulum  
Maria pectus immo-  
lat.

Caput cruentum  
Filii  
Matris coronat ver-  
ticem :  
Clavis iisdem figi-  
tur

Christus cruci ,  
Christo parens.

O Passionis mutuæ,  
Jesus, Maria, cons-  
cii !

Alternata vobis vul-  
nera,  
Inferre tandem par-  
cite.

Quem vos doletis,  
noster est

Error, furorque cri-  
minum :

Totum scelus faten-  
tibus

Partem doloris red-  
dite.

Qui natus es de  
Virginé,  
Jesu, tibi sit gloria  
Cum Patre, cum-  
que Spiritu,  
In sempiterna se-  
cula. Amen.

Ÿ. Quandò con-  
solaberis me, Do-  
mine?

℞. Quandò facies  
de persequentibus  
me judicium?

Gloire à vous, ô  
Jésus, qui êtes né  
d'une Vierge; soyez  
honoré avec le Père et  
le Saint-Esprit, dans  
tous les siècles des  
siècles. Amen.

Ÿ. Quand me con-  
solerez-vous, Sei-  
gneur?

℞. Quand exerce-  
rez-vous votre juge-  
ment contre ceux qui  
me persécutent?

*A Magnificat. Ant.*

Animæquior es-  
to: exhortatur enim  
te, qui te nomina-  
vit; et qui gratulati  
sunt in tuâ ruinâ,  
punientur.

Prenez courage :  
car c'est celui-là mê-  
me qui vous a donné  
un grand nom, qui  
vous y exhorte; et  
ceux qui ont fait leur  
joie de votre ruine,  
seront punis.

ORAISON.

Mettez dans nos cœurs, Seigneur, les  
sentimens d'une piété tendre et pleine d'af-

fection, afin que prenant part à la douleur qu'a éprouvée la mère de votre cher Fils au jour de sa passion, nous méritions de recueillir le fruit d'un mystère si salutaire : Par le même Jésus-Christ Notre-Seigneur.

*Mémoire de la férie.*

*Ant.* Depuis ce jour-là, ils ne pensèrent plus qu'à faire mourir Jésus. C'est pour cela que Jésus ne se montrait plus en public parmi les Juifs; mais il se retira dans le pays voisin du désert, où il se tint avec ses disciples.

Ÿ. Ils conspireront contre la vie du juste,

℞. Et ils condamneront le sang innocent.

*Ant.* Ab illo die cogitaverunt ut interficerent Jesum. Jesus ergò jam non in palàm ambulabat apud Judæos; sed abiit in regionem juxtà desertum cum discipulis suis.

Ÿ. Captabunt in animam justì.

℞. Et sanguinem innocentem condemnabunt.

O R A I S O N.

Ayez pitié, Seigneur, de vos fidèles, qui vous adressent leurs humbles prières, et regardez avec bonté l'état d'humiliation où ils

sont devant vous , afin que vous ne permettiez pas que des âmes rachetées par la mort de votre Fils unique , soient asservies aux péchés , ni accablées dans la grandeur de leurs maux. Nous vous en supplions , etc.

---

## A COMPLIES.

*Comme à la fête de la sainte Couronne  
d'épines , excepté ce qui suit.*

Leçon de l'Épître aux Galates , *ch. 5 et 6.*

SI nous vivons par l'Esprit de Dieu , conduisons-nous aussi par le même Esprit ; et ne nous laissons point aller à la vaine gloire , nous piquant les uns les autres , et étant envieux les uns des autres. Au contraire , mes frères , si quelqu'un d'entre vous est tombé par surprise en quelque péché , vous autres qui êtes spirituels , ayez soin de le relever dans un esprit de douceur , chacun de vous faisant réflexion sur soi-même , et craignant d'être tenté aussi-bien que lui.

*Ant.* Ad vesperum demorabitur fletus , et ad matutinum lætitia.

*Ant.* Si les pleurs se répandent le soir , la joie viendra au matin.

## HYMNE.

O vous qui ajoutez  
à la glorieuse qualité  
de Vierge le titre plus  
honorabile encore de  
mère de Dieu, prenez  
sous votre protection,  
durant cette nuit, ceux  
que vous avez adoptés  
pour vos enfans.

Etoile brillante de  
la mer, tandis que  
nous sommes exposés  
sur les ondes perfides  
de ce siècle pervers,  
servez-nous de guide  
et de phare, et faites  
qu'échappés à la tem-  
pête, nous trouvions  
auprès de vous un port  
assuré.

Si le sommeil vient  
à assoupir nos sens,  
ne permettez pas qu'il  
surprenne notre cœur.  
Mère du chaste amour,  
animez-le du feu le

VIRGINEIS titulis  
matris quæ jun-  
gis honores,  
Hâc natos foveas  
nocte benigna  
tuos.

Fulgida stella ma-  
ris, secli dum  
mergimur undis,  
Sis lux in tenebris,  
et benè fida quies.

Si sopor obrepit,  
casti fac mater  
amoris,  
Cor vigilans uno  
spiret amore Dei.

plus pur, afin que la Divinité soit sans cesse l'objet de ses hommages.

O regina potens,  
propius res aspice  
nostras :  
Dicaris populi vita  
salusque tui.

O reine puissante  
auprès de Dieu, soyez  
toujours propice à nos  
prières, et vous serez  
appelée la vie et le sa-  
lut de votre peuple.

Cujus Virgo pa-  
rens, sit laus tibi  
summa, Redemp-  
tor :  
Compar sit Patri,  
Spirituique decus.  
Amen.

Gloire vous soit  
rendue, ô Divin Ré-  
dempteur, qui avez  
voulu avoir une Vier-  
ge pour mère sur la  
terre, soyez honoré  
avec le Père et le  
Saint-Esprit. Amen.

*A Nunc dimittis. Ant.*

Post tempestatem  
tranquillum facis,  
Domine; et post la-  
crymationem et fle-  
tum, exultationem  
infundis. Sit nomen  
tuum, Deus Israël,  
benedictum in se-  
cula.

Après la tempête,  
vous rendez le calme,  
Seigneur, et après les  
larmes et les soupirs,  
vous nous comblez de  
joie. O Dieu d'Israël,  
que votre nom soit  
béni dans tous les siè-  
cles.

LE XV AOÛT.

## L'ASSOMPTION

DE LA SAINTE VIERGE,

JOUR ANNIVERSAIRE DE L'ÉTABLISSEMENT DE  
LA CONGRÉGATION.

A LA MESSE.

INTROÏT.

LA reine prend place à votre droite, ô Dieu : elle est parée de ses riches ornemens, où règne une admirable variété : elle vous présente une troupe de saintes vierges, qui se consacrent à vous avec joie. *Ps.* Mon cœur ne peut plus contenir les grands sentimens dont il est plein : c'est au souverain Roi que j'adresse mes cantiques. Gloire au Père. La reine.

ASTITIT regina à dextris tuis, Deus, in vestitu deaurato, circumdata varietate : afferentur tibi virgines post eam in lætitiâ et exultatione. *Ps.* Eructavit cor meum verbum bonum : dico ego opera mea regi. Gloria Patri. Astitit regina.

ORAIISON. *Veneranda nobis.*

Faites, Seigneur, que l'auguste solennité que nous célébrons, attire sur nous votre grâce en ce jour, dans lequel la bienheureuse mère de Dieu a souffert la mort temporelle, sans que la mort ait pu retenir dans ses liens celle qui a enfanté Notre-Seigneur Jésus-Christ votre Fils : Qui, étant Dieu, etc.

*Lecture du livre de l'Apocalypse de saint Jean, 11 et 12.*

EN ces jours-là ; le temple de Dieu fut ouvert dans le ciel, et on y vit l'arche de son alliance ; et il se fit des éclairs, de grands bruits, des tonnerres, un tremblement de terre, et une grêle effroyable. Il parut encore un grand prodige dans le ciel : c'était une femme revêtue du soleil, qui avait la lune sous ses pieds, et sur sa tête une couronne de douze étoiles.

*Grad.* En dilectus meus loquitur mihi : Surge, propera amica mea, columba mea, formosa mea, et veni. *Ÿ.* Veni de Libano sponsa

*Grad.* Voilà mon bien-aimé qui me parle, et qui me dit : Levez-vous, hâtez-vous, ma bien-aimée, ma colombe, mon unique beauté, et venez.

Ÿ. Venez du Liban , mea , veni , corona-  
mon épouse , venez , beris.  
vous sercz couronnée.

Alleluia , alleluia.

Ÿ. Le roi a mis sur  
sa tête le diadème  
royal. Alleluia.

Ÿ. Posuit rex dia-  
dema regni in capite  
ejus. Alleluia.

PROSE.

**M**INISTRES du Sei-  
gneur , revêtez-vous  
de la justice , et annon-  
cez aux fidèles le sujet  
d'une grande joie.

Marie , l'arche vi-  
vante du Seigneur ,  
entre dans le lieu de  
son repos , et prend  
possession de la gloire  
qui l'attend dans le  
ciel.

Le Fils de Dieu , en  
venant sur la terre , ne  
trouve point de de-  
meure plus digne de  
lui , que le chaste sein  
de cette sainte mère.

**I**NDUANT justi-  
tiam ,  
Prædicent lætitiã ,  
Qui ministrant nu-  
mini.

It in suam re-  
quiem ,  
Infert cœlo faciem  
Arca viva Domini.

Christum , cùm  
huc venerat ,  
Quo mater suscepe-  
rat ,  
Non est venter pu-  
rior.

In quo, dum hinc  
revocat,  
Matrem Christus  
collocat,  
Thronus non est  
celsior.

Quæ te, Christe  
genuit,  
Quæ lactentem a-  
luit,  
Nunc beatam dici-  
mus.

Imò quod credide-  
rit,  
Quod sibi viluerit,  
Hinc beatam novi-  
mus.

O præ mulieribus,  
Quin et præ cœliti-  
bus  
Benedicta filia !

Hauris undè ple-  
nior,  
Hoc è fonte cre-  
brior  
Stillet in nos gra-  
tia.

Et lorsqu'il l'ap-  
pelle à lui dans les  
cieux, il la place sur  
un trône élevé au-des-  
sus de toutes les créa-  
tures.

C'est à présent, ô  
Jésus, que nous ap-  
pelons heureuse celle  
qui vous a mis au  
monde, et nourri dans  
votre enfance.

Mais nous recon-  
naissons en même  
temps, que c'est par  
sa foi et son humilité  
qu'elle a mérité le bon-  
heur dont elle jouit.

O Vierge sainte,  
qui êtes bénie plus que  
toutes les femmes, et  
que les esprits célestes :

Maintenant que  
vous puisez dans la  
source même des grâ-  
ces, faites-en descen-  
dre sur nous une me-  
sure plus abondante.

Présentez

Présentez vous-même nos vœux et nos prières à Dieu : refusera-t-il une mère qu'il aime si tendrement.

Demandez-lui qu'il regarde avec bonté la France que vous protégez ; qu'il donne au souverain la justice, et la paix au peuple. Amen.

Ad Deum ut aedeant,  
Per te vota tran-  
seant :

Non fas matrem re-  
jici.

Amet tuam Gal-  
liam,  
Regi det justitiam,  
Plebi pacem sup-  
plici. Amen.

*Suite du saint Evangile selon saint  
Luc, 10.*

EN ce temps-là ; Jésus entra dans un bourg ; et une femme nommée Marthe, le reçut en sa maison. Elle avait une sœur nommée Marie, qui se tenait assise aux pieds de Jésus, écoutant sa parole. Mais Marthe était fort occupée à préparer tout ce qu'il fallait. Elle se présenta devant Jésus, et dit : Seigneur, ne considérez-vous point que ma sœur me laisse servir toute seule ? Dites-lui donc qu'elle m'aide. Le Seigneur lui répondit : Marthe, Marthe, vous vous inquiétez, et vous vous embarrassez du soin de bien

des choses. Cependant une seule chose est nécessaire : Marie a choisi la meilleure part, qui ne lui sera point ôtée.

## OFFERTOIRE.

<p>Beatam me dicent omnes generationes , quia fecit mihi magna qui potens est , et sanctum nomen ejus.</p>	<p>Toutes les générations m'appelleront heureuse , parce que le tout-puissant , dont le nom est saint , a fait en moi de grandes choses.</p>
--	--

## SÈCRÈTE.

Que nos dons deviennent agréables à votre infinie miséricorde , Seigneur , par les prières de la sainte mère de Dieu , que vous avez couronnée d'une gloire inestimable , en la retirant du siècle présent , selon la condition de sa nature mortelle , et que vous nous donnez dans le ciel pour une puissante protectrice par son intercession auprès de votre divine majesté : Par le même Jésus-Christ votre fils Notre-Seigneur.

*Préface de la sainte Vierge , à la fête de la Compassion , pag. 203.*

## COMMUNION.

Benedicta es tu ,      Vous êtes , ô Vierge

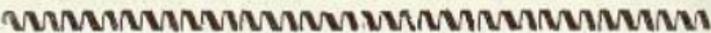
sainte , celle que le Seigneur, le Dieu très-haut, a bénie plus que toutes les femmes qui sont sur la terre ; car il a rendu aujourd'hui votre nom si célèbre, que les hommes ne cesseront jamais de vous louer.

filia à Domino Deo excelso præ omnibus mulieribus super terram ; quia hodiè nomen tuum ita magnificavit, ut non recedat laus tua de ore hominum.

POSTCOMMUNION.

O Dieu , qui glorifiez les humbles , et qui avez en ce jour élevé la bienheureuse vierge Marie au-dessus des anges , accordez à ceux que vous avez nourris du pain céleste dans cette solennité , la grâce de l'humilité qu'elle a pratiquée sur la terre , afin de mériter d'avoir part à la gloire dont vous l'avez récompensée dans le ciel : Par Notre-Seigneur Jésus-Christ.





# AFFILIATION

## A LA CONGRÉGATION

*Consacrée au culte spécial de JÉSUS  
couvert de plaies et couronné d'é-  
pines, et de MARIE transpercée  
d'un glaive de douleur.*

---

SON éminence monseigneur le car-  
dinal CAPRARA, légat à *latere*, a bien  
voulu par son indult, en date du 15  
novembre 1804, accorder aux fidèles  
de l'un et de l'autre sexe qui, témoi-  
gnant de l'attrait pour les pratiques  
de la congrégation, y seraient sim-  
plement affiliés, les mêmes grâces et  
indulgences qu'aux congréganistes  
eux-mêmes.

En conséquence des dispositions de  
cet indult, les confrères, réunis en

assemblée générale, déterminèrent le cérémonial religieux de l'affiliation, et les qualités qu'on devait exiger dans les fidèles qui se présenteraient pour être affiliés. L'examen de ces qualités fut ensuite confié à la sagesse des principaux membres du conseil.

Notre divin Sauveur a daigné répandre ses bénédictions les plus abondantes sur son œuvre, et la faire fructifier au delà de toute espérance. Un grand nombre de personnes pieuses de tout âge, de tout sexe, de toute condition, se sont empressées de s'enrôler sous la bannière de ce chef auguste couronné d'épines, et de se consacrer à son service.

Pour répondre à leurs saints désirs, et à la confiance qu'elles ont bien voulu témoigner aux prières de la congrégation (confiance qui doit inspirer à chaque confrère en particulier plutôt des sentimens d'humilité que de vaine gloire), elles ont toutes été affiliées et rendues participantes tant durant leur vie qu'après leur mort,

de toutes les oraisons, mortifications, aumônes et autres bonnes œuvres qui s'y font, ainsi que de toutes les grâces et indulgences à elle accordées par le saint siège.

Dans les premiers jours de l'affiliation, quelques personnes respectables du sexe, remplies de zèle pour leur avancement dans la piété, vinrent, par une sainte émulation, solliciter la faveur de n'être pas simplement affiliées, mais d'être encore constituées en société particulière, sous la conduite d'un directeur et d'une supérieure, en suivant de leur côté, à des jours différens, les mêmes statuts et exercices spirituels qu'observaient en commun les confrères. Il leur fut répondu que cela présentait pour le moment plusieurs graves difficultés, vu sur-tout que les affiliées non consacrées à Dieu par des vœux solennels, étaient dans des positions si disparates par l'âge, l'état ou l'éducation. Elles furent néanmoins invitées d'adresser au Seigneur les plus

ferventes prières, afin qu'il daignât lui-même faciliter les moyens de satisfaire leur pieux désir, si cette œuvre entrait dans les vues de sa miséricorde.

Quelques mois s'étaient à peine écoulés, que les principaux membres du conseil, témoins et édifiés de la grande ferveur avec laquelle un grand nombre d'affiliées assistaient régulièrement aux messes et cérémonies ordinaires d'affiliation, ainsi qu'aux fêtes solennelles de la société, furent inspirés de demander qu'il fût donné plus de consistance à l'association des sœurs affiliées, afin de resserrer davantage les liens spirituels qui les unissaient à la congrégation. Ce vœu, manifesté à plusieurs reprises, sans concert, et une foule d'autres favorables circonstances ménagées par la divine Providence, firent juger qu'il fallait s'occuper sérieusement d'organiser l'œuvre de l'affiliation, pour se conformer à ses adorables desseins.

La question ayant donc été agitée dans le conseil, il fut arrêté d'établir

quelques rapports particuliers entre les personnes du sexe affiliées; en sorte néanmoins qu'elles ne formassent jamais une société indépendante et entièrement séparée de la congrégation, mais que la congrégation et les affiliées représentassent toujours le tronc et les branches d'un grand arbre que la même sève vivifie. Il parut convenable à cet effet, 1.<sup>o</sup> que les uns et les autres fussent sous l'influence des mêmes supérieurs prêtres; 2.<sup>o</sup> qu'il fût institué parmi les affiliées un conseil d'administration d'élite à l'instar de celui de la congrégation; 3.<sup>o</sup> que les membres de ce conseil s'occuperaient principalement de l'examen et de la présentation des personnes du sexe qui demanderaient, à l'avenir, à être affiliées, et s'adonneraient, en outre, à la pratique de quelques œuvres de charité les plus propres à fomentier en elles de plus en plus la connaissance et l'amour de JÉSUS couvert de plaies et couronné d'épines.

C'est pour entrer dans ces vues

pleines de sagesse, que M. le directeur, après avoir mûrement réfléchi sur les bases du projet arrêté, choisit d'abord parmi les affiliées qui se distinguaient par leur prudence, leur piété et leur attachement à l'association, des veuves respectables, des demoiselles d'un âge avancé, toutes en rapport d'état et d'éducation, pour former un conseil d'affiliation composé d'une zélatrice, de deux assistantes, d'une secrétaire, et de quelques discrètes; qu'il les appliqua aux différentes oeuvres énoncées plus haut; que voyant ensuite l'heureux accroissement de l'affiliation, il a partagé les affiliées résidentes à Toulouse, par paroisses, et les paroisses en divisions et arrondissemens, suivant leur étendue et le nombre des affiliées qu'elles renfermaient; qu'il a augmenté en proportion le nombre des officières, en nommant, de concert avec la zélatrice, plusieurs dames affiliées d'élite, pour être à la tête de ces divers arrondissemens, pour coopérer avec

elle à y entretenir parmi les sœurs l'esprit de leur consécration, et leur transmettre, notamment de la part du conseil, tous les avertissemens qui peuvent les intéresser en qualité d'affiliées.

Enfin, il a paru convenable de diviser le conseil lui-même en deux sections, l'une de zèle, l'autre de charité, afin de mettre par là plus d'ordre et d'activité dans l'administration. La section de zèle a pour objet tout ce que demande le bien de l'œuvre de l'affiliation, relativement sur-tout aux membres reçus ou à recevoir; celle de charité a pour objet la direction de l'œuvre de la compassion envers les membres souffrans de Jésus-Christ qui ont le plus de rapport avec cet auguste chef couvert de plaies et couronné d'épines, pour leur procurer tous les soulagemens corporels et spirituels possibles. Chaque section est composée de cinq membres, et présidée, en l'absence de la zélatrice, par une assistante. Les deux sections se don-

nent, au besoin, un mutuel secours, et appellent même dans leur sein, lorsque M. le directeur et la zélatrice le jugent convenable, les chefs d'arrondissement qui n'appartiennent ni à la section, ni au conseil. La secrétaire générale de l'affiliation, est naturellement la secrétaire particulière de la section de zèle, et y exerce une principale influence par la connaissance plus détaillée qu'elle a des divers arrondissemens, et des affiliées qu'ils renferment. La zélatrice, ni aucune section, n'entreprend rien d'important, sans prendre l'avis du conseil, et sur-tout de M. le directeur. Les officières, ni les simples affiliées qui ne font pas partie des sections de zèle ou de charité, ne doivent pas se regarder comme étrangères aux œuvres dont elles s'occupent; mais pour procéder avec plus de prudence, et opérer un plus grand bien, les chefs d'arrondissement, ou toute autre affiliée, communiquent leurs bonnes vues, par rapport à ces œuvres, à celles qui en

sont plus spécialement chargées, et les aident ensuite de tous leurs moyens, avec un généreux empressement, dans les différentes circonstances où leur intervention est nécessaire.

On a cru devoir présenter ce petit tableau historique, avant de tracer les réglemens suivans.

---

---

---

RÉGLEMENT GÉNÉRAL  
POUR L'AFFILIATION.

---

1.° M. le directeur affine, au nom de la congrégation, les personnes de l'un et de l'autre sexe, suivant les formes établies par le règlement; cependant l'acte expédié, signé du directeur, contre-signé du secrétaire, et scellé du sceau de la congrégation, n'a son plein effet que du jour de la cérémonie de la consécration à JÉSUS couvert de plaies et couronné d'épines, et à MARIE transpercée d'un glaive de douleur.

2.° Cette cérémonie, qui forme le complément de l'acte d'affiliation, peut être faite, ou par M. le directeur, ou par tout autre prêtre spécialement délégué à cet effet.

3.° Le troisième vendredi de chaque mois est spécialement affecté à cette cérémonie : il sera célébré ce jour-là une messe à la chapelle de la

congrégation, qui commencera, sans surséance, à huit heures les mois de Novembre, Décembre, Janvier et Février, à sept heures et demie les mois de Mars, Avril, Septembre et Octobre, et à sept heures les mois de Mai, Juin, Juillet et Août.

4.° Les congréganistes, et tous les affiliés de l'un et de l'autre sexe, sont invités à y assister, soit pour y profiter des grâces et des indulgences qui y sont attachées, soit pour rendre la cérémonie plus solennelle, soit enfin pour recevoir les avis et les instructions qui y sont donnés.

5.° La cérémonie de la susdite consécration pourra être faite à d'autres jours et en d'autres lieux, sans être même unie à la célébration du saint sacrifice, le tout selon qu'il paraîtra convenable à M. le directeur et aux principaux membres du conseil.

6.° Tous les affiliés sont invités à se réunir aux congréganistes dans toutes les cérémonies qui les intéressent également, et plus particulièrement dans

la célébration de la fête solennelle de la sainte Couronne d'épines, et celle de l'anniversaire de l'établissement de la congrégation le 15 Août, jour de l'Assomption de l'auguste MARIE. Ils seront instruits d'avance du cérémonial qui aura été arrêté. Il est convenable que la veille de ces deux jours de renouvellement, soit passée dans le silence et la retraite, au moins intérieure.

7.<sup>o</sup> Le catalogue général des affiliés formera, sur le grand registre, quatre listes dans un ordre séparé.

Sur la première liste seront inscrits les ecclésiastiques non prêtres, et les frères convers. Dans l'assemblée qui précède l'ordination, on recommande spécialement aux prières des associés, les ecclésiastiques affiliés qui doivent recevoir quelque ordre, et on transfère ceux qui sont promus au sacerdoce, sur la liste des confrères honoraires, dans le rang et la forme tracés dans le catalogue général (1).

---

(1) Voyez la note qui est à la page 37.

La seconde liste sera celle des religieuses et sœurs converses : elles ont un rang distingué dans l'affiliation. Celles qui résident à Toulouse, ont leur organisation et leurs officières particulières pour tout ce qui a rapport à cette œuvre.

La troisième liste comprendra les hommes et les jeunes gens d'un âge mûr qui ne sont point assez en rapport d'état et d'éducation, ou qui par quelque raison particulière ne pourraient être que simplement affiliés.

Sur la quatrième enfin, seront toutes les personnes du sexe non consacrées à Dieu par des vœux solennels.

8.° Ces listes contiendront, autant qu'il sera possible, les noms de famille et de baptême, la profession particulière, ou celle des pères ou époux, le lieu du domicile, et la date d'affiliation.

9.° Afin de mettre plus d'ordre dans le corps des affiliés, ainsi que dans le mode de leur réception, il est statué que MM. les ecclésiasti-

ques, et toutes les personnes consacrées à Dieu par des vœux solennels, qui désireraient être affiliés, s'adresseront immédiatement à M. le directeur; que les hommes et les jeunes gens auront recours au zélateur ou à ses assistans, et les personnes du sexe, à la zélatrice ou à ses assistantes.

10.<sup>o</sup> Le zélateur ou zélatrice se borne d'abord à prendre avec tous les égards convenables, le nom, la qualité et demeure des postulans ou postulantes, et à les inscrire au rang des probationnaires, en leur annonçant que si la divine Providence les appelle au sein de l'affiliation, on le leur fera savoir.

11.<sup>o</sup> La probation sera pour l'ordinaire d'un mois, afin de pouvoir s'assurer que les sujets ont les dispositions et les qualités convenables.

12.<sup>o</sup> Lorsqu'ils ont été admis dans les commissions respectives avec la sanction de M. le directeur, on les adresse à un des assistans, ou à une des assistantes, qui ont la charge

d'instruire les probationnaires, afin de recevoir les avis nécessaires.

13.° Le zélateur ou zélatrice, de l'avis de la commission pour l'affiliation, pourra abréger le temps de la probation, en dispenser même lorsque les personnes lui seront parfaitement connues sous des rapports favorables.

14.° On n'admettra à l'affiliation que des personnes sensées, qui réunissent à une piété solide, à un attrait éclairé pour l'objet et les pratiques de cette institution, des motifs purs et désintéressés, l'assentiment de leurs confesseurs, et de plus aujourd'hui, la liberté convenable, dans leur position, pour assister aux assemblées, sans nuire aux devoirs de leur état, et sans provoquer des plaintes dans leur famille.

15.° Les probationnaires pourront être invitées à assister aux cérémonies de l'affiliation, et à tous les autres exercices publics qui auront lieu durant le temps de leur probation.

16.<sup>o</sup> Les personnes du sexe qui seront affiliées, iront retirer leur acte d'affiliation de chez la zélatrice, deux ou trois jours après la cérémonie, et rendront aussi visite à l'officière chargée de son arrondissement, afin qu'elle les inscrive sur sa liste. Si, dans la suite, elles changent de logement, elles doivent de même en donner connaissance, afin qu'on puisse leur communiquer les jours d'assemblée extraordinaire, et tout ce qui peut les intéresser relativement à l'œuvre de l'affiliation.

17.<sup>o</sup> La liste de toutes les affiliées non consacrées à Dieu par des vœux solennels, sera transcrite du grand registre général, sur un petit registre particulier. Les résidentes à Toulouse y seront classées dans l'ordre de l'administration, par paroisses, et chaque paroisse par divisions et arrondissemens respectifs, le tout selon le plan et le mode tracés déjà clairement par M. le directeur. Les étrangères seront inscrites à la fin.

18.° Ce registre particulier sera en trois exemplaires, à l'usage, l'un du directeur, l'autre de la zélatrice, et le troisième de la secrétaire générale de l'affiliation : celle-ci aura soin qu'ils soient tenus au complet, par les moyens faciles prévus et arrêtés, et qu'il y soit fait les renvois nécessaires pour cause de mutation, sans aucune rature, par une simple annonce de page dans la colonne correspondante.

19.° Aucune affiliée particulière ne doit se permettre de faire des convocations pour aucune cérémonie, sans une mission expresse du directeur ou de la zélatrice.

20.° Toute affiliée honorera le directeur, la zélatrice et les autres officières, selon le degré de leur place, et s'en rapportera, avec une déférence pleine d'humilité, à leur sagesse pour l'administration des œuvres de l'affiliation ou de la compassion. Si quelque mesure lui paraît déplacée, elle doit se garder d'en parler, et de s'en

plaindre indiscrètement au préjudice de la société ; mais elle ira s'en ouvrir confidemment à une des principales officières, ou au directeur seulement, qui lui donnera volontiers toutes les satisfactions, tous les éclaircissemens qu'elle pourrait désirer.

21.° La fête de la Compassion de la très-sainte Vierge, sera plus spécialement la fête des sœurs affiliées ; elle sera solennisée comme celle de la sainte Couronne d'épines.

22.° Les devoirs propres à la zélatrice, aux assistantes, à la secrétaire, aux discrètes, et autres officières, le mode de leur nomination, la durée de leurs fonctions, etc., etc., leur seront exposés dans des statuts particuliers. Elles trouveront dans les règles tracées pour les officiers correspondans de la congrégation, à peu près l'esprit qui doit les animer dans l'exercice de leurs différens emplois.

---

---

---

## RÉGLEMENT GÉNÉRAL

POUR L'OEUVRE DE LA COMPASSION.

---

LES officières de l'affiliation devant se distinguer des autres affiliées par une compassion plus vive et plus tendre aux douleurs de JÉSUS et de MARIE, par une ressemblance plus parfaite à ces deux grands modèles de tous les prédestinés, furent d'abord seules appelées par l'institut à pratiquer, sans éclat et avec toute la discrétion convenable, quelques œuvres de miséricorde envers les membres souffrans de Jésus-Christ, envers ceux sur-tout qui, par leurs plaies ou leur pénible état présentant une image frappante de ce divin Sauveur couronné d'épines, étaient par là plus propres à rendre leur dévotion plus animée et plus méritoire. Nous avons vu avec édification

qu'entrant parfaitement dans cet esprit, elles se sont portées, ainsi que plusieurs autres respectables affiliées, au soulagement corporel et spirituel du prochain, par tous les moyens que la divine Providence leur a mis dans les mains. Consolation des affligés, instruction des ignorans, soin de la jeunesse, zèle pour la conversion des pécheurs, secours de toute espèce fournis à des malades, à des familles pauvres et honteuses, etc., rien n'a été étranger à leur charité compatissante. Certaines, plus exercées dans le soin des plaies, en ont traité pendant des années entières des plus dégoûtantes, dans les sentimens d'une foi vive et de la plus tendre compassion. Mais quelque étendu, quelque appréciable que soit le bien qu'elles font en ce genre dans le secret, il le sera bien davantage lorsqu'un plus grand nombre d'affiliées viendra y concourir, et qu'il sera concentré et régularisé. Les œuvres particulières et isolées n'atteignent pas à tout; par

elles, les secours se *multiplient* quelquefois sur une même tête, tandis qu'une foule reste ignorée dans la souffrance. Les sociétés dévouées aux bonnes œuvres les embrassent toutes, les calculent, les méditent, et par la combinaison des moyens, elles opèrent le bien plus sûrement, avec plus d'ordre et de proportion. Chaque sujet n'a pas à lui seul toutes les connaissances, toute l'industrie, toute l'activité, toutes les ressources qui se réunissent dans l'ensemble de tous les membres qu'un même esprit inspire, et qu'une même volonté fait agir.

Ce sont ces grands avantages qui résultent de la réunion des lumières et des ressources, et le désir de procurer un plus grand bien, qui nous ont inspiré de former dans le sein de l'Affiliation une société spéciale de la Compassion, et d'étendre même à toutes les affiliées en général cette bonne œuvre. Plusieurs n'y coopéreront qu'en faisant des prières ferventes pour son heureux progrès, quelques-unes

unes par des soins charitables; d'autres par l'offrande de quelques effets, ou par une souscription bien volontaire et bien libre. Par ce moyen, ce sera véritablement l'œuvre de toutes les affiliées, et chacune en retirera d'autant plus de biens spirituels, qu'elle aura plus contribué efficacement à l'étendre. Pour mettre néanmoins l'ordre et l'activité convenable dans l'exécution de cette œuvre importante, on observera exactement ce qui suit :

1.° La commission de charité établie dans le conseil, aura l'administration générale de l'œuvre.

2.° Cette commission s'assemblera une fois la semaine, et toutes les fois qu'il sera jugé nécessaire.

3.° Elle sera sous l'influence du directeur, et n'entreprendra rien d'important sans avoir pris son avis.

4.° Elle correspondra avec les officières chefs d'arrondissement, pour tout ce qui a rapport à l'œuvre de la Compassion, et aura la liste de toutes

les affiliées qui se seront offertes pour des services ou pour des dons.

5.<sup>o</sup> Les affiliées en exercice pour le soin des malades, ou distribution de secours à domicile, se conformeront aux sages réglemens de saint Vincent de Paul, qui interdit à ses filles l'entrée de certaines maisons, la visite de certains malades, afin de ne point blesser la bienséance, sous prétexte de charité.

6.<sup>o</sup> Il est convenable qu'elles n'aillent pas ordinairement seules chez les malades, mais qu'elles s'associent quelqueune de leurs sœurs affiliées, ou quelque amie pieuse dans l'exercice de cette œuvre de miséricorde.

7.<sup>o</sup> Les soins et les secours fournis, avec une généreuse affection, à des malades, à des infortunés, donnent naturellement quelque droit, quelque ascendant sur l'esprit et le cœur de ceux qu'on assiste; les sœurs de la Compassion, les affiliées en exercice, en profiteront, pour les porter à penser à Dieu et à leur salut, à faire un

bon usage de leurs souffrances. Elles donneront ces saints avis à temps et à propos, avec une grande simplicité.

8.° On ne saurait trop leur recommander d'apporter une grande pureté d'intention dans les divers actes de charité qu'elles pratiqueront, n'y cherchant que la gloire de Dieu seul, le bien spirituel et corporel du prochain, et leur propre sanctification.

9.° Un membre de la commission de charité fera les fonctions de secrétaire de cette administration. Elle aura trois registres distincts : le premier contiendra le nom des membres de la société spéciale de la Compassion, et la nomination des officières; le second servira aux affaires de l'administration; le troisième à faire un recueil de recettes et de traitemens propres à faciliter l'exercice et les succès de l'œuvre.

10.° Il y aura aussi une trésorière générale chargée de recevoir et de garder le produit des recettes particulières des officières chefs d'arrondis-

sement, ainsi que toutes les offrandes individuelles, soit en argent monnoyé, soit en bijoux, diamans, ou autres objets semblables destinés à être convertis en argent. Elle inscrira le tout sur ses registres dans l'ordre qui lui sera tracé par un règlement particulier, et fournira des *récépissés* aux personnes qui en désireront.

11.<sup>o</sup> Elle ne donnera rien sans y être autorisée en assemblée de commission, ou provisoirement sans un bon de M. le directeur et de la zélatrice, dont elle donnera connaissance à la plus prochaine assemblée.

12.<sup>o</sup> Ses comptes de recette et de dépense seront arrêtés tous les ans vers la fête de la Compassion de la sainte Vierge (ou plus souvent si cela devient nécessaire), par M. le directeur, en présence de la zélatrice, de ses assistantes, et de la secrétaire de la commission, qui toutes signeront l'arrêté.

13.<sup>o</sup> Les affiliées qui ont une existence aisée, sont invitées à faire une

souscription chez l'officière chargée de leur arrondissement respectif. Elles doivent ensuite lui apporter elles-mêmes, ou lui envoyer, aux époques convenues, leur petit tribut offert bien volontairement, et avec un esprit de religion, à JÉSUS couvert de plaies et couronné d'épines, dans la personne de ses membres souffrans. Lorsqu'elles ne se présenteront pas pour acquitter leur souscription, et qu'il y a lieu à présumer que ce n'est qu'un oubli de leur part, on pourra le leur rappeler avec tous les égards convenables. Les officières chefs d'arrondissement donneront connaissance à M. le directeur des non valeurs, aux époques des versements de leur recette, qui se feront dans la première quinzaine de Janvier, et dans la première quinzaine de Juillet.

14.° Tous les dons en effets propres à l'exercice de l'œuvre, tels que linge, vêtemens, meubles, etc., etc., seront remis au dépôt général, établi dans une salle particulière de la mai-

son de N. D. de la Compassion , ci-devant le Collège de la Vache. L'administration de ces effets est confiée à la commission de charité.

---

## MANIÈRE

De recevoir les Affiliés de l'un et de l'autre sexe.

*Celui ou celle qui se fait affilier se met à genoux (1).*

VENI, Sancte Spiritus, reple tuorum corda fidelium, et tui amoris in eis ignem accende.

ÿ. Emitte Spiritum tuum, et creabuntur ;

R. Et renovabis faciem terræ.

---

(1) Les prêtres qui seront associés seront placés sur un prié-Dieu dans le sanctuaire, et réciteront les actes consécatoires au nom de tous les assistans, parlant au pluriel, s'ils le jugent convenable. La cérémonie commence alors par le *Veni, Creator*, etc., à la place du *Veni, Sancte*, etc.

## O R E M U S.

Mentes nostras, quæsumus, Domine, lumine tuæ claritatis illustra, ut videre possimus quæ agenda sunt, et quæ recta sunt agere valeamus. Per Christum Dominum nostrum. Amen.

*En donnant un cierge allumé, on dit :*

Et lucerna ardens in manibus tuis.

Sic luceat lux vestra coram hominibus, ut videant opera vestra bona, et glorificent patrem vestrum, qui in cœlis est.

ÿ. Dominus custodiat introitum tuum.

R). Ex hoc nunc et usque in seculum.

## O R E M U S.

Adesto, Domine, supplicationibus nostris, et hunc famulum ( *vel* hanc famulam ) benedicere dignare, ut quod ore quæsivit, feliciter opere acquirat, auxiliante Domino nostro Jesu Christo : Qui tecum vivit et regnat in unitate Spiritûs Sancti, Deus, per omnia, etc. Amen.

## ACTE DE CONSÉCRATION

*A JÉSUS couvert de plaies et couronné d'épines.*

O JÉSUS, victime adorable, que votre amour pour nous est grand ! qu'il est incompréhensible ! Une seule de vos larmes était plus que suffisante pour satisfaire à la justice divine, et pour éteindre tous les feux de l'enfer ; et je vous vois, victime innocente, abreuvé d'amertume, rassasié d'opprobres, couvert de plaies, couronné d'épines, expirer enfin sur un infâme gibet au milieu des plus horribles supplices. Hélas ! se peut-il que des hommes, que des chrétiens, s'occupent si peu de ce qu'il vous en a coûté pour expier leurs péchés ; qu'un souvenir si touchant ne trouve en eux qu'insensibilité, qu'une monstrueuse indifférence ? Se peut-il qu'ils soient assez dénaturés pour rouvrir sans cesse vos plaies, et pour renouveler, par leurs crimes, tous les tourmens de votre passion ?

Mais ce qui m'humilie davantage, ô mon adorable Sauveur ! ce qui m'accable et me couvre de confusion, c'est de penser que j'aie pu me rendre mille fois coupable de tant de malice et d'ingratitude. Pardon, ô mon doux JÉSUS, mille fois pardon ! Pénétré de la plus vive douleur à la vue de ces excès, et pour les réparer autant qu'il est en moi, je viens me ranger de nouveau sous l'étendard de la croix, et m'offrir à vous pour vous honorer plus particulièrement comme une victime innocente, couverte de plaies, couronnée d'épines, et baignée dans son sang..... C'est dans cet état d'humiliation et de souffrance que vous avez voulu être présenté aux hommes, après une cruelle flagellation. C'est aussi dans cet état, aimable JÉSUS, que je vous reconnais pour mon roi et le Dieu de mon cœur; que j'aimerai à vous contempler pour en faire l'objet spécial de mon culte et la règle de toute ma conduite. Oui, dans mes tentations, dans toutes mes peines, je

me réfugierai dans vos sacrées plaies, sur-tout dans celle de votre cœur adorable. Oui, me souvenant que je suis le membre d'un chef auguste couronné d'épines, je travaillerai chaque jour à mourir de plus en plus au monde et à ses vanités, à la chair et à ses convoitises, à toutes les créatures et à moi-même, pour ne plus vivre que de votre esprit..... O mon doux JÉSUS! daignez agréer cette consécration, et par les mérites de votre sang précieux, la rendre féconde en œuvres de justice et de salut, afin qu'après avoir été associé ici-bas à vos souffrances, je sois jugé digne de l'être un jour à votre gloire. Ainsi soit-il.

## ACTE DE CONSÉCRATION

*A MARIE transpercée d'un glaive de douleur.*

O Vierge sainte, mère de douleur! n'était-ce pas assez que JÉSUS-CHRIST votre fils se fût immolé pour notre salut? Pourquoi, victime vous-même

de l'amour le plus tendre, avez-vous voulu l'accompagner au Calvaire, et être crucifiée avec lui? O quel cruel martyr pour un cœur tel que le vôtre, lorsque vous vîtes ce Fils si aimable et si ardemment aimé, en butte à la rage de ses ennemis, rassasié d'opprobres, tout couvert de plaies, couronné d'épines, et n'ayant plus de figure d'homme! lorsque vous le contemplâtes suspendu à un infâme gibet, en proie aux plus horribles tortures, sans pouvoir en adoucir la rigueur!.... O tendre mère, que de glaives de douleur transpercèrent alors votre âme affligée! O MARIE, abîmée dans un océan d'amertumes, oserais-je fixer mes regards sur vous, moi pécheur, moi la cause principale de votre longue et si douloureuse agonie? Oserais-je vous présenter aujourd'hui mes hommages, et réclamer votre miséricorde? Ne repousserez-vous pas avec indignation un encens et des vœux que je suis devenu si indigne de vous offrir? Non, Vierge sainte, je ne

puis oublier, et vous n'oublierez pas  
 vous-même, que c'est au pied de la  
 croix, et toute couverte du sang de  
 Jésus-Christ, que vous m'avez en-  
 fanté; que c'est moi qu'il avait en vue,  
 lorsqu'il dit à saint Jean : *Fils, voilà  
 votre mère...* O ma mère, ô ma ten-  
 dre mère, qu'il me soit permis d'es-  
 suyer les larmes que j'ai fait couler !  
 Recevez l'hommage de mon cœur.  
 Mon unique consolation sera désor-  
 mais de pleurer mes péchés; je serai  
 tout à vous, comme je veux être tout  
 à votre Fils. Obtenez-moi la grâce de  
 l'aimer autant que je l'ai offensé. Ah !  
 si je pouvais l'aimer comme vous !....  
 Je le puiserai cet amour au pied de la  
 croix, j'y serai jour et nuit avec vous.  
 Je m'efforcerai d'entrer dans tous les  
 sentimens que la vue de cet adorable  
 Sauveur, couvert de plaies, couronné  
 d'épines, baigné dans son sang, a fait  
 naître dans votre cœur. Puissé-je lui  
 être si étroitement uni à ce tendre  
 cœur, à ce cœur désolé, qu'il de-  
 vienne le mien par la conformité des  
 mêmes

mêmes dispositions ! C'est là le sanctuaire auguste et chéri dans lequel je veux vivre et mourir. Ainsi soit-il.

---

ÿ. Confirma hoc, Deus, quod operatus es in nobis;

℞. A templo sancto tuo quod est in Jerusalem.

O R E M U S.

Da nobis, quæsumus, Domine; perseverantem in tuâ voluntate famulatum, ut in diebus nostris, et merito et numero, populus tibi serviens augeatur. Per Christum Dominum nostrum. Amen.

---

Benedicat te, omnipotens et misericors Deus, † Pater, et † Filius, et † Spiritus Sanctus. ℞. Amen.

†

P

---

---

LITANIÆ

*Passionis Domini nostri Jesu Christi.*

---

**K**YRIE, eleison.

Christe, eleison.

Kyrie, eleison.

Christe, audi nos.

Christe, exaudi nos.

Pater de cœlis, Deus, miserere nobis.

Fili, Redemptor mundi, Deus, miserere nobis.

Spiritus Sancte, Deus, miserere nobis.

Sancta Trinitas, unus Deus, miserere nobis.

Jesu, qui, post cœnam cum discipulis factam, è cœnaculo existi ad mortem subeundam, miserere nobis.

Jesu, tristis usque ad mortem, miserere nobis.

Jesu, in oratione prostrate, miserere.

Jesu, in agoniâ sanguineo sudore per-  
fusa, miserere nobis.

Jesu, osculo à Juda tradite, miserere.

Jesu, à ministris ligate, miserere nob.

Jesu, à discipulis derelicta, miserere.

Jesu, alapa à ministro percussa, mis.

Jesu, ad columnam ligate, miserere.

Jesu, flagellis cæsa, miserere nobis.

Jesu, spinis coronate, miserere nobis.

Jesu, morte turpissimâ à Pilato con-  
demnate, miserere nobis.

Jesu, crucis pondere gravate, mis.

Jesu, clavis in cruce confixa, mis.

Jesu, propter iniquitates nostras vul-  
nerate, miserere nobis.

Jesu, in cruce elevate, miserere nob.

Jesu, opprobriis saturate, miserere.

Jesu, qui Mariam, matrem tuam dul-  
cissimam, Joanni commendasti,  
miserere nobis.

Jesu, felle et aceto potate, miserere.

Jesu, usque ad mortem crucis obe-  
diens facte, miserere.

Jesu, lanceâ transfixe, miserere.

Jesu, cujus livore sanati sumus, mi-  
serere nobis.

Jesu, in monumento novo sepulte,  
miserere nobis.

Jesu, qui tertiâ die, propriâ virtute,  
resurrexisti, miserere nobis.

Agnus Dei, qui tollis peccata mundi,  
parce nobis, Jesu.

Agnus Dei, qui tollis peccata mundi,  
exaudi nos, Jesu.

Agnus Dei, qui tollis peccata mundi,  
miserere nobis, Jesu.

Jesu, audi nos.

Jesu, exaudi nos.

ÿ. Qui passus es pro nobis.

R). Miserere nobis, Domine.

O R E M U S.

Respice, quæsumus, Domine, su-  
per hanc familiam tuam, pro quâ  
Dominus noster Jesus Christus non  
dubitavit manibus tradi nocentium,  
et crucis subire tormentum : Qui te-  
cum vivit et regnat Deus. Amen.



---

---

LITANIES

*De la Passion de Notre-Seigneur  
Jésus-Christ.*

**S**EIGNEUR, ayez pitié de nous.  
Jésus-Christ, ayez pitié de nous.  
Seigneur, ayez pitié de nous.  
Jésus, écoutez-nous.  
Jésus, exaucez-nous.  
Père céleste, qui êtes Dieu, ayez pitié  
de nous.  
Fils Rédempteur du monde, qui êtes  
Dieu, ayez pitié de nous.  
Esprit-Saint, qui êtes Dieu, ayez.  
Trinité Sainte, qui êtes un seul Dieu,  
ayez pitié de nous.  
Jésus, qui après avoir fait la cène  
avec vos apôtres, êtes sorti du cé-  
nacle, pour aller souffrir la mort  
pour nous, ayez pitié de nous.  
Jésus, triste jusqu'à la mort, ayez.  
Jésus, prosterné contre terre dans  
votre oraison au jardin des Olives,  
ayez pitié de nous.

- Jésus, réduit à l'agonie, et couvert  
d'une sueur de sang, ayez pitié.
- Jésus, trahi par un baiser de Judas,  
ayez pitié de nous.
- Jésus, lié comme un criminel par des  
satellites, ayez.
- Jésus, abandonné de tous vos disci-  
ples, ayez.
- Jésus, frappé d'un soufflet par le ser-  
viteur du souverain pontife, ayez.
- Jésus, attaché à une colonne, ayez.
- Jésus, tout couvert de sang et de plaies  
après votre cruelle flagellation, ayez.
- Jésus, couronné d'épines, ayez.
- Jésus, condamné à une mort infâme  
par Pilate, ayez.
- Jésus, chargé du pesant fardeau de  
la croix, ayez.
- Jésus, impitoyablement cloué à la  
croix, ayez.
- Jésus, tout couvert de blessures pour  
nos péchés, ayez.
- Jésus, élevé en croix, ayez.
- Jésus, rassasié d'opprobres, ayez.
- Jésus, qui avez recommandé Marie,  
votre chère mère, à S. Jean, ayez.

Jésus, abreuvé de fiel et de vinaigre ;  
ayez pitié de nous.

Jésus, devenu obéissant jusqu'à la  
mort de la croix, ayez.

Jésus, percé d'une lance, ayez.

Jésus, dont le sang et les plaies ont  
guéri toutes nos blessures, ayez.

Jésus, enseveli dans un sépulcre tout  
neuf, ayez.

Jésus, qui êtes ressuscité le troisième  
jour par votre propre puissance,  
ayez pitié de nous.

Agneau de Dieu, qui effacez les pé-  
chés du monde, pardonnez-nous,  
Jésus.

Agneau de Dieu, qui effacez les pé-  
chés du monde, exaucez-nous, Jésus.

Agneau de Dieu, qui effacez les pé-  
chés du monde, ayez pitié de nous,  
Jésus.

Jésus, écoutez-nous.

Jésus, exaucez-nous.

ψ. Seigneur, qui avez souffert pour  
nous,

℞. Ayez pitié de nous, Seigneur.

Seigneur, nous vous supplions très-humblement de regarder en pitié votre église, pour laquelle Notre-Seigneur Jésus-Christ a bien voulu être livré entre les mains des méchans, et souffrir les tourmens de la croix : Lui qui, étant Dieu, vit et règne avec vous. Ainsi soit-il.

*Prière des Sept Paroles de Jésus  
attaché à la Croix.*

O Jésus, plein de bonté, qui pour mon salut avez daigné naître dans une étable, vivre dans l'affliction et mourir sur une Croix, dites à votre Père pour moi : *Mon Père, pardonnez-lui*; à votre sainte Mère : *Voilà votre Fils*; et à mon Ame : *Tu seras aujourd'hui avec moi en Paradis. Mon Dieu ! mon Dieu ! ne m'abandonnez pas ; j'ai soif, je soupire après vous, qui êtes la fontaine de vie. Que le temps de ma vie soit consommé : je remets mon esprit entre vos mains ; recevez-le, Seigneur, conservez-le, et ayez pitié de moi.*

## COMPLAINTE

A LA SAINTE VIERGE.

LA Mère de Jésus,  
debout près de la croix  
où son Fils est attaché,  
verse continuellement des pleurs.

Dans les gémissens,  
son âme triste et désolée  
est percée du glaive de douleur.

O de quelles angoisses fut environnée  
cette sainte Mère du Fils unique de Dieu,

Lorsqu'elle voyait souffrir le plus hon-  
teux supplice à un Fils qu'elle savait être le  
Dieu de gloire !

Qui ne fondrait point en larmes, s'il

STABAT Mater  
dolorosa,  
Juxta crucem lacrymosa,  
Dùm pendebat Filius.

Cujus animam gementem,  
Contristantem et dolentem,  
Pertransivit gladius.

O quàm tristis et afflicta

Fuit illa benedicta Mater Unigeniti,

Quæ mœrebat et dolebat

Et tremebat, cùm videbat

Nati pœnas inclyti !

Quis est homo qui non fleret,

Christi matrem si contemplant la Mère  
videret de Jésus-Christ parmi

In tanto supplicio ? de si grandes peines ?

Quis posset non Qui pourrait ne se  
constristari point affliger, en la  
Piam matrem con- considérant souffrante  
templari auprès de son Fils ?

Dolentem cum Filio ?

Pro peccatis suæ Elle vit Jésus dans  
gentis, les tourmens pour les  
Vidit Jesum in tor- péchés de sa nation ;  
mentis, elle le vit soumis à une  
Et flagellis subdi- cruelle flagellation.

tum.

Vidit suum dulcem Elle vit ce Fils  
Natum, qu'elle aime unique-  
Morientem, desola- ment, dans la dernière  
tum, agonie, sans aucune  
Dùm emisit spiri- consolation, expirer  
tum. sur la croix.

Eia Mater, fons O Mère pleine d'a-  
amoris, mour, faites que je  
Me sentire vim do- pleure avec vous,  
loris : ressentant dans mon

Fac ut tecum lu- cœur les amertumes  
geam ! de vos ennemis !

Fac ut ardeat cor Faites que mon  
meum cœur soit embrasé

d'amour pour Jésus-Christ ; c'est l'unique moyen de lui plaire.

Sainte Mère d'un Dieu attaché pour moi sur la croix, demandez-lui qu'il imprime ses plaies bien avant dans mon cœur.

Partagez avec moi les tourmens de ce Fils adorable, et toutes les peines qu'il a bien voulu souffrir pour mon salut.

Faites que je pleure sincèrement avec vous, et que je compatisse toute ma vie aux douleurs qu'il endure sur la croix.

Mon désir le plus ardent est de me tenir en votre compagnie auprès de la croix, et de l'arroser de mes larmes.

In amando Christum  
Deum,  
Ut sibi complac-  
eam.

Sancta Mater, istud  
agas,  
Crucifixi fige plagas  
Cordi meo validè.

Tui Nati vulne-  
rati,  
Jam dignati pro me  
pati,  
Pœnas mecum di-  
vide.

Fac me verè tecum  
flere  
Crucifixo condolere,  
Donec ego vixero.

Juxtà erucem, te-  
cum stare,  
Te libenter sociare  
In planctu desidero.

Virgo virginum  
præclara,  
Mihî jam non sis  
amara :  
Fac me tecum plan-  
gere.

Fac ut portem  
Christi mortem,  
Passionis ejus sor-  
tem  
Et plagas recolere.

Fac me plagis vul-  
nerari  
Cruce hâc inebriari,  
Ob amorem Filii.

Inflammatum et ac-  
censum  
Per te, Virgo, sim  
defensus  
In die judicii.

Fac me cruce cus-  
todiri,

Vierge, l'honneur  
des vierges, soyez sen-  
sible à mes vœux, et  
obtenez-moi la grâce  
de pleurer avec vous.

Faites que je porte  
sans cesse la croix  
et la mort de Jésus-  
Christ, et que je grave  
dans ma mémoire les  
*tourmens et l'ignomi-*  
*nie de sa passion.*

Faites que je sois  
baigné dans ses plaies,  
et que rempli de son  
amour, je boive comme  
un vin délicieux, les  
amertumes de la croix.

Faites que mon  
cœur en soit enflammé  
et embrasé pour son  
service, et que je vous  
aie pour protectrice,  
ô Vierge sainte, au  
jour du jugement.

Faites que la croix  
de votre Fils soit ma

défense ; sa mort, ma sûreté, et que sa grâce me fortifie.

Enfin, quand mon corps mourra, obtenez à mon âme la gloire du Paradis.

Ainsi soit-il.

Ÿ. Votre ame a été percée de douleur ;

℞. Afin que les pensées des cœurs fussent révélées.

Morte Christi præmuniri,

Confoveri gratiâ.

Quandò corpus morietur,

Fac ut animæ donetur

Paradisi gloria.

Amen.

Ÿ. Tuam ipsius animam doloris gladius pertransivit :

℞. Ut revelentur ex multis cordibus cogitationes.

Oraison.

Accordez-nous, s'il vous plaît, Seigneur Jésus-Christ, que la bienheureuse vierge Marie, dont l'ame sacrée fut percée d'un glaive de douleur au temps de votre passion, intercède pour nous auprès de votre infinie miséricorde, maintenant et à l'heure de notre mort.

℞. Ainsi soit-il.

*Prière à l'issue des Assemblées  
des Officières.*

*Ant.* Sub tuum præsidium confugimus, sancta Dei genitrix : nostras deprecationes ne despicias in necessitatibus ; sed à periculis cunctis libera nos semper, Virgo gloriosa et benedicta. Amen.

*ψ.* Ora pro nobis, etc.

*℞.* Ut digni efficiamur, etc.

OREMUS.

**D**EFENDE, quæsumus, Domine, beatâ Mariâ semper virgine intercedente, istam ab omni adversitate familiam, et toto corde tibi prostratam, ab hostium propitius tuere clementer insidiis : Per Christum, etc.

---

Oraison *Pietate tuâ,*

*Qui renferme en détail toutes les choses  
qui doivent faire le sujet de nos prières.*

**P**LEINS de confiance en votre bonté, Seigneur, nous osons vous prier de rompre les liens de tous nos péchés ; et, par l'interces-

sion de la bienheureuse et glorieuse Marie toujours vierge, et celle de tous les Saints, nous vous prions de garder en toute sainteté et religion notre Saint Père le Pape N... , notre Archevêque N... et tous les Pasteurs de l'Eglise Romaine, notre Roi N... et nos Princes, tout le Peuple chrétien, nous, qui sommes vos serviteurs, nos bienfaiteurs, et tous les lieux que nous habitons; purifiez des péchés et ornez des vertus tous ceux qui nous sont unis par la parenté, l'affiliation ou l'amitié; accordez-nous la paix et la santé; éloignez tous nos ennemis visibles et invisibles; réprimez les désirs charnels, et délivrez-nous de la peste; donnez-nous un air pur et la fertilité de la terre; répandez votre charité sur nos amis et nos ennemis; faites que les voyages de vos serviteurs soient accompagnés du salut et de la prospérité; consolez les affligés; rendez la santé aux malades, et accordez à tous les Fidèles vivans et morts la vie et le repos éternel dans la terre des vivans. Ainsi soit-il.



---

---

**PRIÈRES**  
**POUR LES MORTS.**

---

PSAUME 129.

DE profundis clamavi ad te, Domine : \* Domine, exaudi vocem meam.

Fiant aures tuæ intendentes : \* in vocem deprecationis meæ.

Si iniquitates observaveris, Domine : \* Domine, quis sustinebit ?

Quia apud te propitiatio est : \* et propter legem tuam sustinui te, Domine.

Sustinuit anima mea in verbo ejus : \* speravit anima mea in Domino.

A custodiâ matutinâ usque ad noctem : \* speret Israël in Domino.

Quia apud Dominum misericordia : \* et copiosa apud eum redemptio.

Et ipse redimet Israël : \* ex omnibus iniquitatibus ejus.

Requiem æternam, etc.

*Pour les Confrères et Bienfaiteurs de  
la Congrégation décédés.*

Deus, veniæ largitor, et humanæ salutis amator, quæsumus clementiam tuam, ut nostræ Congregationis fratres, propinquos, et benefactores, qui ex hoc seculo transierunt, beatâ Mariâ semper virgine intercedente, cum omnibus sanctis tuis, ad perpetuæ beatitudinis consortium pervenire concedas. Per Christum Dominum, etc.

*Pour un Prêtre.*

Deus, qui inter ministros et dispensatores mysteriorum tuorum famulum tuum N. ad sacrificandum tibi hostiam laudis elegisti, te supplices exoramus, ut eum à carnis vinculis absolutum, cum iis qui benè ministraverint, partem recipere, et in gaudium tuum facias introire : Per Christum, etc.

*Pour un Mort.*

Inclina, Domine, aurem tuam ad preces nostras, quibus misericordiam tuam supplices deprecamur, ut animam famuli tui N. quam de hoc seculo migrare jussisti, in pacis ac lucis regione constituas, et Sanctorum tuorum jubeas esse consortem. Per Christum Dominum, etc.

*Pour une Morte.*

Quæsumus, Domine, pro tua pietate miserere animæ famulæ tuæ N. et à contagiis mortalitatis exutam, in æternæ salvationis partem restitue. Per Dominum, etc.

*Pour tous les Défunts.*

Fidelium Deus omnium conditor et redemptor, animabus famulorum famularumque tuarum remissionem cunctorum tribue peccatorum, ut indulgentiam quam semper optaverunt, piis supplicationibus consequantur. Qui vivis et regnas in secula seculorum. R). Amen.

---



---

**MESSE**

*Pour le jour de l'enterrement ou le service d'un laïque.*

**INTROÏT.**

**J**E vous donnerai le repos, dit le Seigneur; car vous avez trouvé grâce devant moi, et je vous connais par votre nom : je vous ferai jouir de toutes sortes de biens. *Ps.* J'ai mis mon espérance en vous, Seigneur, je ne serai pas confondu à jamais; délivrez-moi par votre justice, et tirez-moi de l'abîme. Donnez-leur, Seigneur, le repos éternel, et faites luire sur eux la lumière qui ne s'éteint jamais. Je vous donnerai.

**ORAISON.**

Seigneur, prêtez l'oreille aux prières par lesquelles nous supplions humblement votre miséricorde de placer dans le lieu de la paix et de la lumière, l'âme de votre serviteur N. que vous avez fait sortir de ce monde, et d'ordonner qu'elle entre dans la société de vos saints : Par Jésus-Christ Notre-Seigneur.

## ÉPÎTRE.

MES Frères, nous ne voulons pas vous laisser dans l'ignorance au sujet de ce qui regarde les morts, afin que vous ne vous en attristiez pas comme font les autres hommes qui n'ont point d'espérance, car si nous croyons que Jésus est mort et ressuscité, nous devons croire que Dieu mènera aussi avec Jésus ceux qui se seront endormis en lui. Aussi nous vous déclarons, comme l'ayant appris du Seigneur, que nous qui vivons et qui sommes réservés pour son avènement, nous ne préviendrons point ceux qui sont endormis du sommeil de la mort; car aussitôt que le signal aura été donné par la voix de l'archange, et par le son de la trompette de Dieu, le Seigneur lui-même descendra du ciel, et ceux qui seront morts en Jésus-Christ, ressusciteront les premiers; puis nous autres qui sommes vivans, et qui serons demeurés jusqu'alors, nous serons emportés avec eux dans les nuées, pour aller au-devant du Seigneur au milieu de l'air; ainsi, nous vivrons pour jamais avec le Seigneur. Consolerez-vous donc les uns les autres par ces vérités.

## GRADUEL.

J'attends , Seigneur , que mon changement arrive : vous m'appellerez , et je vous répondrai ; vous tendrez la main à l'ouvrage de vos mains. Je sais que vous avez compté tous mes pas ; mais pardonnez - moi mes péchés.

## T R A I T.

Seigneur , n'entrez point en jugement avec votre serviteur ; car nul homme vivant ne sera trouvé innocent devant vous. J'élève les mains vers vous , et mon âme est devant vous comme une terre sans eau. Faites-moi entendre dès le matin la voix de votre miséricorde , puisque j'ai mis ma confiance en vous. Que votre bon esprit me conduise dans le séjour de l'éternité : Seigneur , faites-moi vivre par votre justice , pour la gloire de votre nom.

## P R O S E.

**O** jour de colère et de vengeance , qui fera paraître dans le ciel l'étendard de la croix , et qui réduira en cendres tout l'univers !

Quelle sera la frayeur des hommes , lorsque le Souverain juge paraîtra pour examiner

toutes leurs actions selon la rigueur de sa justice ?

Le son éclatant de la trompette, qui se fera entendre jusque dans les tombeaux, rassemblera tous les morts devant le tribunal du Seigneur.

Toute la nature et la mort même seront dans l'étonnement et l'effroi, lorsque les hommes ressusciteront pour répondre devant ce juge terrible.

On ouvrira le livre où est écrit tout ce qui doit être la matière de ce jugement formidable.

Et quand le juge sera assis sur son trône, on verra à découvert tout ce qui était caché, et aucun crime ne demeurera impuni.

Que dirai-je alors, malheureux que je suis ? Qui prierai-je d'intercéder pour moi auprès d'un juge devant qui les justes même ne paraîtront qu'en tremblant ?

O roi dont la majesté est si redoutable, Dieu qui sauvez vos élus par une miséricorde toute gratuite, sauvez-moi, ô source de toute bonté !

Jésus plein de tendresse pour les hommes, souvenez-vous que c'est pour moi que vous êtes descendu du ciel sur la terre : ne me condamnez pas en ce jour terrible.

Vous avez bien voulu vous laisser en me cherchant, et vous avez souffert la mort de la croix pour me racheter : que je ne perde pas le fruit de vos travaux.

O juge qui punira les crimes avec une justice inflexible, accordez-moi le pardon de mes fautes avant le jour de votre jugement rigoureux.

Les péchés dont je suis coupable, me font gémir et me couvrent de confusion : pardonnez, mon Dieu, à un criminel qui implore votre miséricorde.

En remettant à la pécheresse toutes ses iniquités, et en exauçant les prières du bon larron, vous m'avez aussi donné lieu d'espérer en votre bonté.

Je sais que mes prières sont indignes d'être exaucées; mais je m'appuie sur votre clémence, en vous suppliant de ne point me condamner au feu éternel.

Séparez-moi des boucs qui seront à votre gauche, et placez-moi à votre droite avec les brebis.

Séparez-moi de ces maudits que vous chasserez de devant vous, et que vous condamnerez à des supplices rigoureux, et appelez-moi avec les bénis de votre Père.

Prosterné devant votre majesté suprême

avec un cœur contrit et humilié, je vous conjure, Seigneur, d'avoir pitié de moi au moment de la mort.

O jour redoutable, auquel l'homme coupable sortira de la poussière du tombeau, pour être jugé par celui qu'il a offensé ! Pardonnez-lui, ô Dieu de miséricorde.

Seigneur Jésus plein de bonté, donnez-leur le repos éternel. Ainsi soit-il.

### ÉVANGILE.

**E**N ce temps-là, Marthe dit à Jésus : Seigneur, si vous eussiez été ici, mon frère ne serait pas mort ; mais je sais que présentement même, Dieu vous accordera tout ce que vous lui demanderez. Jésus lui répondit : Votre frère ressuscitera. Marthe lui dit : Je sais qu'il ressuscitera en la résurrection du dernier jour. Jésus lui repartit : Je suis la résurrection et la vie : celui qui croit en moi vivra, quand même il serait mort ; et quiconque vit et croit en moi, ne mourra jamais : croyez-vous cela ? Elle lui répondit : Oui, Seigneur, je crois que vous êtes le Fils du Dieu vivant, qui êtes venu en ce monde.

OFFERTOIRE.

## OFFERTOIRE.

Celui qui écoute ma parole, et qui croit à celui qui m'a envoyé, a la vie éternelle, et il n'encourt pas la condamnation ; mais il passe de la mort à la vie.

## SECRÈTE.

Nous vous supplions, Seigneur, de rendre profitable à l'âme de votre serviteur N., l'offrande de cette victime, à l'immolation de laquelle vous avez accordé le pardon des péchés de tout le monde : Par le même Jésus-Christ Notre-Seigneur, etc.

## PRÉFACE.

Il est véritablement juste, etc., dans lequel vous nous avez accordé l'espérance de la bienheureuse résurrection, afin que si l'inévitable nécessité de mourir attriste la nature humaine, la promesse de l'immortalité future encourage et console notre foi ; car pour vos fidèles, Seigneur, mourir n'est pas perdre la vie, mais passer à une vie meilleure ; et lorsque cette maison de terre où ils habitent vient à se détruire, ils en acquièrent une dans le ciel, qui durera éternellement. \* C'est, etc.

## COMMUNION.

Heureux ceux qui meurent dans le Seigneur ; ils vont se reposer de leurs travaux, car leurs œuvres les suivent.

## POSTCOMMUNION.

Faites sentir, ô mon Dieu, à l'âme de votre serviteur N., les effets de votre miséricorde que nous avons implorée, et daignez, par votre bonté infinie, l'unir éternellement à celui qui a été l'objet de sa foi et de son espérance : Nous vous en supplions par le même Jésus-Christ Notre-Seigneur.

---

## ABSOLUTE.

SEIGNEUR, délivrez-moi de ceux qui me haïssent ; que cet abîme ne m'engloutisse point, et que le puits où je suis tombé ne se ferme point sur moi. \* Exaucez-moi, puisque † votre miséricorde est disposée à faire du bien. † Soyez attentif sur mon âme, et délivrez-la. †. Seigneur Dieu, roi des siècles, vous êtes seul plein de bonté, exaucez-moi. †. Seigneur, fils de David, ayez pitié de moi. Seigneur, secourez-moi : †

Votre miséricorde. *Ÿ.* Dieu vous a proposé pour être la victime de la propitiation par la foi, et pour obtenir le pardon des péchés. Soyez attentif, etc. *Puis on répète : Seigneur, délivrez-moi, etc., jusqu'au Ÿ.*

---

## MESSE

*Pour les Anniversaires.*

### INTROÏT.

**L**E Seigneur vous donnera le repos éternel : il remplira votre âme de ses splendeurs, et il délivrera vos os. *Ps.* Comme le cerf altéré soupire après les eaux des torrens, ainsi mon âme soupire après vous, ô mon Dieu. Donnez-leur, Seigneur, etc. Le Seigneur.

### COLLECTE.

Seigneur, Dieu des miséricordes, accordez aux âmes de vos serviteurs et de vos servantes N. N., dont nous célébrons l'anniversaire, le lieu du rafraîchissement, du bonheur et du repos, de la lumière et de la gloire : Par Notre-Seigneur Jésus-Christ votre Fils.

*Lecture du Prophète Ezéchiel. Ch. 37.*

**E**N ces jours-là ; La main du Seigneur fut sur moi , et m'ayant mené dehors par l'Esprit du Seigneur , elle me laissa au milieu d'une campagne , qui était toute couverte d'os. Elle me mena tout autour de ces os. Il y en avait une très-grande quantité , qui étaient sur la face de la terre , et extrêmement secs. Alors le Seigneur me dit : Fils de l'homme , croyez-vous que ces os puissent revivre ? Je lui répondis : Seigneur mon Dieu , vous le savez. Et il me dit : Prophétisez sur ces os , et dites-leur : Vous , os secs , écoutez la parole du Seigneur. Voici ce que le Seigneur dit à ces os : Je vais envoyer un esprit en vous , et vous vivrez. Je ferai naître des nerfs sur vous , j'y formerai des chairs et des muscles , j'étendrai la peau par-dessus , et je vous donnerai un esprit ; et vous vivrez , et vous saurez que c'est moi qui suis le Seigneur. Je prophétisai donc , comme le Seigneur me l'avait commandé. Et lorsque je prophétisais , on entendit un bruit ; et aussitôt il se fit un grand remuement parmi ces os. Ils s'approchèrent l'un de l'autre , et chacun se plaça dans sa jointure. Je vis tout d'un coup que les nerfs se formèrent sur ces

os; les chairs les environnèrent, et la peau s'étendit par-dessus : mais l'esprit n'y était point encore. Alors le Seigneur me dit : Prophétisez à l'esprit; prophétisez, fils de l'homme, et dites à l'esprit : Voici ce que dit le Seigneur votre Dieu : Esprit, venez des quatre vents, et soufflez sur ces morts; afin qu'ils revivent. Je prophétisai donc, comme le Seigneur me l'avait commandé : et en même temps l'esprit entra dans ces os : ils devinrent vivans et animés, ils se tinrent tout droits, sur leurs pieds, et il s'en forma une grande armée.

## GRADUEL.

Qu'est-ce que j'attends? n'est-ce pas le Seigneur? Tout mon bonheur est en vous, ô mon Dieu. Délivrez-moi de toutes mes iniquités. *Ps.* Cessez de me frapper : je suis près de succomber sous la pesanteur de votre main.

## TRAIT.

Au milieu des maux que je souffre, j'ai adressé mes cris au Seigneur : j'ai crié, du fond du tombeau. Vous m'avez jeté dans le fond de l'abîme; tous les flots de votre colère sont tombés sur moi. Néanmoins je verrai

encore votre saint temple, et vous me tirerez de la corruption, ô Seigneur mon Dieu. Que ma prière monte jusqu'à vous : qu'elle s'élève jusqu'à votre saint temple.

*La Prose, Dies iræ, page 273.*

*Suite du saint Evangile selon saint  
Matth., ch. 16.*

EN ce temps-là Jésus dit à ses Disciples : Que sert à un homme de gagner tout l'univers, s'il perd son âme ? Que donnera-t-il en échange pour elle ? Car le Fils de l'homme viendra dans la gloire de son Père, avec ses Anges : et alors il rendra à chacun selon ses œuvres.

OFFERTOIRE.

La volonté de mon Père qui m'a envoyé, est que quiconque voit le Fils, et croit en lui, ait la vie éternelle ; et je le ressusciterai au dernier jour.

SECRETÉ.

Écoutez favorablement, Seigneur, les prières que nous vous adressons pour les âmes de vos serviteurs N. N. et de vos servantes N. N. dans ce jour de l'anniversaire de leur décès, où nous vous offrons pour

elles ce sacrifice de louange; afin qu'il vous plaise les admettre avec vos Saints, à la jouissance de l'éternelle félicité : Par Notre-Seigneur Jésus-Christ.

*La Préface, page 277.*

COMMUNION.

Je sais que mon Rédempteur est vivant, et qu'au dernier jour, je ressusciterai de la terre; je serai revêtu de ma chair, et je verrai mon Dieu : c'est là l'espérance qui repose dans mon sein.

POSTCOMMUNION.

Faites, Seigneur, que les âmes de vos serviteurs et de vos servantes N. N. dont nous célébrons l'anniversaire, soient purifiées par la vertu de ce Sacrifice, et qu'elles obtiennent de votre miséricorde, le pardon de leurs fautes, et le bonheur éternel : Par Notre-Seigneur Jésus-Christ.

*L'Absoute, page 278.*

---

## P R I È R E

*Pour demander une bonne mort.*

**P**ROSTERNÉ devant le trône de votre adorable Majesté, je viens vous demander, ô mon Dieu ! la dernière de toutes les grâces, la grâce d'une bonne mort. Quelque mauvais usage que j'aie fait de la vie que vous m'aviez donnée, accordez-moi de la bien finir, et de mourir dans votre amour.

Pardonnez-moi, ô mon Dieu, tout le mal que j'ai fait, et ayez pour agréable le peu de bien que vous m'avez aidé à faire. Pardonnez-moi, car je me repens de mes fautes, et je les déteste par le seul motif de votre infinie bonté. Pardonnez-moi, car je pardonne de tout mon cœur à ceux qui ont pu m'offenser.

Je crois, mon Dieu, tout ce que vous avez révélé à votre Eglise. J'espère en vous, fondé sur vos promesses et sur vos mérites infinis, divin Sauveur, vous qui ne voulez pas que je périsse, et qui êtes mort pour moi. Je vous aime, ô mon Dieu ! de toute l'étendue de mon âme et de toutes les affections de mon cœur.

Je vous adore avec une humble soumission, je vous remercie de toutes les grâces que vous m'avez faites en cette vie, et surtout de ce que vous me donnez le moyen de me préparer à la mort.

Je l'accepte en esprit de pénitence, en union de celle de mon Sauveur, et par obéissance à vos adorables volontés.

Père Saint, ayez pitié de moi, faites-moi miséricorde : je remets mon âme entre vos mains. Jésus, soyez-moi Jésus, maintenant et à l'heure de ma mort.

Sainte Marie, mère de miséricorde, montrez dans ce dernier moment de ma vie, que vous me regardez comme un de vos enfans : intercédez pour moi.

Heureux saint Joseph, qui êtes mort entre les bras de Jésus et de Marie, obtenez-moi de mourir en prédestiné.

Ange du ciel, fidèle gardien de mon âme, grands Saints que Dieu m'a donnés pour protecteurs pendant ma vie, ne m'abandonnez pas à l'heure de ma mort. Ainsi soit-il.

FIN.

## TABLE.

---

<i>Avis aux Associés.</i>	page 3
<i>Avant-propos.</i>	5
<i>Règles de la Congrégation.</i>	7
<i>Catalogue des Indulgences.</i>	88
<i>Prières de la Congrégation. Avant les as-</i> <i>semblées générales.</i>	93
<i>A la fin des assemblées générales.</i>	95
<i>A l'entrée des assemblées particulières.</i>	97
<i>A l'issue des assemblées particulières.</i>	98
<i>Pour l'action de grâces.</i>	100
<i>L'Ordinaire de la Messè.</i>	101
<i>Sentimens avant et après la sainte Commu-</i> <i>nion.</i>	134
<i>Lettre de saint Bernard.</i>	145
<i>Fête de la sainte Couronne d'épines. A la</i> <i>Messe.</i>	155
<i>A Vêpres.</i>	166
<i>A Complies.</i>	183
<i>Fête de la Compassion de la sainte Vierge.</i> <i>A la Messe.</i>	198
<i>A Vêpres.</i>	205
<i>A Complies.</i>	210
<i>L'Assomption de la sainte Vierge. A la</i> <i>Messe.</i>	213
<i>Affiliation à la Congrégation.</i>	220
<i>Règlement pour l'Affiliation.</i>	229
<i>Règlement pour l'œuvre de la Compassion.</i>	238
<i>Manière d'affilier.</i>	246
<i>Litanies de la Passion de Notre-Seigneur</i> <i>Jésus-Christ.</i>	254

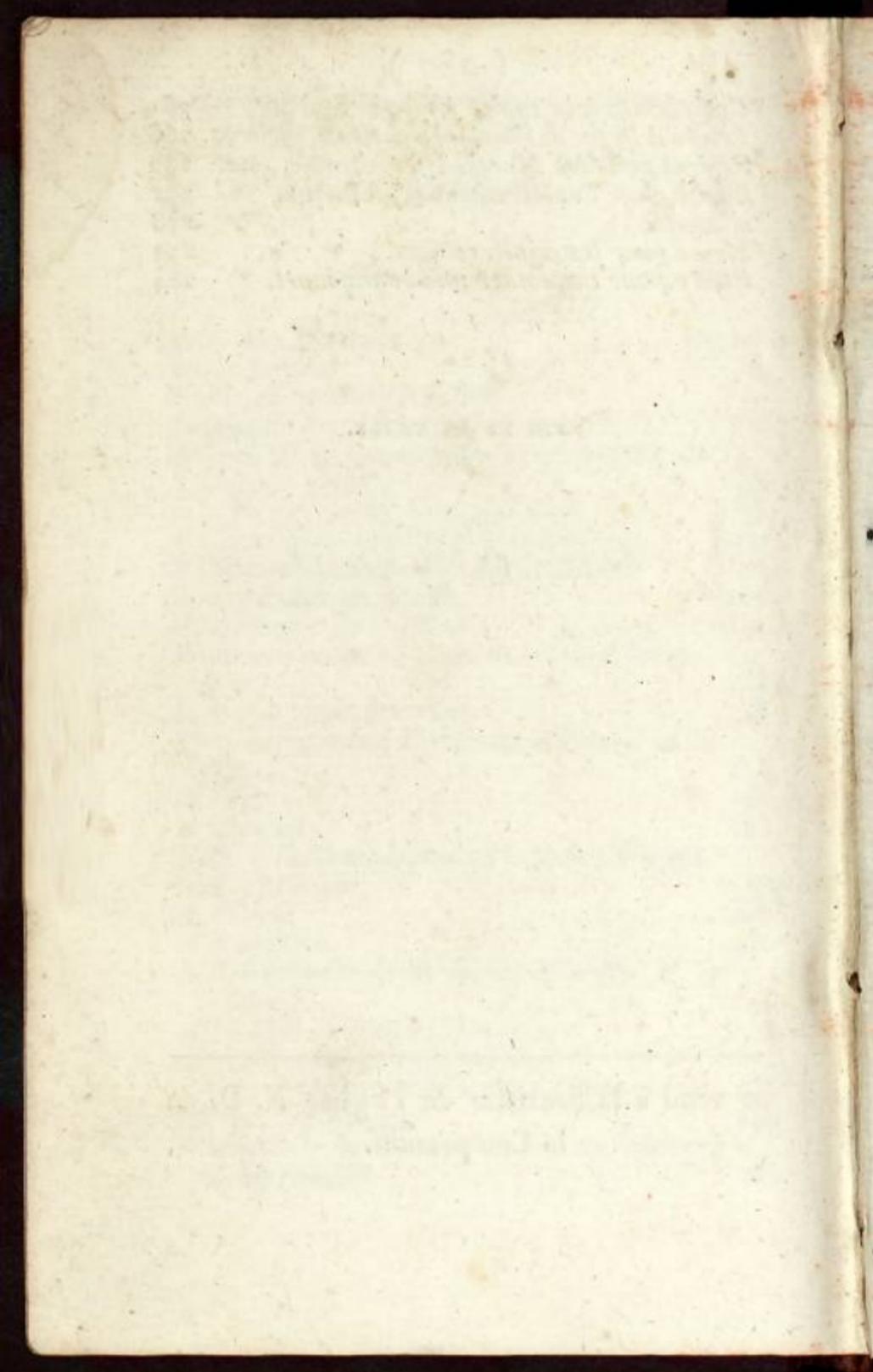
<i>Complainte à la sainte Vierge. Stabat.</i>	261
<i>Prière à la fin des assemblées des Officières.</i>	266
<i>Prières pour les Morts. De profundis, etc.</i>	268
<i>Messe pour l'enterrement d'un laïque.</i>	271
<i>Absoute.</i>	278
<i>Messe pour les anniversaires.</i>	279
<i>Prière pour demander une bonne mort.</i>	284

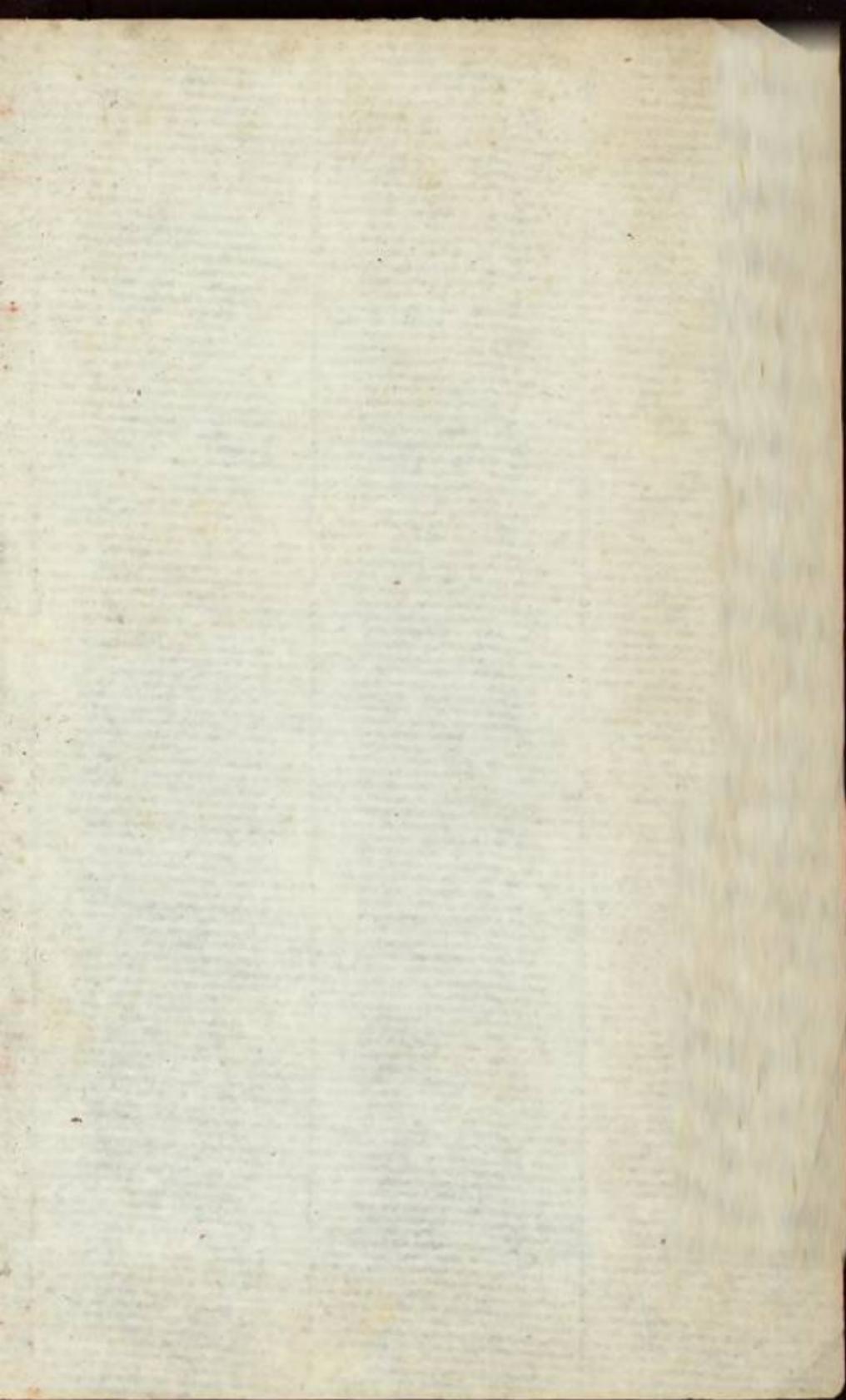
FIN DE LA TABLE.

---

Se vend à la Sacristie de l'Eglise N.-D. de  
la Compassion.







---

---

CANTIQUE  
SUR LE SACRÉ COEUR.

PERÇANT les voiles de l'aurore ,  
Le jour apparôit dans les cieux :  
Ainsi , cœur sacré que j'adore ,  
Tout rayonnant d'amour tu viens frapper  
mes yeux. (*bis.*)

Séraphins , à ce Roi suprême  
Souffrez que j'offre vos ardeurs :  
Pour aimer Jésus comme il aime ,  
Foibles mortels , c'est trop peu de nos  
cœurs. (*bis.*)

Toujours dans cet auguste asile  
Jésus va régner en vainqueur ;  
Venez , peuple tendre et docile ,  
Au pied de ses autels rendre hommage à son  
cœur.

Séraphins , etc.

Ce cœur généreux , magnanime ,  
Du Ciel irrité contre nous  
Voulut devenir la victime  
Et nous mettre à l'abri des traits de son  
courroux.

Séraphins , etc.

Des instrumens de son supplice  
Il dresse un trophée en ce jour :  
Quel noble et touchant artifice  
Pour captiver nos cœurs , les gagner sans re-  
tour !

Séraphins , etc.

Contemplez la croix qui s'élève  
 Du cœur entr'ouvert de Jésus :  
 Le sang de Jésus est la sève  
 Qui fait croître et fleurir cet arbre des élus.  
 Séraphins , etc.  
 Sondez la profonde blessure  
 D'où des flots de sang ont coulé ;  
 C'est là qu'attendri je mesure  
 Par quel excès d'amour Jésus s'est immolé.  
 Séraphins , etc.  
 Comptez ces épines cruelles ,  
 Jésus en soutint les rigueurs :  
 A leur aspect , ames charnelles ,  
 Oseriez-vous encor vous couronner de fleurs ?  
 Séraphins , etc.  
 Que vois-je ? des torrens de flammes  
 S'élançant du cœur de mon Dieu !  
 Amour , oui c'est toi qui l'enflames ,  
 Ah ! par-tout en ces lieux répands un si beau  
 feu.  
 Séraphins , etc.  
 Autour de ce cœur , ô saints Anges !  
 Tremblans et joyeux à la fois ,  
 Chantez , célébrez ses louanges :  
 A vos chants s'uniront et nos cœurs et nos  
 voix.  
 Séraphins , etc.  
 O cœur , notre unique espérance !  
 Couronne en ce jour tes bienfaits :  
 Deviens le salut de la France ,  
 Et force tous les cœurs de t'aimer à jamais.  
 Séraphins , etc.



**CATALOGUE**  
DES  
**INDULGENCES**

AGCORDÉES A PERPÉTUITÉ

A L'ASSOCIATION CONSACRÉE A JÉSUS COUVERT DE  
PLAIES ET COURONNÉ D'ÉPINES , ET A MARIE  
TRANSPERCÉE D'UN GLAIVE DE DOULEUR.

---

**N**OTRE très-saint Père le Pape Grégoire XVI,  
ayant pris en considération tout le bien que  
produit cette dévote institution , a bien  
voulu ouvrir en sa faveur le trésor des In-  
dulgences, et enchérir encore sur les indults  
précédens par plusieurs autres en date des  
24 et 28 septembre 1832 , tous à perpétuité,  
qui doivent remplacer les premiers. En con-  
séquence de ces nouveaux brefs, publiés et

mis à exécution par ordonnance de Monseigneur l'Archevêque de Toulouse, en date du 24 janvier 1834,

Il y aura Indulgence plénière, aux conditions ordinaires :

1.° Pour chaque Associé, Confrère ou Affilié de l'un et de l'autre sexe, le jour de leur réception, et à l'article de la mort, en invoquant dévotement le très-saint Nom de Jésus, du fond de leur cœur, s'ils ne le peuvent de bouche.

2.° Une fois le mois, au jour qu'ils auront choisi, en priant Dieu selon les intentions de Sa Sainteté, dans leur propre Eglise ou dans toute autre, ou dans un Oratoire public.

3.° Indulgence plénière, applicable aux défunts, pour eux et pour tous les fidèles de l'un et de l'autre sexe, aux fêtes de l'Invention et de l'Exaltation de la sainte Croix, de la sainte Couronne d'épines, de la Compassion de la sainte Vierge, depuis les premières Vêpres jusqu'au coucher du soleil des susdits jours de fête.

4.° Pour tous les Confrères, Affiliés et toutes les personnes qui habiteront dans les maisons de Notre-Dame de la Compassion, les jours où l'Église célèbre les fêtes de l'Assomption de la sainte Vierge, de sa Présentation au Temple, et de sainte Marthe, hôtesse

de Notre-Seigneur Jésus-Christ, depuis les premières Vêpres jusqu'au soleil couché du lendemain, aux conditions ordinaires, et en visitant ou leur Église ou un Oratoire public.

5.° Pour tous les hommes qui assisteront au moins à trois exercices de la Retraite annuelle donnée par la permission de l'Ordinaire dans la Chapelle de la Congrégation, depuis le dimanche de la Sexagésime jusqu'à celui de la Quinquagésime, Indulgence plénière applicable aux défunts dans un des trois derniers jours.

6.° Selon un décret spécial de Sa Sainteté, à toutes les Messes qui seront célébrées pour un Confrère ou Affilié de l'un et de l'autre sexe, sur un autel quelconque de l'église de Notre-Dame de la Compassion ou de la Congrégation, cet autel aura le même privilège que s'il était privilégié pour les morts.

7.° Une Indulgence partielle de sept ans et de sept quarantaines dans quatre jours de fête autres que ceux mentionnés plus haut, et qui seront désignés une fois seulement par l'Ordinaire, en visitant l'Église de l'Association avec les dispositions prescrites, et y priant aux fins de Sa Sainteté. — Monseigneur l'Archevêque a bien voulu désigner les fêtes des Cinq Plaies (*le vendredi après les Cendres*), de saint Bonaventure, de saint François d'Assise et de sainte Thérèse.

Une Indulgence de soixante jours à chaque bonne œuvre faite dévotement et avec un cœur contrit par les Associés. En même temps il a été accordé au Directeur établi à Toulouse, le pouvoir d'associer ou d'affilier les Fidèles de l'un et de l'autre sexe. De plus, Sa Sainteté, par une grâce spéciale, a rendu toutes les Indulgences et tous les privilèges accordés à l'Association en général, dans son audience du 24 septembre 1852, communs à tous les Confrères et à toutes les Sœurs réunis ensemble ou séparément à Toulouse sous le même symbole de dévotion.

Enfin, par un dernier indult en date du 15 mars 1854, publié et mis à exécution par ordonnance de Monseigneur l'Archevêque du 1.<sup>er</sup> avril suivant, Sa Sainteté consent à ce que les Religieuses et les autres personnes déjà reçues ou qui le seront à l'avenir par leur inscription sur le registre de l'Association, et qui seraient légitimement empêchées de visiter l'Église propre de la Confrérie, gagnent néanmoins toutes les Indulgences précédentes, en priant Dieu selon les intentions de Sa Sainteté, dans toute autre Église ou Gratoire public.

